

RAPPORT ANNUEL 2011



Le pôle métropolitain



Pourquoi faire un pôle métropolitain ? Comment financer le pôle métropolitain ?

SCÈNE RÉGIONALE SAISON 09 > 10
CULTURE - AGENDA - LOISIRS

WWW.CAPI-AGGLO.FR

CAPI L'AGGLO

- 3 • Édito
- 4 • Historique
- 5 • La CAPI aujourd'hui
- 10 • Organisation et fonctionnement



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 14 • Économie

AMÉNAGEMENT

- 18 • Aménagement

HABITAT

- 24 • Habitat

POLITIQUES SOCIALES

- 30 • Petite enfance
- 34 • Personnes âgées et accessibilité
- 35 • Politique de la ville

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 40 • Environnement
- 44 • Bâtiments
- 48 • Développement durable

CULTURE ET SPORTS

- 52 • Médiathèques
- 56 • Théâtre du Vellein
- 59 • Conservatoire
- 63 • Les Abattoirs
- 67 • Piscines
- 71 • Golf

DÉPLACEMENT ET MOBILITÉ

- 74 • Transport

INTER-TERRITORIALITÉ

- 80 • GPRA
- 82 • Inter-territorialité

RÉSEAUX

- 86 • Éclairage public
- 89 • Voiries
- 92 • Eau et assainissement



RESSOURCES

- 98 • Ressources humaines
- 101 • Prévention et sécurité
- 103 • Finances
- 107 • Administration générale
- 109 • Commande publique
- 111 • Informatique
- 113 • Logistique
- 115 • Mutualisation
- 119 • Communication
- 123 • Info Doc Archives
- 124 • Centre technique
- 126 • Centre Simone-Signoret

➤ ÉDITO

Pour la 2^e année, la CAPI publie son rapport d'activités, pour offrir à chacun et chacune une vision claire de l'ensemble des politiques publiques menées par notre jeune communauté d'agglomération qui fête, en 2012, ses 5 ans.

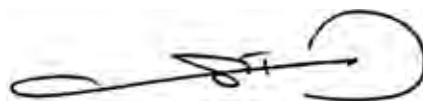
Cette année a été riche en projets et en actions mais je retiendrais une action en particulier. 2011 a été l'année de la fin de l'EPANI, dernier outil de l'État issu de la ville nouvelle. Aussi a-t-elle entre autre été consacrée à la négociation avec l'État des conditions de transfert des activités de l'EPANI (ZAC, bâtiments, terrains...) auprès de la CAPI.

Pour mener à bien cette nouvelle mission la CAPI a mis en place sa direction de l'aménagement et créé, avec la Communauté de communes des collines du Nord Dauphiné, et 16 communes de la CAPI une SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement), dénommée SARA (Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes). Le territoire a maintenant tous les atouts pour assumer son aménagement au quotidien.

Vous trouverez, dans les pages suivantes, l'activité de la CAPI présentée par pôles de compétences. En effet, cette année, la CAPI a fait évoluer sa gouvernance d'une part en créant des pôles thématiques regroupant les Vice-Présidents autour de politiques publiques étroitement liées et d'autre part, en alternant les bureaux (composés des 30 vice-présidents) et des comités transversaux (regroupant, autour du président les 10 vice-présidents animateurs de pôles).

J'espère que cette présentation en 10 thématiques vous permettra de découvrir de manière rapide, efficace et concise les activités mises en place par la CAPI cette année.

Je tiens enfin à remercier, pour le travail accompli, l'ensemble des vice-présidents et des conseillers communautaires, qui, à mes côtés, travaillent au quotidien pour rendre le plus efficace possible notre intercommunalité et l'ensemble des personnels qui mettent en œuvre, sur nos 21 communes, l'ensemble de ces actions.



Le président,
A COTTALORDA



HISTORIQUE

L'HISTOIRE DE LA CAPI

L'histoire du territoire de la CAPI est complexe car son étendue et les institutions chargées de le gérer, ont été modifiées plusieurs fois.

CHRONOLOGIE

SAN

5 communes

Four,
L'Isle d'Abeau,
Saint-Quentin-Fallavier,
Vaulx-Milieu,
Villefontaine.

CAPI

21 communes

Badinières,
Bourgoin-Jallieu,
Chézeneuve,
Crachier,
Domarin,
Éclose,
Four,
L'Isle d'Abeau,
La Verpillière,
Les Eparres,
Maubec,
Meyrié,
Nivolas-Vermelle,
Ruy-Montceau,
Satolas et Bonce,
Sérezin-de-la-Tour,
Saint-Alban-de-Roche,
Saint-Quentin-Fallavier,
Saint-Savin,
Vaulx-Milieu,
Villefontaine

15 SEPT. 1984

En respect de la loi Rocard (1983), le SCANIDA est transformé en SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle)

ENTRE 1999
ET 2006

L'État décide de mettre fin à l'OIN. Il propose que la Ville Nouvelle devienne une Communauté d'Agglomération. Mise en place du SATIN (syndicat d'études) pour préparer la mise en œuvre de l'agglomération.

1^{ER} JANVIER 2007

M. le Préfet de l'Isère prononce la transformation/extension du SAN en Communauté d'Agglomération. Création de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère : La CAPI.

15 FÉVRIER 2007

Réunion du comité syndical pour élire le bureau et le président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère. Jean-Pierre Augustin, maire de Domarin, est le premier président.

18 AVRIL 2008

À la suite des élections municipales en 2008, élection d'Alain Cottalorda, maire de Bourgoin-Jallieu, à la présidence.

29 AVRIL 2009

Fin de l'OIN (Opération d'Intérêt National) de la Ville Nouvelle

JANVIER 2010

La commune d'Éclose intègre la CAPI et porte ainsi l'agglomération à 21 communes.



LA CAPI AUJOURD'HUI

IDENTITÉ

Espace privilégié au cœur de la Région Rhône-Alpes, profitant des synergies engendrées par les métropoles voisines (Lyon, Saint-Étienne, Grenoble et Chambéry), la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) représente aujourd'hui **le deuxième pôle urbain et économique de l'Isère.**

Jeune agglomération dynamique et attractive, la CAPI constitue la cinquième agglomération de la Région Rhône-Alpes.

La CAPI s'impose ainsi comme le **territoire majeur de développement du Nord-Isère** et travaille étroitement avec l'ensemble des intercommunalités voisines. Elle est également un acteur de la **coopération métropolitaine** avec le Grand Lyon, Saint-Étienne Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

En plein essor, la CAPI dispose de 4 parcs d'activités d'envergure métropolitaine qui lui permettent d'accueillir **plus de 450 entreprises prestigieuses et innovantes**, de niveau national voire international.

Disposant d'une accessibilité privilégiée, cette agglomération veille à concilier **développement urbain et préservation de ses espaces naturels.**

Créatrice d'intérêt, l'agglomération nord-iséroise a ainsi l'ambition de fonder une « agglomération durable », respectueuse de l'environnement, pour **assurer une réelle qualité de vie à l'ensemble des habitants.** La CAPI apporte également une attention particulière à la mise en place de services et d'équipements de proximité, **améliorant le quotidien des habitants** : équipements culturels (médiathèques, conservatoire, salles de spectacle, etc), structures petite-enfance, réseau de transports en commun, piscines, etc.

La CAPI c'est :

21 communes sur 240 km²

99 000 habitants (29 % de la population a moins de 20 ans)

46 000 emplois

environ 6 400 entreprises sur le territoire

33 500 logements sur le territoire (en 2007)

et c'est aussi :

Un ensemble d'équipements

- 6 Piscines
- 1 Golf
- 10 Médiathèques et Bibliothèques
- 1 Conservatoire de Musique
- 2 Salles de spectacle (la Salle de L'Isle et le Théâtre du Vellein)
- 1 Scène de Musiques Actuelles (Les Abattoirs)
- 1 Réseau de transport (réseau RUBAN)
- 34 Structures Petite Enfance
- 1 Régie des eaux

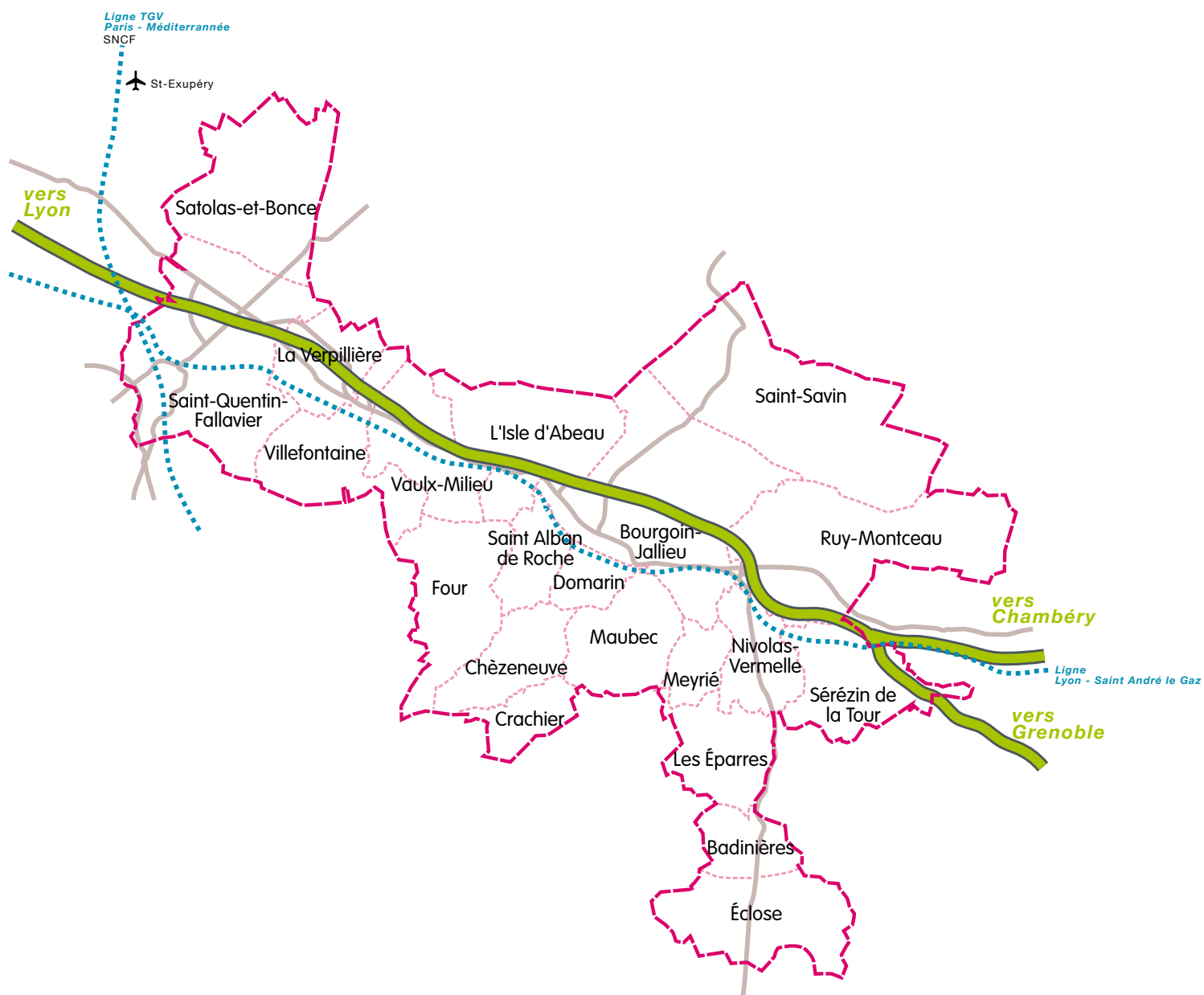
Une gouvernance politique

- 108 élus communautaires
- 30 Vice-présidents
- 1 Président : Alain Cottalorda (maire de Bourgoin-Jallieu, Conseiller Général)

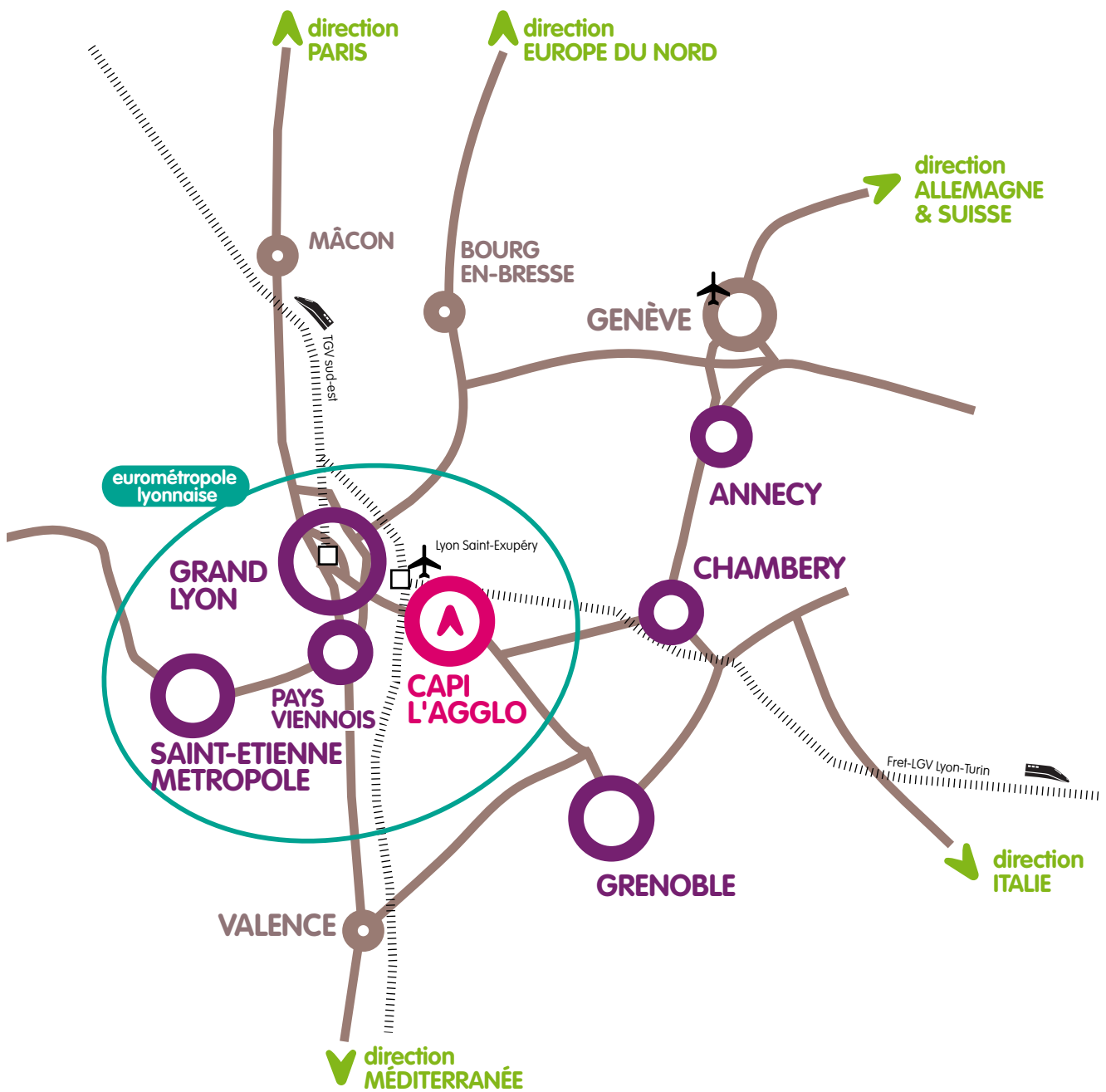


LE TERRITOIRE CAPI

► Les 21 communes de la CAPI



► La CAPI au sein de la métropole lyonnaise



LES COMPÉTENCES

La CAPI exerce une douzaine de compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences relèvent de trois niveaux : les compétences obligatoires et les compétences optionnelles fixées par la loi Chevènement, et les compétences facultatives définies par les élus de la CAPI.

4 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement économique :

- > Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire
- > Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire :

- > Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- > Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- > Gestion des zones d'aménagement différé existantes ou à créer
- > Participation à un établissement public foncier ou à une structure équivalente
- > Représentation du territoire dans les structures partenariales de projet : Région urbaine de Lyon, aéroport Saint-Exupéry ...
- > Organisation des transports urbains.



Équilibre social de l'habitat :

- > Programme local de l'habitat et portage du comité local de l'habitat
- > Politique du logement d'intérêt communautaire
- > Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- > Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- > Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- > Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- > Réalisation et gestion des aires pour les gens du voyage.

Politique de la Ville :

- > Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire
- > Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.



LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- > Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire
- > Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- > Aménagement des sites propres pour les transports en commun
- > Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- > Action sociale d'intérêt communautaire.



LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- > Collecte et traitement des déchets ménagers
- > Prise en charge d'opérations de maîtrise de l'énergie d'intérêt communautaire
- > Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- > Création et gestion des zones environnementales sensibles
- > Coordination des plans de prévention des risques des communes concernées.

Assainissement :

- > Construction, extension et gestion des unités de traitement
- > Construction et gestion des réseaux
- > Gestion des eaux pluviales : réseaux et équipements de surface
- > Contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs.

Eau :

- > Gestion de la ressource en eau
- > Distribution de l'eau
- > Gestion des bornes incendie (alimentation et matériel).

Éclairage public et feux tricolores :

- > Réalisation et gestion de tous les réseaux d'éclairage public et de tous les feux tricolores.

Sécurité incendie :

- > Participation au service départemental d'incendie et de secours.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

LA NOUVELLE GOUVERNANCE POLITIQUE

Quelle méthode ?

À mi-mandat, le Président Alain Cottalorda a souhaité faire évoluer le fonctionnement de l'exécutif. Suite au bureau du 25 novembre 2010, deux vice-présidents, Jean Papadopulo et Michel Rival, ont donc été missionnés afin de mener une réflexion sur les améliorations à apporter au niveau du bureau, des commissions et des délégations. Un groupe de travail a été mis en place : baptisé « GREB » (Groupe de réflexion d'évolution du bureau). Il était composé d'autres élus (Annick Arnold, Armand Bonnamy, Michel Guerin, Evelyne Michaud, Janine Rivoire et André Ziercher).

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble du bureau communautaire pour recueillir leurs impressions, leurs souhaits, voir les améliorations à apporter...

Pourquoi cette évolution ?

► Anticiper et préparer le prochain mandat : à la CAPI, il y a actuellement 30 vice-présidents. Ce qui permet notamment d'assurer la représentation en bureau de chaque commune. La loi de décembre 2010 entraîne une limitation de l'exécutif de la CAPI à 15 membres maximum pour environ 65 conseillers communautaires en 2014. Cette situation a donc amené les élus à réfléchir sur un nouveau mode organisationnel et essayer d'autres méthodes de fonctionnement pour préparer le prochain mandat.

► Procéder à des ajustements de délégations de vice-présidents pour mieux répondre aux enjeux de la fin de mandat : au bout de trois ans, certaines délégations devaient être revues en raison de l'émergence de nouveaux sujets, de la non couverture de certaines thématiques, de la charge de travail induite par certaines délégations et de l'évolution des modes de travail proposés.

Quelles propositions ?

Instance	Commissions	Groupe Ad'hoc	Comité de suivi	Pôles	Comité transversal	Bureau communautaire
Fonctions, modalités de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> ► Regroupe les représentants des communes ► Donne un avis en amont des décisions du conseil communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> ► En complément d'une commission ou d'un pôle, il peut être créé un groupe Ad'hoc pour un sujet et une durée délimitée dans le temps ► Il rend compte soit à la commission soit au bureau 	<ul style="list-style-type: none"> ► Assure la transversalité nécessaire pour une politique publique par la mobilisation des autres vice présidents concernés ► Animé par le vice-président à laquelle cette thématique est rattachée ► Organe consultatif 	<ul style="list-style-type: none"> ► Il regroupe les vice-présidents d'une même thématique afin de définir ensemble les politiques sectorielles et d'assurer la bonne cohérence des actions d'une même thématique ► Il est animé par un animateur de pôle ► Il est constitué 10 pôles thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> ► Est constitué par les animateurs de pôle et le président ► Examine les dossiers transversaux et donne des avis en amont des délibérations ► Prépare les éléments et rend compte au bureau 	<ul style="list-style-type: none"> ► Représentation de l'exécutif et du conseil communautaire ► Regroupe les 30 vice-présidents ► Examine toutes les délibérations avant le conseil communautaire ► Décide sur des sujets de mise en oeuvre des décisions du Conseil Communautaire
Fréquence	Environ tous les mois ou deux mois suivant l'actualité	En fonction du thème et de la mission confiée	Environ 2 à 3 fois par an suivant les thématiques	Environ tous les mois	Tous les 15 jours	Tous les 15 jours

L'ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES



Béatrice LAPEYRE

Direction de l'administration générale

Frédéric PIN

Direction générale des services

François PAYEBIEN

Cabinet du président

Brigitte FELLER

Anaïs POUDEVIGNE

Anaïs POUDEVIGNE

Marie VILLARD

Juridique, assurances et patrimoine

Geneviève ROLHION BOURCELIN

Chef de projet GPRA / chargée de mission interterritorialité CAPI

Yasmina HATTABI

Communication

Marie-Luc BRUN

Info doc archives

Marie-France TORNINCASA (CAPI)

Alexandra PAGE (GPRA)



Nicolas LEGER

DGA moyens généraux

Alain JURADO

DGA services à la population

Cécile GROS

DGA économie et développement

Patrick MOULENE

DG des services techniques et de l'aménagement

Anne-Isabelle ERBS

Anne-Isabelle ERBS

Marie-France TORNINCASA

Josiane VENDEVILLE

Laurence BRAULT

Pôle emploi compétences

Fabienne DELHOMME

Pôle gestion administrative
Ressources humaines

Leslie REY

Prévention hygiène et sécurité

Fabrice FAURY

Finances

Claudie POULET

Commande Publique

Pierre RASCHI

Informatique et télécommunications

Claire LEYDIER

Logistique et entretien

Evelyne VAILLANT

Petite enfance

Serge MAESTRO

Théâtre du Vellein

Anne MARTIN

Pôle de gestion

Céline KELLER

Médiathèques

Florent STROESSER

Conservatoire Hector Berlioz

Xavier DEBRENNE

Équipements sportifs

José MOLINA

Les Abattoirs

Valérie DUPONT-WELLER

Développement économique

Audrey BERNARDIN

Habitat et logement

Véronique CADET

Politique de la ville

Mathieu LAVEAU

Environnement

Patrick BIANCIOTTO

Infrastructures

Yannis BAILLY

Superstructures

Céline ASCIAC

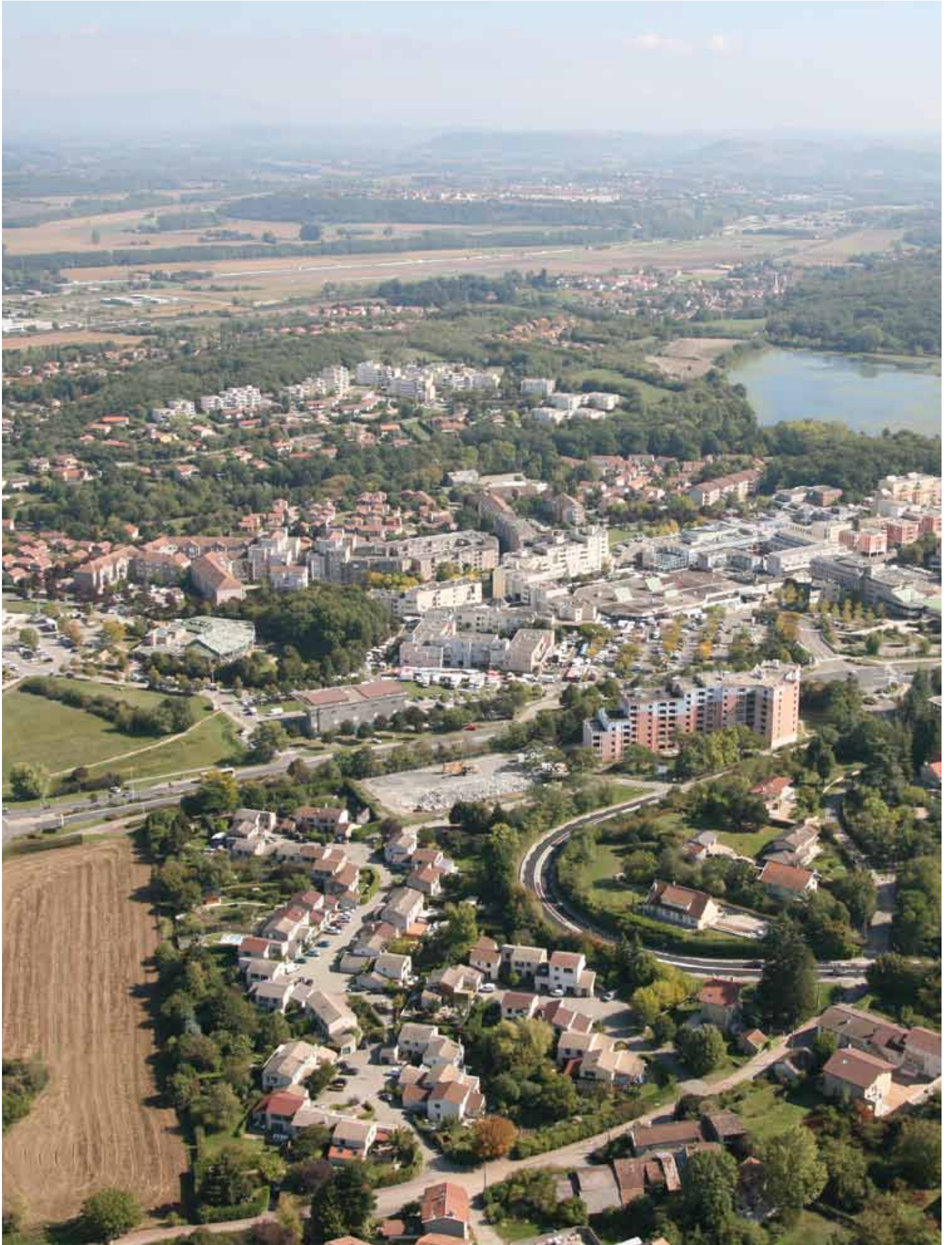
Transports et déplacements urbains

Jean-Luc GOBERT

Centre technique

Stéphane RABILLOUD

Aménagement





Brigitte KARYTA

➤ Développement économique, relation aux entreprises, ZAE, schéma de développement commercial



Annick ARNOLD

➤ Pôles de compétitivité et d'excellence



Nicolas SIELANCZYK

➤ Économie sociale et solidaire



André ZIERCHER

➤ Enseignement supérieur



Favoriser l'implantation et le développement des activités et des entreprises, l'innovation et les filières d'excellence dans le but d'offrir des emplois aux populations locales et de renforcer l'attractivité du territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ÉCONOMIE

Le service développement économique est chargé d'accompagner l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire en leur proposant une offre de services ainsi que des infrastructures d'accueil (locaux, foncier...), de soutenir la création d'entreprises, d'accompagner le développement de l'innovation et des filières d'excellence et de promouvoir le territoire ainsi que ses domaines stratégiques.



MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 193 K€

48 K€

Investissement

281 K€



Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 4 ETP



INDICATEURS

	2009	2010	2011
Nombre de partenaires immobiliers (contacts)	NC	56	> 80
Nombre de partenaires institutionnels (contacts)	NC	99	> 200
Nombre de partenaires de l'innovation (contacts)	NC	18	> 40
Nombre d'entreprises du territoire rencontrées	6	60	67
Nombre d'entreprises accompagnées	6	33	40
Nombre de sollicitations sur projets exogènes	8	56	28
Nombre de projets exogènes concrétisés	–	6	4

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT AUX ENTREPRISES

En 2011, la CAPI s'est fortement impliquée sur le « terrain », afin d'aller à la rencontre des entreprises du territoire, de mieux connaître leurs besoins et de les accompagner dans leurs problématiques au quotidien : développement d'activité, recherche de foncier et/ou de locaux, recrutement, restructuration, sujet environnemental, technique, mobilité des salariés, voiries, signalétique, offre de services aux entreprises sur les parcs d'activité, ... Face aux demandes des entreprises et aux situations d'une très grande diversité, voire complexité, le service économique se positionne comme « porte d'entrée » et assure un rôle d'interface (entreprises/CAPI/partenaires internes et externes) et de facilitateur pour guider les entreprises dans leur projet. En 2011, le service a entre autre accompagné l'implantation de SNC (société novatrice de confection) sur le territoire.

68 entreprises rencontrées/
contactées

22 visites organisées

40 entreprises accompagnées



4 projets d'implantation exogène
réalisés et 24 à l'étude

26 contacts « investisseurs/
promoteurs » sur salons

17 contacts « prospects
entreprises » sur salons



PROMOTION, PROSPECTION ET MARKETING TERRITORIAL

En 2011, la CAPI s'est impliquée principalement sur trois axes de travail :

- > Participation à plusieurs salons : des salons dédiés à l'immobilier d'entreprise (MIPIM et SIMI (dans le cadre de la coopération métropolitaine)) et des salons dédiés aux filières (Europack (salon industriel des professionnels de l'emballage et du conditionnement) et la SITL (semaine internationale du transport et de la logistique)).
- > Un travail de refonte et mise à jour des outils de communication tels que la « plaquette éco CAPI » ou les fiches produits a été réalisé.
- > En matière de prospection, d'implantation exogène et d'animation du tissu local, la CAPI a renforcé ses partenariats avec les deux agences de développement économique intervenant sur le territoire (l'Agence de Développement Economique de la Région Lyonnaise et l'Agence Economique de Promotion de l'Isère). Cette organisation se traduit par la signature, en 2011 d'une convention CAPI/AEPI et d'une convention CAPI/AEPI/ADERLY à partir de 2012.

INNOVATION

En 2011, la CAPI a poursuivi la définition de sa politique de soutien à l'innovation et aux filières d'excellence du territoire, ainsi que la mise en place des partenariats liés :

- > Élargissement des collaborations avec de nouveaux pôles de compétitivité comme Axelera (écotechnologie), UP-TEX (éco-conception de textiles), Plastipolis (plasturgie) ou encore Viameca (mécanique).
- > Accompagnement de nouveaux projets de « recherche et développement » (R&D) collaboratifs impliquant des entreprises du territoire.
- > Mise en place de conventions d'objectifs avec les pôles d'excellence en lien avec les orientations stratégiques de l'agglomération : PIC (innovation constructive), PIL'ES (intelligence logistique) et Grands Ateliers (Pôle d'enseignement, de recherche et d'expérimentation de la construction).



3 partenariats pôles d'excellence

7 partenariats pôles compétitivité

2 projets d'innovation financés



4 projets accompagnés par MCAE
et 2 projets en cours d'instruction

4 émissions de radio

40 exposants Rencontres
Solidaires du 16/11/11 à Villefontaine

PLAN D' ACTIONS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Un plan d'actions a été élaboré et validé au printemps autour des quatre axes suivants :

- > l'accompagnement et le financement des structures de l'ESS à travers un partenariat avec l'association MCAE Isère Active, qui apporte aux structures une ingénierie, du conseil et des financements.

- > la communication à travers une convention avec Radio Couleur FM (réalisation d'émissions de radio) et l'organisation en partenariat avec couleur FM des rencontres solidaires 2011.

- > le financement d'études (thématiques spécifiques ES).

- > la mise en place d'un appel à projets pour soutenir le développement d'activités dans le domaine de l'ESS, en lien avec la thématique « vivre et habiter durablement ».



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Afin de définir la stratégie de développement commercial de la CAPI, des groupes de travail composés des membres des commissions économie, transports, aménagement et habitat ont été mis en place. Animée par un cabinet, cette démarche participative a permis l'élaboration d'une vision partagée du développement commercial et la définition des 4 axes stratégiques qui seront à décliner en plan d'actions (commerce de proximité, développement commercial durable, attractivité commerciale du territoire, appareil commercial diversifié et maîtrisé).

4 groupes de travail

18 participants



➤ **Aménagement opérationnel**
(P.C., PLU, créations de ZAC, suivi SPLA, transfert des ZAC, suivi OIN)

Raymond FEYSSAGUET



➤ **Stratégies foncières – Gestion des risques**

Armand BONNAMY



➤ **Schéma d'aménagement**

Janine RIVOIRE



Structurer durablement les territoires en valorisant les espaces et en garantissant l'accès pour tous aux services.

AMÉNAGEMENT

➤ AMÉNAGEMENT

Dans le contexte de la cessation d'activités de l'EPANI et de la mise en place de la SPLA SARA (Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes), la création de la direction de l'aménagement permet à la CAPI d'assumer pleinement son rôle d'autorité organisatrice dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement opérationnel. Pour cela, la direction :

- > Prend en charge la partie amont de l'aménagement (stratégie d'aménagement et stratégie foncière, ...)
- > Assure la conception des opérations d'aménagement de compétence communautaire et pilote leur mise en œuvre (ZAC, ZAE, projets ANRU...)
- > Contrôle l'action de SARA d'un point de vue opérationnel, administratif et financier
- > Assure des prestations type Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les communes de la CAPI



MOYENS MOYENS



Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : **6,8** ETP



INDICATEURS

AMÉNAGEMENT	2009	2010	2011
Nombre d'hectares restant à urbaniser dans les 14 Zac historiques	NC	NC	230
Nombre de Déclaration d'Intention d'Aliéner	NC	NC	910

URBANISME OPÉRATIONNEL	2009	2010	2011
Nombre de permis déposés par l'ensemble des communes	415	562	606

CRÉATION DE LA DIRECTION AMÉNAGEMENT

L'année 2011 a vu la création de la Direction de l'Aménagement au sein de la CAPI avec le recrutement de son directeur, son assistante et sa chargée de mission. En cours de structuration, cette direction permettra à l'agglomération, après structuration, d'assumer pleinement son rôle d'autorité organisatrice de l'aménagement. En termes de mission, la direction doit :

- > Prendre en charge la partie amont de l'aménagement opérationnel (élaboration de la stratégie d'aménagement et de la stratégie foncière).
- > Assurer et piloter la conception et la mise en œuvre des opérations d'aménagement de compétence communautaire (zones d'activités concertées, zones d'activités économiques, projets d'aménagement, projets de renouvellement urbain (ANRU)).
- > Piloter l'action de la SPLA.
- > Assurer des prestations d'aménagement, type Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les communes de la CAPI.

3 agents permanents



LANCEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE

La fin de l'année 2011 aura vu le lancement du Projet d'Aménagement Durable de la CAPI. Dans le contexte particulier de reprise en main par la CAPI de la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement, la communauté d'agglomération a souhaité se doter d'un «Projet d'Aménagement Durable» pour dessiner une vision d'aménagement d'ensemble de son territoire, et ce afin de renforcer la cohérence de ses politiques publiques en matière de développement territorial (aménagement du territoire et urbanisme, transports et déplacements, environnement, habitat, activités économiques et commerciales). L'un des principaux enjeux est ici de construire une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs (communes, services CAPI, SPLA, acteurs institutionnels, Conseil de Développement Nord-Isère), prospective et stratégique pour aboutir à la réalisation d'un projet définissant les orientations d'aménagement de l'agglomération pour les 10-15 ans à venir.





TRANSFERT DES 18 ZAC DE L'EPANI À LA CAPI

Dans le cadre de sa mission pour le développement de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau, l'Établissement Public d'Aménagement Nord Isère (EPANI) a réalisé des opérations d'aménagement sous la forme de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC). La cessation d'activité de l'EPANI le 31 décembre 2011 a obligé à transférer la maîtrise d'ouvrage des 14 ZAC en développement opérationnel et des 4 ZAC en cours d'étude à la CAPI. Durant l'année 2011, l'ensemble des procédures réglementaires a été initié pour permettre le transfert de ces 18 ZAC de l'EPANI à la CAPI dans de bonnes conditions.

DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS GARES

Les secteurs gares sont des secteurs stratégiques pour la CAPI (potentiel de renouvellement urbain durable, capacité à accueillir logements et services associés) et seront amenés à être développés dans les années à venir. Trois gares du territoire CAPI offrant des potentialités de développement urbain important ont fait l'objet d'études en 2011 :

- > La gare multimodale de Bourgoin-Jallieu fait l'objet d'un « appel à idées » au niveau métropolitain : il devra permettre de définir le quartier gare de demain.
- > La gare de La Verpillière a fait l'objet d'une étude en matière de programmation urbaine et de transports. Cette étude a permis de définir un schéma d'aménagement à long terme partagé par l'ensemble des acteurs.
- > La gare de L'Isle d'Abeau dont le développement s'appuiera sur le recours à la procédure ZAC pour assurer la meilleure cohérence possible à l'échelle des quartiers, des communes et de l'agglomération.



ZAC ET ZAE EN COURS D'ÉTUDE

La CAPI assure et pilote la conception et la mise en œuvre des opérations d'aménagement de compétence communautaire. En 2011, les zones d'activités ont fait l'objet des avancements suivants :

- > ZAC Parc des Énergies Renouvelables (à Bourgoin-Jallieu) : le dossier de création a été validé fin 2011.
- > ZAC Parc Technologique 2 Porte de l'Isère (à Vaulx-Milieu) : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vaulx-Milieu est en cours de modification et de mise en adéquation avec le projet de ZAC.
- > ZAC Écoquartier de Champoulant (à L'Isle d'Abeau) : le dossier de réalisation a été validé en conseil communautaire fin 2011.
- > ZAE du Vernay (à Nivolas-Vermelle) : une phase d'enquêtes publiques a été lancée fin 2011 sur le PLU de Nivolas-Vermelle et des études préalables ont été réalisées pour l'aménagement de la zone.
- > ZAE du Bion (à Meyrié) : des études préalables ont été réalisées pour l'aménagement de la zone.
- > ZAE du Perelli (à Ruy-Montceau) : la commune de Ruy-Montceau a demandé l'extension de la ZAE pour l'accueil supplémentaire de Petites et Moyennes Entreprises (PME). Ce projet d'extension a été validé par le conseil communautaire.

95 hectares à urbaniser
dans les nouvelles ZAC



TRAVAUX DE RECONVERSION

Suite au travail d'identification et de priorisation des sites des gisements fonciers de reconversion, réalisé en partenariat avec l'EPORA (Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes), les travaux de reconversion se poursuivent.

En 2011, alors que l'opération de réhabilitation de Ruy-Montceau se poursuit (Boulangerie Thevenet), plusieurs conventions opérationnelles ont été signées :

- > avec la commune de Maubec pour la réhabilitation d'une ancienne usine (Pilloix).
- > avec la commune de Sérézin de la Tour pour l'aménagement de logements au centre du village à la place d'une ancienne usine.



Michel RIVAL

- Hébergement d'urgence
- Habitat logement/PLH
- Gens du voyage



Bernadette PALKUS

- C.L.H. communautaire



Favoriser la production de logements neufs et la réhabilitation de logements, avec le souci d'équilibre territorial, de mixité sociale et de développement durable pour offrir une gamme diversifiée et accessible à tous en termes de revenus.

HABITAT

HABITAT

Le service habitat est chargé d'accompagner le développement durable de l'offre de logements par la mise en œuvre de l'ensemble des actions définies à travers le Programme Local de l'Habitat (PLH) sur la période 2010-2015. Il apporte également une aide aux ménages les plus prioritaires qui recherchent un logement social à travers l'animation d'une commission partenariale (la commission sociale logement intercommunale), et il définit le niveau d'intervention et d'implication de la CAPI en matière d'hébergement social. Il aide les communes et les professionnels du logements (bailleurs sociaux ou promoteurs immobiliers) à intégrer leur projet dans le cadre du PLH.



MOYENS

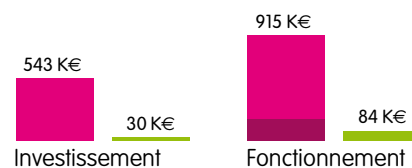


Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 142 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 4 ETP



INDICATEURS

	2009	2010	2011
Nombre de logements financés pour soutenir l'accession sociale	49 (pass fonciers)	38 (pass fonciers)	44 (PSLA)
Nombre de logements sociaux financés	212	144	196
Nombre de ménages hébergés par la COHNI (coordination de l'hébergement Nord-Isère)	134	150	115
Montant des subventions versées pour l'accueil des gens du voyage (en K€)	209	214	316
Nombre de demandes de ménages étudiées par la commission sociale du CLH dont ceux de l'année N-1 en cours au 31/12	NC	201	262
Nombre de ménages logés par la commission	NC	120	135

LE PRESTATAIRE POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : LE SAGAV

Créé en 2003 pour mettre en application les dispositions arrêtées par le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires pour les gens du Voyage Nord-Isère est un Établissement Public de Coopération Intercommunale. Il assure pour le compte de la CAPI l'aménagement et la gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage. Il est composé de 4 intercommunalités (la CAPI, les communautés de communes des Vallons de la Tour, de la chaîne des tisserands et des Balmes Dauphinoises).



316 000 €
C'est le coût SAGAV

soit 3,20 € par habitant

Remplissage des aires de voyage :

72 % pour les aires de passage

110 % pour les aires de séjour

67 % pour les aires de grand passage

PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

La CAPI soutient la mise à disposition de logements sociaux répondant aux besoins de ses habitants en octroyant des aides à la réhabilitation et à la production neuves de logements sociaux. Sa volonté politique étant de s'inscrire dans une perspective d'agglomération durable, le service habitat a mis en place des critères permettant de financer les opérations locatives sociales (neuf, vente en état futur d'achèvement...). Le principal critère retenu en 2011 est la labellisation des opérations en Bâtiment Basse Consommation (BBC).



196 logements sociaux BBC financés par la CAPI

3 000 € financés par logement



L'ACCESSION SOCIALE

L'un des enjeux du Programme Local de l'Habitat (PLH) est de développer l'accèsion sociale afin de permettre aux ménages de rester sur le territoire et de réaliser une ascension résidentielle accessible et sécurisée. Après l'arrêt du pass foncier en 2010, il a été proposé, pour l'année 2011, de poursuivre le soutien aux opérations en accession sociale en développant un des outils existants : le Prêt Social Locatif Aidé.

Les critères d'attribution qui ont été mis en place sont :

- > un prix de vente de référence imposé aux opérateurs inférieur au prix réglementaire;
- > des conditions de sécurisation et de rachat.

Pour 2011, quatre opérations répondent aux critères et seront soutenues à hauteur de 2000 €/logement.

44 logements soutenus
en Prêt Social Locatif Aidé

2 000 €
financés par logement



50 000 €

C'est la participation de la CAPI
par opération

30 473 €

C'est le coût des travaux par
logement au Kennedy

56 183 €

C'est le coût des travaux par
logement aux Laurentides

AMÉLIORATION DU PARC SOCIAL EXISTANT

Le maintien de l'attractivité du parc social existant est un enjeu majeur sur le territoire de la CAPI. L'appel à projet lancé par le service habitat auprès de tous les opérateurs sociaux a pour objectif de réduire le couple loyer et charges des locataires, permettant ainsi de diminuer les factures énergétiques des ménages. Pour 2011, la CAPI a participé financièrement à deux opérations exemplaires de réhabilitation :

- > L'immeuble « le Kennedy » (opac 38), de 96 logements à Bourgoin-Jallieu datant de 1963.
- > L'immeuble « les Laurentides » (Alliade Habitat) de 45 logements à Villefontaine datant de 1995.





MISE EN PLACE DU PROGRAMME «HABITER MIEUX»

Les élus de la CAPI ont souhaité s'engager dans la lutte contre la précarité énergétique à destination des propriétaires occupants. Le programme «Habiter Mieux», mis en place au niveau national a pour objectif d'améliorer la performance énergétique du logement d'au moins 25 % après la réalisation de travaux de rénovation. Afin de faciliter la mise en oeuvre opérationnelle du dispositif, la présence d'une équipe d'animation «Le pacte de l'Isère et habitat et développement» assure depuis octobre 2011 et pendant un an un accompagnement personnalisé des ménages éligibles et apporte des conseils administratifs, techniques et financiers. Afin d'être au plus proche des habitants, des permanences territorialisées sont organisées, certaines ont commencé dès la fin de l'année 2011.

60 996 €

C'est le coût du suivi-animation du programme «Habiter Mieux»

35

C'est l'objectif, pour 2012, des ménages éligibles soutenus

500 €

C'est la prime complémentaire de la CAPI attribuée à chaque ménage éligible



CRÉATION D'UN PÔLE D'HÉBERGEMENT NORD-ISÈRE

Le secteur de l'hébergement social connaît une forte évolution depuis fin 2009. La volonté politique au niveau national est de mettre en place un guichet unique de l'hébergement et de l'accès au logement, avec la mise en place d'un Service Intégré d'Accueil et d'Orientaion (SIAO) dans chaque département (simplification des démarches, équité de traitement des demandeurs...) C'est dans ce cadre que, le plan départemental pour l'accueil, l'hébergement et l'insertion des personnes sans domicile (PDHAI), préconise la mise en place de 5 pôles d'hébergement et d'insertion (POHI) territorialisés, dont un sur le territoire Nord-Isérois. La commission partenariale d'orientation des demandes d'hébergement du Nord-Isère, dénommée la COHNI et mise en place depuis plusieurs années, est considérée comme un outil précurseur des SIAO. La CAPI, en partenariat avec l'État et le département, a engagé une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés pour adapter et faire évoluer la COHNI en un Pôle d'Hébergement Nord-Isère. En 2011, la CAPI a repris en direct l'animation de la COHNI, jusqu'alors confié au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bourgoin-Jallieu.

OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

Dans le cadre de la mise en place de l'observatoire de l'habitat du Programme Local de l'Habitat (PLH), la priorité pour 2011 était de renforcer l'animation du réseau des acteurs locaux de l'habitat et des communes avec l'appui de l'agence d'urbanisme de Lyon.

Deux ateliers d'experts (sur les thématiques du parc social et des dynamiques de marché immobilier) ont permis notamment d'améliorer la connaissance de notre territoire et de la partager pour adapter le programme d'actions du PLH eu égard aux évolutions et tendances observées.

Deux ateliers pédagogiques à destination des élus des communes ont été organisés en fin d'année 2011. Ils ont permis de favoriser les échanges de pratiques et d'expériences sur l'éco-construction dans les documents d'urbanisme mais aussi d'appréhender les termes de « densité et formes urbaines ».



LOGEMENTS ÉTUDIANTS

Une étude sur les besoins en matière de logements étudiants/apprentis du territoire CAPI dans un contexte de mutations profondes de l'offre de formation post-bac, a été lancée. Elle comporte deux phases :

- > la première concerne la mise en œuvre d'un diagnostic territorial sur l'offre existante en associant l'ensemble des partenaires,
- > la seconde apportera des pistes d'actions opérationnelles pour adapter l'offre de logements étudiants aux besoins actuels, si nécessaire, ou développer une nouvelle offre adaptée aux spécificités du territoire.

20 000 €

C'est le coût de l'étude

.....





➤ Politique
de la ville,
ANRU

André COLLOMB-BOUVARD



➤ Personnes
dépendantes,
accessibilité

Evelyne MICHAUD



➤ Petite enfance

Rose-Hélène FONTAINE



Agir en faveur des quartiers et publics spécifiques
ou défavorisés pour une meilleure équité
et solidarité sociale et territoriale.

POLITIQUES SOCIALES

PETITE ENFANCE

La direction Petite Enfance est constituée de 34 structures réparties en 3 pôles d'activité :

- > **Accueil des enfants (23 structures sur 6 communes) :** elles ont pour mission d'accueillir les enfants, de favoriser leur éveil, de veiller à leur santé, de les accompagner dans leur vie familiale vers un lieu collectif (séparation et socialisation), d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif.
- > **Accueil des assistantes maternelles et des parents (6 RAM sur 5 communes) :** les relais assistantes maternelles ont pour mission d'accompagner les assistantes maternelles agréées dans leur rôle d'animation et d'informer les parents employant une assistante maternelle agréée.
- > **Information et orientation des parents (2 points info) :** les points information petite enfance sont des lieux de centralisation des inscriptions et d'orientation des familles sur les différents modes d'accueil.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 8 538 K€

38 K€

Investissement

9 067 K€



4 486 K€



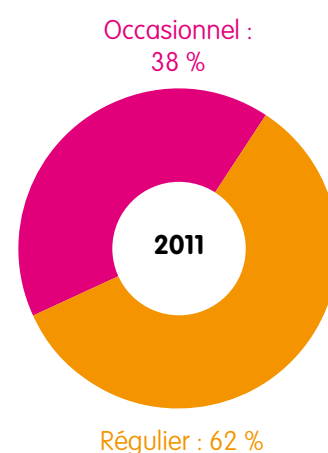
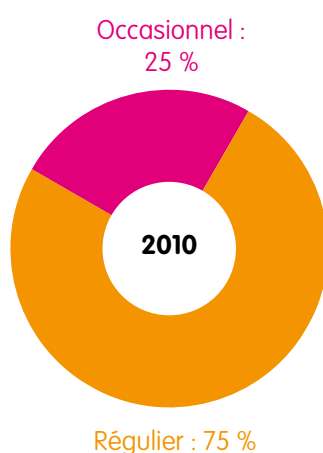
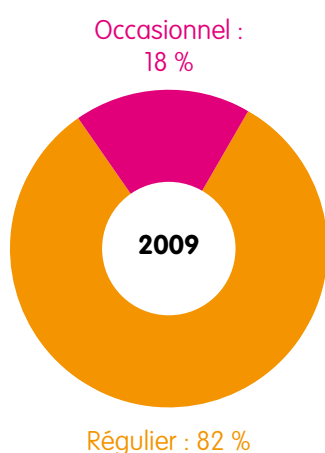
Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : **234,2** ETP



LES STRUCTURES D'ACCUEIL DES ENFANTS	2010	2011
Nombre d'enfants accueillis en multi-accueil	1719	1775
Nombre d'enfants accueillis en micro-crèches	80	102
Nombre d'enfants accueillis en crèches familiales	159	151
Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures	13	13

Proportion d'accueil régulier par rapport à l'accueil occasionnel



LES RAM ET POINTS INFO	2009	2010	2011
Nombre d'assistantes maternelles fréquentant les RAM	364	357	435
Nombre d'enfants accueillis par les assistantes maternelles	936	1200	1305
Nombre de familles « demandeurs » aux points Info	877	1057	711
Nombre de demandes non satisfaites	302	360	405
Nombre de demandes en attente au 31/12/2011	52	35	51
Nombre de demandes d'accueil d'urgence	NC	NC	59

OUVERTURES DE STRUCTURES

Dans le cadre de la contractualisation Enfance Jeunesse signée en 2010 avec la CAF de Grenoble, deux structures ont été créées, sur le bassin de vie de Bourgoin-Jallieu, conformément aux préconisations du diagnostic réalisé en 2009. Le relais assistantes maternelles de Bourgoin-Jallieu / Saint-Savin a ouvert en mai 2011. La micro-crèche de Ruy-Montceau a ouvert ses portes le 3 octobre 2011. Le local pressenti pour cette installation ayant besoin de travaux de rénovation (programmés avec ceux de la médiathèque située dans le même bâtiment), et afin de respecter les termes du contrat Enfance Jeunesse, l'équipement a ouvert dans un bâtiment modulaire aménagé pour ce service. Ces actions répondent à la volonté d'améliorer la couverture de tout le territoire CAPI.



101 assistantes maternelles
secteur Bourgoin-
Jallieu / Saint-Savin

Coût supporté CAPI (hors subvention
Contrat Enfance Jeunesse) :

21 709 € pour le projet de
Bourgoin-Jallieu

26 906 € pour le projet de Ruy



RENÉGOCIATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF DE VIENNE

Le contrat Enfance Jeunesse du secteur CAF de Vienne arrivant à échéance, a été renégocié en 2011. L'ensemble des actions déjà engagées sera poursuivi. Les actions nouvelles consistent, selon le diagnostic réalisé en 2009 :

- > À optimiser les structures d'accueil existantes pour un meilleur service à la population (ouverture entre 12 et 14 heures, ouverture à la semaine).
- > À créer de nouveaux relais assistantes maternelles (actuellement 560 assistantes maternelles sur ce territoire).

La CAF est sensible aux réponses apportées par la CAPI aux familles sur le territoire (apporter une solution de garde pour les femmes qui travaillent, répondre aux demandes urgentes, accueillir les enfants porteurs de handicap....).



PROFESSIONNALISATION DES AGENTS

La formation des agents de la Petite Enfance est un atout majeur dans la poursuite d'un accueil de qualité. Le plan de formation mis en œuvre depuis plusieurs années a permis de travailler sur des formations intra-muros sur les thèmes comme « Éduquer aujourd'hui », « la résilience », « les normes HACCP (bonnes pratiques d'hygiène) », « le langage des signes », « l'accueil de l'enfant handicapé et sa famille ». Ces formations permettent aussi aux agents de confronter leurs pratiques et de travailler en réseau. La formation des responsables de structures sur le travail en réseau au sein du service, permet une réflexion commune sur les valeurs au sein du service et l'élaboration du projet éducatif global de la direction Petite Enfance de la CAPI.

27 232 €

C'est le coût total des formations* 2011

*Le coût des formations est intégré dans le budget Petite Enfance pour la CAF (prise en charge dans Contrat Enfance Jeunesse)

110 agents formés



ANIMATIONS MUTUALISÉES

La mutualisation des moyens est au cœur des actions de la petite enfance :

- > La ludothèque inter-service développe des actions d'animations diverses et variées en direction des équipements dont l'exposition Récup'Art en collaboration avec l'association E'Colegram. Des jeux de grande qualité ont été réalisés en interne avec du matériel de récupération.
- > Les équipements de L'Isle d'Abeau se sont associés pour organiser une matinée collective basée sur la convivialité et l'échange des savoirs (parents et enfants ont été ravis des activités proposées sur le thème des gallinacées).

PERSONNES ÂGÉES ET ACCESSIBILITÉ

Dans la délibération de juin 2007, la CAPI définit l'intérêt communautaire en matière d'action sociale en précisant son rôle en faveur des personnes âgées et dépendantes.

Elle est chargée de :

- > Coordonner et agir en faveur des structures d'accueil des personnes âgées dirigées vers l'ensemble des communes de la CAPI.
- > Participer et suivre les schémas départementaux des personnes âgées et des personnes handicapées.
- > Agir en faveur de la coordination gérontologique.
- > Participer aux actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes.
- > Participer financièrement au Centre d'hébergement temporaire « Les Tilleuls » de Bourgoin-Jallieu.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

CRÉATION DE LA COMMISSION ACCESSIBILITÉ

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit la mise en place d'une commission intercommunale d'accessibilité lorsque l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est compétent en matière de transport ou d'aménagement.

Le conseil communautaire de septembre 2011 a approuvé la mise en place de cette commission à la CAPI. Elle a pour but :

- > D'évaluer l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- > D'établir un rapport annuel sur les actions menées, de proposer des mesures de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- > D'organiser un dispositif de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduites.



ÉDITION DU GUIDE DES PERSONNES ÂGÉES

La CAPI a édité « Le Guide des personnes âgées et dépendantes » en septembre 2011. Avec ses 164 pages, ce support constitue un véritable outil pratique contenant toutes les informations utiles et indispensables aux personnes âgées et dépendantes de notre territoire, ainsi que leurs droits et les aides auxquelles elles peuvent prétendre. Pour réaliser cette mission, la CAPI a mis en place un groupe de travail avec les 21 communes.

10 000 exemplaires

45 téléchargements sur le site web



➤ POLITIQUE DE LA VILLE

La mission du service politique de la ville est de mettre en œuvre, piloter et suivre le Contrat Urbain de Cohésion Social (CUCS) qui permet de financer des projets visant à réduire des inégalités sociales et des écarts de développement entre les 8 quartiers des 4 communes (L'Isle d'Abeau, Villefontaine, Bourgoin-Jallieu et Saint-Quentin-Fallavier) concernés par cette politique et le reste du territoire de la CAPI. Ce travail est fait en partenariat avec les communes, les services de l'État (DDE, DDASS, DDTEFP...), de la région, du département, des bailleurs sociaux, de la CAF... et les associations.
La CAPI souhaite donner une dimension intercommunale à la politique de la ville au-delà des seuls quartiers CUCS.



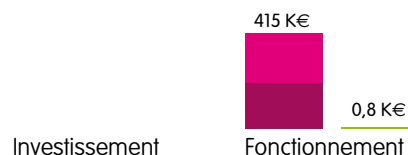
MOYENS MOYENS



Moyens financiers

Recettes

Dépenses
dont Personnel 200 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : **4,3** ETP



INDICATEURS

	2009	2010	2011
Nombre de dossiers déposés	101	109	139
Nombre de dossiers retenus	81	85	102
Nombre de dossiers CAPI	6	4	6



ÉLABORATION AVENANT CUCS

Fin 2010, l'État a annoncé la possibilité d'une poursuite des CUCS jusqu'en 2014 après élaboration d'un avenant. L'avenant a été validé en juillet lors du comité de pilotage. Cet avenant réaffirme les axes prioritaires du CUCS parmi lesquels : favoriser l'emploi et l'insertion et lutter contre les discriminations. Il pointe 3 pistes de travail : la mise en place d'un atelier santé ville, la structuration et le développement des actions sociolinguistiques, la réflexion sur un soutien possible à des actions portées directement par les habitants et l'opportunité de la mise en place d'un fonds de participation des habitants. Cet avenant est essentiel car il donne l'opportunité de penser la politique de la ville sur la durée.



ATELIERS SANTÉ VILLE

La santé constitue une des problématiques de la politique de la ville. Les difficultés en matière de santé sont généralement amplifiées dans les quartiers prioritaires (malnutrition, obésité, santé mentale...) et très souvent faute d'une connaissance suffisante, les habitants ne sont pas en situation de faire valoir leur droit à l'accès à la santé. Début septembre, une chargée de mission « Atelier santé ville » a rejoint les effectifs de la CAPI pour assurer une ingénierie sur la thématique de la santé dans les quartiers de niveau 1 et 2 (coordination des différents acteurs, suivi et évaluation des actions existantes, mise en place de nouvelles actions...).



ATELIERS SOCIAUX LINGUISTIQUES

Des ateliers socio linguistiques existent sur notre territoire depuis plusieurs années. Ils permettent l'apprentissage du français et des savoirs de base aux personnes qui les maîtrisent mal, et ce dans un objectif d'insertion sociale et professionnelle. Dans un souci d'équité en termes de réponse sur l'ensemble du territoire et de respect de l'objectif d'insertion sociale et professionnelle fixé, un état des lieux a été réalisé en 2011 par IRIS (Isère Relais IllétrismeS) missionné par la CAPI. L'objectif de la mission est de permettre une coordination des ateliers, avec des outils et objectifs communs, de professionnaliser les intervenants pour une meilleure qualité des ateliers et une réponse adaptée sur le territoire.



5 ateliers organisés
(2 à Bourgoin-Jallieu,
2 à Villefontaine et 1 à L'Isle d'Abeau)

De 10 à 20 personnes
concernées par atelier avec
entrées et sorties permanentes

102 projets financés
sur 139 proposés

913 691 €
de subventions accordés

354 795 €
accordés pour les projets relevant
de la thématique « emploi »

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA PROGRAMMATION

En 2011, à la programmation initiale de février, une programmation complémentaire de l'État et la CAPI en juillet et septembre a permis de financer les actions retenues.

La thématique prioritaire partagée par l'ensemble des partenaires demeure l'accès à l'emploi et au développement économique. Au delà de ces priorités, la CAPI a apporté son soutien en 2011, à des projets favorisant l'acquisition des savoirs et des connaissances propices à une meilleure intégration des publics.

Les principaux projets retenus ont été :

- > Les chantiers éducatifs portés par Médian.
- > Les actions « permis de conduire » portées par les communes de L'Isle d'Abeau et de Villefontaine.
- > Le dispositif 100 chances, 100 emplois (Mission locale Nord Isère et collectivités).





AVANCEMENT DES PROJETS ANRU

Les projets de renouvellement urbain visent à transformer de manière durable les quartiers les plus « sensibles » qui concentrent des difficultés urbaines, sociales et économiques. Deux quartiers du territoire CAPI ont été identifiés dans ce cadre (Champ-Fleuri à Bourgoin-Jallieu et Saint-Bonnet à Villefontaine).

> ANRU Champ-Fleuri : la mission de maîtrise d'œuvre a démarré en janvier 2011. La conception du projet est terminée.

> ANRU Saint-Bonnet : les études réalisées en 2010 ont permis de valider le planning prévisionnel des travaux qui doit s'étendre de 2012 à 2018.

Ces deux projets ont été réévalués et devront faire l'objet de nouvelles subventions. La CAPI a pris acte de la nouvelle programmation financière lors du conseil communautaire du 15 novembre 2011 et a commencé à l'automne des négociations avec les partenaires (Région Rhône-Alpes et Conseil Général de l'Isère).

CLAUSES D'INSERTION ANRU

La CAPI a adopté la charte locale d'insertion liée à ces 2 programmes comme l'ensemble de ses partenaires. Dans un objectif de développement durable et de réduction des inégalités entre les territoires, cette charte locale impose à l'ensemble des signataires que 5 % minimum des heures travaillées, générées par les travaux de rénovation, bénéficient à un public prioritaire habitant ces quartiers. Ce sont les clauses d'insertion utilisées comme levier pour l'insertion professionnelle. En 2011, au-delà des projets ANRU, des clauses d'insertion ont été intégrées dans plusieurs marchés de travaux : l'objectif de la CAPI est de les rendre systématiques lorsque cela est possible.

5 marchés

4 650 heures d'insertion

20 personnes concernées





Jean PAPADOPULO

➤ Développement durable, cœur de nature, agriculture



Evelyne MICHAUD

➤ Environnement (espaces naturels sensibles, protection des milieux, PDIPR)



Jean BESSON

➤ Bâtiments



Raymond BOUSSARD

➤ Déchets ménagers



Concevoir, mettre en œuvre et suivre les actions et projets qui permettent de répondre aux enjeux du développement durable et aller vers l'agglomération durable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE



ENVIRONNEMENT

Le service est chargé d'animer la politique environnementale de la CAPI par la mise en place d'actions durables : participation à la définition de la trame verte et bleue, gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire, la création et l'entretien d'un réseau de sentiers de randonnée labellisés PDIPR, le suivi de la gestion des déchets sur le territoire (lien avec SMND) et de la qualité de l'air (lien avec SUP'AIR), les actions agricoles.

Il est en charge d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'évaluer la stratégie agricole de la CAPI.



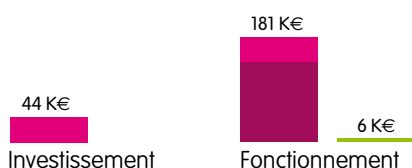
MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 139 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 2 ETP



INDICATEURS

	2009	2010	2011
Production d'ordures ménagères (en kg/habitant/an)	297,45 (N-1)	294,31 (N-1)	284,68 (N-1)
Proportion recyclée (emballage, verre, papier) (en kg/habitant/an)	NC	53,28 (N-1)	54,54 (N-1)
Tonnage collecté dans les 6 déchetteries	23 (N-1)	24 (N-1)	24 (N-1)
Nombre d'interventions pédagogiques	NC	170 sur les 2 années	
Surface espaces naturels préservés (en Ha)	31	31	51,4
Nombre de jours de dépassement des seuils d'information et de recommandations (qualité de l'air)	34	32	NC
Nombre d'agriculteurs concernés par les MAE (mesures agro-environnementales)	NC	23	28
Nombre d'hectares contractualisés	48	184	222

LE PRESTATAIRE POUR LA GESTION DES DÉCHETS : LE SMND

Le Syndicat Mixte Nord-Dauphiné (SMND) est un syndicat de collecte, tri sélectif et gestion des déchets ménagers du Nord-Dauphiné. La CAPI en est le représentant majoritaire.

La CAPI perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) mais s'adresse à ce syndicat pour assurer sa compétence «déchets ménagers». Le SMND fait ensuite appel au Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) pour le traitement des ordures récoltées (incinération).



5 intercommunalités et
2 communes isolées
soit 69 communes

150 agents

19 déchetteries

8,12 M€ C'est le coût de la prestation du SMND pour la CAPI

CARTOGUIDES PDIPR

Suite à la finalisation en 2010 de ses sentiers de randonnée et pour répondre à la forte demande de la population, la CAPI a élaboré en 2011 un cartoguide, en collaboration avec le Conseil Général dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Un important travail de concertation avec les communes et les associations a permis d'arrêter les choix sur le patrimoine à valoriser et de finaliser la rédaction des textes. Le cartoguide est en vente depuis l'été 2011 au Point Info CAPI (Centre Simone-Signoret à Villefontaine), au sein des communes et à l'office de tourisme de Bourgoin-Jallieu.



309 kilomètres PDIPR

1 000 cartoguides vendus

4 €

C'est le coût d'un cartoguide

AGRÈMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE SAINT-BONNET

La CAPI a fait une demande de renouvellement d'agrément auprès du Conseil Régional compétent en la matière pour la réserve naturelle de Saint-Bonnet à Villefontaine. Ce dossier s'est accompagné d'une demande d'extension du périmètre de la réserve dans le but de réduire son enclavement.

L'agrément a été obtenu fin 2011 pour une durée réduite à 5 ans au lieu de 10 car la connectivité de la réserve avec d'autres espaces n'est pas encore suffisamment assurée. La CAPI devra donc, dans le cadre de l'élaboration de sa trame verte, intégrer la connectivité des sites pour ne pas perdre cette reconnaissance régionale qui permet une valorisation du site et un accompagnement pour assurer les actions de gestion.

31 Ha à 51,4 Ha
C'est l'évolution de la surface de la réserve





PRÉSERVATION DES CAPTAGES

Suite au constat de dépassement des normes pesticides et/ou nitrates sur trois de nos captages (Le Vernay à Ruy-Montceau / Ayaillet à Four et Pré-Guillaud à Chêzneuve / Les Trappes-Bois-Drevet-Les Lechères à Meyrié et les Éparres) la CAPI a initié un travail, en partenariat avec la chambre de l'agriculture, de sensibilisation et d'implication des agriculteurs à l'amélioration des pratiques agricoles. Il amène les agriculteurs à s'inscrire sur des mesures agroenvironnementales dans le but de diminuer les intrants (pesticides, herbicides, nitrates). En 2011 ce travail a principalement été réalisé pour la zone du Vernay et a débuté aux Éparres.

CRÉATION D'UN PÔLE MARAICHAGE BIO

Entrant dans le cadre de la réflexion de soutien à une agriculture diversifiée de la CAPI, à des filières respectueuses de la qualité de l'eau, et à la création d'emplois agricoles, l'initiative Berjallienne de concevoir un pôle maraichage bio a séduit la CAPI. Une étude de faisabilité cofinancée par la CAPI en a démontré tout l'intérêt.

Le conseil communautaire de novembre a validé la participation de la CAPI au projet. En partenariat avec la ville de Bourgoin-Jallieu, la région Rhône-Alpes, l'association Terre de Lien et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), il a été acquis une parcelle et une exploitation permettant la création d'un pôle maraichage bio.



20 Ha

C'est la surface potentielle du site

3 Ha

C'est la surface de démarrage



ÉTUDE AGRICOLE

La CAPI a engagé des actions en collaboration avec la chambre d'agriculture pour la réalisation d'un diagnostic afin de pouvoir définir sa politique agricole. Cette stratégie porte sur le développement économique de cette filière et sur les conséquences en termes d'aménagement de l'espace et de gestion du foncier. Un travail avec les services départementaux de l'État a complété ce diagnostic sur un volet plus stratégique, compte tenu des enjeux en matière de foncier et d'aménagement du territoire (LGV Lyon-Turin, agrandissement sur Saint-Exupéry, logements...).

Cette réflexion s'inscrit aussi dans le cadre métropolitain, concrétisé cette année par la préparation d'une charte « agriculture périurbaine métropolitaine » posant les quatre axes suivants : développement économique de l'agriculture, pérennisation du foncier agricole, alimentation locale (circuits de proximité – valorisation locale – restauration hors domicile), paysage et environnement (trame verte – pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité).

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

- > **Ambroisie** : Pour répondre aux problèmes d'allergie aux pollens d'ambroisie (plus de 10 % de la population française touchée), une campagne de communication a été organisée. Des affiches « Coupez court à l'allergie » sont venues habiller l'arrière des bus du réseau Ruban durant le mois d'août pour sensibiliser un maximum d'acteurs à la destruction de la plante. Des informations ont aussi été mises en ligne sur le site Internet de la CAPI.
- > **Qualité de l'air** : En 2011, l'État a lancé une étude de santé publique sur la qualité de l'air dans les structures et établissements Petite Enfance en vue d'établir des normes de qualité dans ce type de structures. La CAPI a proposé deux sites test (les crèches « Petits Pas » à Bourgoin-Jallieu et « 3 vallons » à L'Isle d'Abeau) pour la réalisation de cette étude réalisée et finalisée par Sup' Air en juillet 2011. Aucun dysfonctionnement n'a été relevé.



2 semaines
C'est la durée de l'opération
de communication



DÉCHETS : RÉCUPÉRATION TEXTILES

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère a souhaité mettre en place, sur son territoire, une politique volontariste de collecte, tri et valorisation des Textiles, Linge de maison, Chaussures (TLC), tout en soutenant l'économie solidaire régionale et la lutte contre l'exclusion, par la signature d'une convention avec un prestataire agréé ÉCO TLC.

Pour ce faire, 50 conteneurs, répartis sur les 21 communes de la CAPI, ont été posés sur les points d'apport volontaire choisis en accord avec le SMND et les communes concernées. Ces conteneurs sont à disposition du public depuis juin 2011. La CAPI a confié cette mission au Relais France, acteur reconnu de la filière textile et première entreprise d'insertion, via sa filiale régionale.



54 conteneurs

139 tonnes recyclées
(7 mois de mai à novembre)

0 €
C'est le coût de l'opération
pour la CAPI

➤ BÂTIMENTS

La direction superstructures est chargée de la maîtrise d'ouvrage des grosses opérations, de la maintenance et de la réparation du patrimoine bâti de la collectivité (hors gestion quotidienne assurée par le centre technique), ainsi que de la maintenance et de la modernisation du réseau très haut débit sur le territoire CAPI.

Elle gère 80 structures de types petite enfance, médiathèques, piscines, salle de spectacle, locaux tertiaires, locaux industriels, conservatoire, cinéma Villefontaine, théâtre, écoles de danse, Centre Simone-Signoret, Golf public des 3 Vallons... La direction conseille et assiste techniquement les autres directions sur divers projets.

Le service entretien patrimoine immobilier du centre technique est chargé d'entretenir, d'assurer la maintenance et d'améliorer la qualité des bâtiments CAPI, en lien avec la direction superstructures.



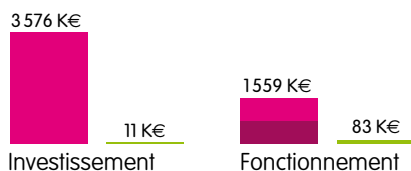
MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 797 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) :

26 ETP au total

dont Superstructures : 10 ETP

et Centre Technique : 16 ETP



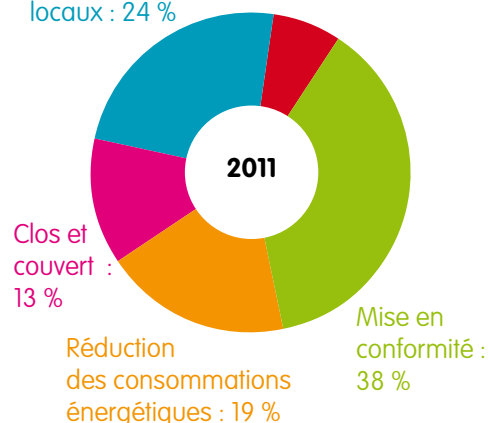
INDICATEURS

	2009	2010	2011
Nombre de gros chantiers (hors opérations individualisées) suivis (direction super)		80	47
Montant total des chantiers suivis (direction super) (en millions d'euros)	3,9	5,4	4,8
Nombre d'intervention de maintenance (Centre technique)	1185	1220	1226
Taux d'intervention d'urgence	28 %	31 %	30 %
Nombre de bâtiments CAPI	78	78	80
Surface des bâtiments entretenus en m ²		60 000	60 500

Répartition budgétaire par domaine d'activité (études et travaux) :

Aménagement ou réaménagement de locaux : 24 %

Sécurité et accès PMR : 7 %



PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

MISE AUX NORMES ET MISE EN CONFORMITÉ

Dans un souci de mise en conformité des bâtiments CAPI, de nombreux travaux de maintenance et de modernisation ont été effectués. Les principaux travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage sont :



- > L'installation d'un nouveau système d'aspiration à copeaux à l'atelier menuiserie (diminution du taux de suspension des matériaux).
 - > La création d'un local peinture au centre technique
 - > Le remplacement d'armoires électriques au Centre Simone-Signoret.
 - > La rénovation de la charpente et le ravalement des façades extérieures du multi-accueil Mas de la Raz à Villefontaine.
 - > La réalisation d'un diagnostic accessibilité des locaux de la CAPI.
 - > L'ensemble des travaux demandés par les commissions de sécurité.
- La collaboration entre la direction des superstructures et le centre technique a permis la mise en conformité électrique de l'ensemble des bâtiments.

61 000 €

C'est le coût du système d'aspiration

21 000 €

C'est le coût du local peinture

14 000 €

C'est le coût de l'armoire électrique

10 700 €

C'est le coût de la charpente

13 800 €

C'est le coût du diagnostic

RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

La mise en œuvre du schéma directeur énergétique validé en 2010 se poursuit. Aujourd'hui, 50 % des bâtiments CAPI ont désormais, à l'entrée, une signalétique énergie et bilan carbone. Après le passage des chaudières fuel au gaz, les principales actions visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments, réalisées en 2011, en maîtrise d'ouvrage sont :

- > La rénovation de l'éclairage du cinéma Fellini à Villefontaine.
- > L'installation d'une pompe à chaleur à la crèche Berjamini.

Pour les travaux réalisés en régie, le remplacement systématique des chasses d'eau traditionnelles par des 3/6 litres et des mélangeurs traditionnels par des mitigeurs se poursuit.



15 700 €

C'est le coût de la rénovation éclairage

26 000 €

C'est le coût de l'opération pompe à chaleur

Bâtiments :

65 % chasse d'eau

60 % mitigeurs

8 % de réduction des consommations énergétiques

CLOS ET COUVERT - ENVELOPPE DU BÂTIMENT

Dans le cadre de la conformité avec le code de la construction, divers travaux clos - couverts ont été réalisés. Ces travaux sont liés à l'enveloppe des bâtiments, à leur étanchéité à l'eau et à l'air. Les principaux travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage sont :

- > La rénovation des façades de la piscine Saint-Bonnet, à Villefontaine.
- > La rénovation des menuiseries (volets et fenêtres) d'un logement de fonction.
- > Le changement des menuiseries extérieures de l'école de musique de Villefontaine.
- > La mise en conformité des vasistas de la crèche À Petit Pas à Bourgoin-Jallieu.
- > La rénovation de l'école de danse Ballerina à Bourgoin-Jallieu (menuiseries extérieures).



13 000 €

C'est le coût de la rénovation des façades

13 000 €

C'est le coût de la rénovation des menuiseries

16 000 €

C'est le coût des changements de menuiseries

60 000 €

C'est le coût de la mise en conformité

18 000 €

C'est le coût de la rénovation Ballerina

33 000 €

C'est le coût de la modernisation des locaux

126 000 €

C'est le coût de la rénovation du restaurant du golf

17 000 €

C'est le coût de l'aménagement des bureaux

AMÉNAGEMENT OU RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX

Dans le cadre des demandes des exploitants, et dans un souci d'amélioration de la fonctionnalité des bâtiments, les principaux travaux d'aménagement et de réaménagement effectués en maîtrise d'ouvrages sont :

- > la modernisation des locaux humides (sanitaires, douches) de la piscine Rajon à Bourgoin-Jallieu (dont une partie réalisée en régie).
- > la rénovation lourde du restaurant du golf.
- > l'aménagement de bureaux pour les bâtiments administratifs de la CAPI au Creuzat à L'Isle d'Abeau.

Les principales opérations réalisées en régie sont la rénovation intérieure du multi-accueil Fondbonnières, d'un logement de fonction au centre technique, de deux salles de jeux du multi-accueil Petites Frimousses, des locaux d'entretien et d'un bureau au conservatoire et l'aménagement de la mezzanine du restaurant du golf.



SÉCURITÉ ET ACCÈS DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

Des travaux permettant d'améliorer la sécurité de certains sites et/ou de limiter les incivilités ainsi que des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (en amont du schéma directeur PMR) ont été réalisés en maîtrise d'ouvrage, dont principalement :

- > L'installation d'un rideau métallique (fermeture entrée) sur l'accès de la piscine Tournesol à Bourgoin-Jallieu.
- > La réalisation de la seconde phase de rénovation des murs en pierre du golf par une structure associative d'insertion.
- > La modification du contrôle d'accès à la médiathèque de L'Isle d'Abeau.



5 500 €

C'est le coût du rideau métallique

30 000 €

C'est le coût de la rénovation des murs

4 000 €

C'est le coût de la modification des contrôles d'accès

200 000 €

C'est le coût des études du centre technique Est



OPÉRATIONS INDIVIDUALISÉES

Les opérations individualisées et pluriannuelles ne peuvent pas être classées dans un des domaines vus ci-dessus, car ce sont des projets de constructions couverts par l'ensemble des domaines. Pour 2011, il s'agit notamment :

- > Du centre technique Est : après une phase d'études de programmation, les études de projet du centre technique de Nivolas-Vermelle ont débuté durant l'été.
- > Des travaux pour le haut débit : la CAPI a réalisé les travaux de raccordements de 8 pôles d'emplois afin qu'ils accèdent professionnellement au très haut débit (100 méga). Parallèlement, les fortes intempéries d'été ont généré de très nombreuses pannes sur le réseau TV-TNT. Les réparations d'urgences furent particulièrement complexes et longues.

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DES COMMUNES

Certaines communes du territoire souhaitent recourir aux services de la CAPI (Direction des superstructures), afin de mettre en œuvre un projet de construction ou de rénovation. Ce dernier fait l'objet d'un programme chiffré et approuvé par la commune intéressée. La CAPI est en mesure de répondre favorablement au moyen juridique d'une convention de prestations de services réalisées pour le compte de la commune concernée. En 2011, la première convention de ce type a été signée entre la CAPI et la commune de Maubec pour la réhabilitation de sa « maison de village ».



➤ DÉVELOPPEMENT DURABLE

DURABLE

Aux travers des axes 1 et 2 du plan de mandat, la CAPI a défini la thématique du développement durable comme une de ses priorités : elle s'est fixée l'objectif de devenir une agglomération durable par les actions qu'elle mène dans l'exercice de ses compétences et par la sensibilisation des acteurs du territoire au développement durable.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 105 K€

Investissement

148 K€

21 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 2 ETP



DIAGNOSTIC PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL (PCET)

Un plan climat est un projet territorial qui vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et à définir une stratégie d'adaptation au territoire. La première phase du plan climat s'est traduite par un diagnostic qui a permis de comptabiliser les émissions de GES nécessaires au fonctionnement du territoire formé par les 3 intercommunalités (les communautés de communes des Vallons de la Tour et des Collines du Nord-Dauphiné, et la CAPI) et d'étudier la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. Dans le cadre de ce diagnostic, 2 forums ouverts à tous ont été organisés :

- > Le forum du 4 juillet a permis de partager la vision du territoire face aux effets du changement climatique, à travers différents ateliers (photo, langage...) et une table ronde.
- > Celui du 7 décembre a été consacré à la présentation du diagnostic territorial et à la préparation des ateliers territoriaux de 2012.

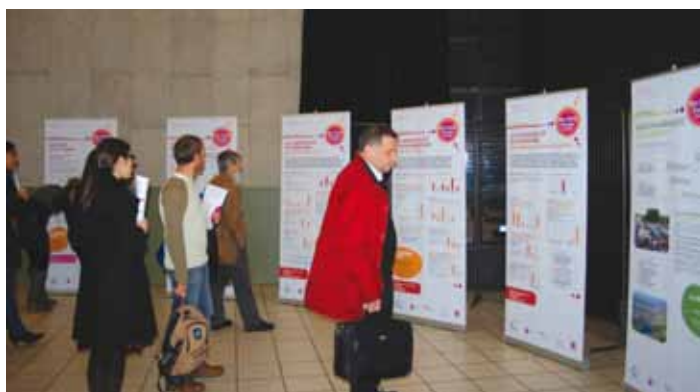
Le bilan des émissions de GES a aussi été mené au sein de la CAPI. La mobilisation des services a été importante et efficace. C'est à partir de ce bilan que le programme d'actions visant à réduire les émissions de GES de la CAPI sera réalisé.

Emissions de gaz à effet de serre en 2010 :

territoire : **1 072 000** tonnes équivalent CO₂

patrimoine et compétences CAPI :

environ **27 400** tonnes équivalent CO₂



GESTION RAISONNÉE

La gestion raisonnée (qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins et à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires) reste une priorité pour la CAPI pour l'entretien des espaces verts dont elle a la compétence.

En 2011, diverses actions allant dans ce sens ont été réalisées :

- > Toutes les balayeuses de voirie ont été équipées de balais latéraux métalliques permettant de couper ou d'arracher les adventices et donc de limiter les traitements chimiques.
- > Le désherbage chimique systématique des espaces verts ou de la voirie est progressivement et souvent remplacé par un désherbage mécanique (rotofil à câble et nylon, combiné de désherbage) mise en place de mulch en paillage de végétaux, désherbage manuel.
- > Sur certains espaces, la tonte est remplacée par le broyage (moins d'émission CO₂, meilleur respect de la biodiversité).



ORGANISATION DES TROPHÉES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Du 4 avril au 31 mai 2011, les services de la CAPI ont pu concourir à un appel à projet en interne sur le thème du développement durable pour obtenir un soutien financier et technique à sa mise en œuvre. Les projets retenus ont été :

- > La mise en oeuvre d'une démarche environnementale pour les chantiers de voiries.
- > La création d'une chaufferie plaquette bois au centre technique de la Cruizille à Villefontaine.
- > Le développement de la biodiversité et d'un sentier pédagogique sur le site du golf.
- > La mise en place d'un récupérateur de chaleur des eaux de douche à la piscine Saint-Bonnet à Villefontaine.
- > La mise en place d'un digesteur pour le traitement des déchets alimentaires.



15 dossiers déposés

5 dossiers retenus

150 K€ répartis entre les projets retenus



PLAN DE DÉPLACEMENT ADMINISTRATION (PDA)

Le PDA est un outil qui permet à la collectivité de viser la réduction de l'utilisation systématique de la voiture individuelle au profit de modes de transport plus durables. En 2011, suite au diagnostic réalisé, un plan d'actions a été validé. Les principales actions retenues sont :

- > L'achat par la collectivité de vélos à assistance électrique pour déplacement domicile-travail et pour les déplacements professionnels (entre les principaux sites CAPI).
- > La mise en place d'équipements à destination des agents mais aussi des usagers sur les sites CAPI (stationnements couverts, arceaux sécurisés...).
- > La mise en place d'une communauté CAPI (spécifique pour les agents) dans le site de covoiturage de l'agglo.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA GRILLE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 1^{er} janvier 2011 a marqué l'entrée en vigueur de la grille développement durable. Composée de 32 questions sur les 4 volets du développement durable (économie, social, environnement, gouvernance), la grille est devenue le passage obligé pour tous les projets soumis au bureau communautaire. Avec l'affichage de la synthèse de la grille dans la délibération, les élus peuvent ainsi apprécier la prise en compte du développement durable dans les projets.

29 projets présentés annexés de la grille





➤ Politique
et actions
culturelles,
Théâtre du
Vellein

Christian BADIN



➤ Lecture
publique

Patrick MARGIER



➤ Sports

Michel GUÉRIN



➤ Conservatoire
de musique
➤ Gestion et
création des
salles de
spectacles

Patrick NICOLE-WILLIAMS



➤ Les Abattoirs

Robert DOREY

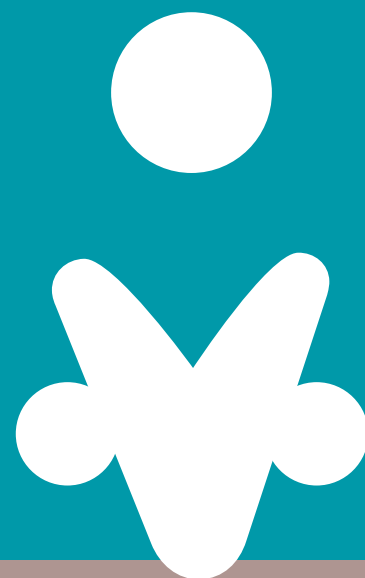


Garantir sur l'ensemble des communes de la CAPI
l'accès de tous à la culture et aux sports,
dans une logique d'identité de territoire.

CULTURE ET SPORTS

➤ MÉDIATHÈQUES

Les 10 bibliothèques et médiathèques de la CAPI (Bourgoin-Jallieu et annexe de Champfleuri, Four, L'Isle d'Abeau, Meyrié, Ruy-Montceau, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, La Verpillière et Villefontaine) proposent à tous des collections de documents encyclopédiques et pluridisciplinaires, en accès libre et empruntables à domicile. Le réseau des médiathèques a pour mission de développer la lecture publique et de réduire l'illettrisme, de favoriser la culture et l'éducation permanente des habitants de la CAPI. Par l'action culturelle, il assure gratuitement un rôle de médiation aux savoirs, aux connaissances et aux arts.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 1820 K€

28 K€

Investissement

2220 K€



76 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 44 ETP



INDICATEURS

Évolution des prêts
et des lecteurs

504 307 prêts en 2009

585 587 prêts en 2011

16 616 lecteurs en 2009

15 464 lecteurs* en 2011

* à partir de 2011 une seule carte par lecteur auparavant comptabilisé pour chaque médiathèque



1 AN DE LA MÉDIATHÈQUE AGNÈS-VARDA

La nouvelle médiathèque Agnès-Varda à L'Isle d'Abeau, inaugurée en 2010, a fêté ses 1 an. Pour cette occasion, la réalisatrice et auteur est venue à la rencontre des lecteurs nord-isérois les 30 juin et 1^{er} juillet. La première journée a été ponctuée par un temps officiel avec des élus du territoire et une soirée de projection de son dernier film « Les Plages d'Agnès » au cinéma Le Fellini à Villefontaine. La deuxième journée a été l'occasion, pour certains élèves qui avaient travaillé sur son œuvre, de rencontrer l'artiste. Au cours de cette première année, la médiathèque est parvenue à impulser une dynamique en proposant de multiples actions et animations gratuites favorisant l'accès à la lecture pour tous.

RÉHABILITATION ET MUTUALISATION D'UNE STRUCTURE DE SERVICES CAPI

Un chantier d'envergure se prépare à Ruy-Montceau. L'étude de structure préalable aux travaux de mise aux normes de la médiathèque a conduit à une restructuration complète du bâtiment.

Un important projet de réhabilitation a donc été initié pour transformer le bâtiment situé au-dessus de la salle des fêtes de la Salière en une structure mutualisée, capable d'accueillir deux services CAPI : la médiathèque rénovée et une micro-crèche. Suite aux études réalisées début 2011, le conseil communautaire a validé le projet en mai 2011. Le marché a été lancé en fin d'année.

262 000 € HT
C'est le coût global de l'opération médiathèque

150 m² réhabilités

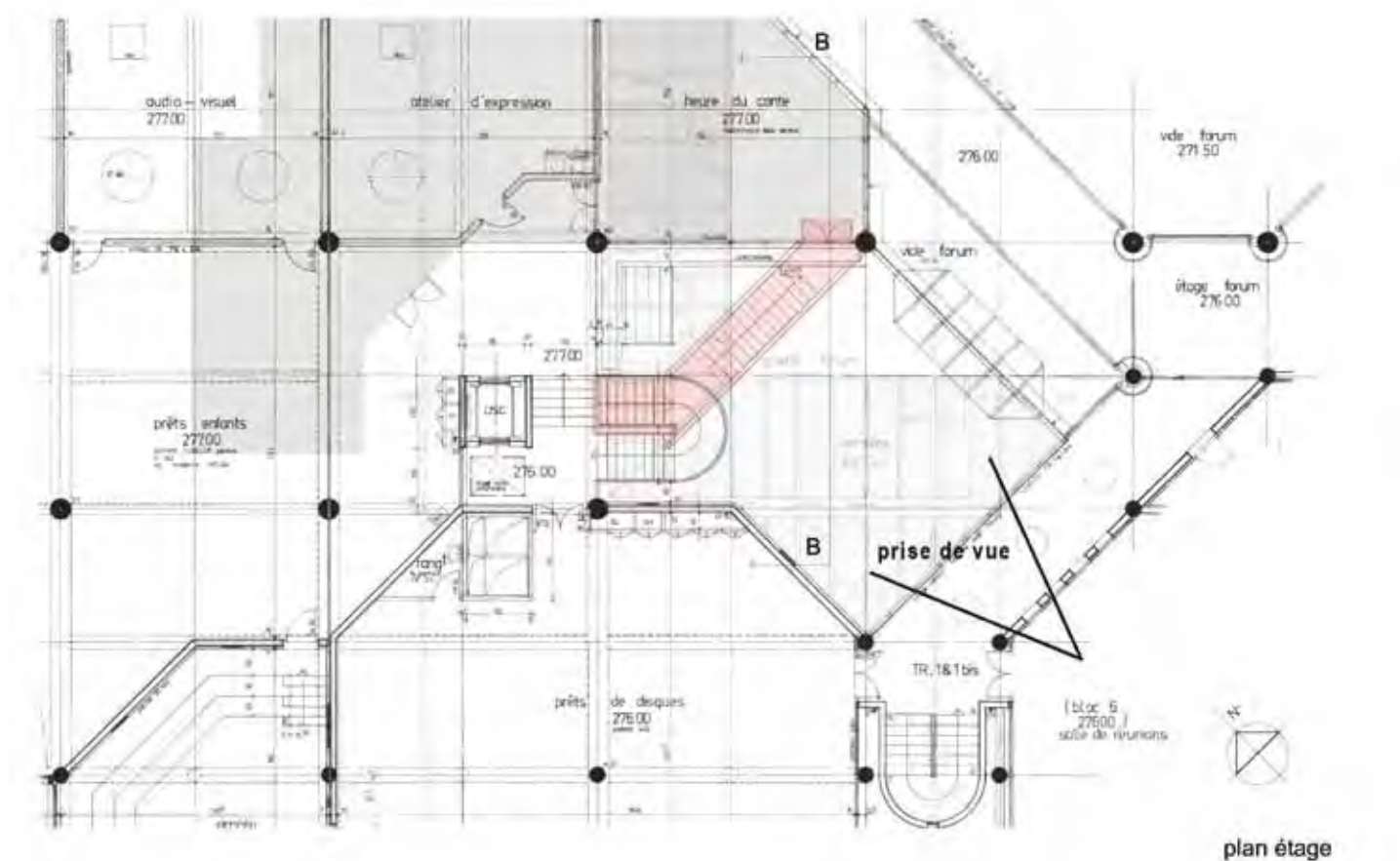


AGRANDISSEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE DE VILLEFONTAINE

La médiathèque de Villefontaine ayant atteint sa taille critique, un projet d'extension a été validé par le conseil communautaire au mois de septembre. Une étude est actuellement en cours pour rénover la verrière et aménager 160 m² supplémentaires à l'étage. Avec plus de 10 000 CD, la médiathèque possède la plus importante collection musicale du Nord-Isère. Elle est également à la pointe dans le domaine de la bande-dessinée adulte. Les travaux visent à redonner à ces deux secteurs toute leur dimension, au sein d'un espace rénové.

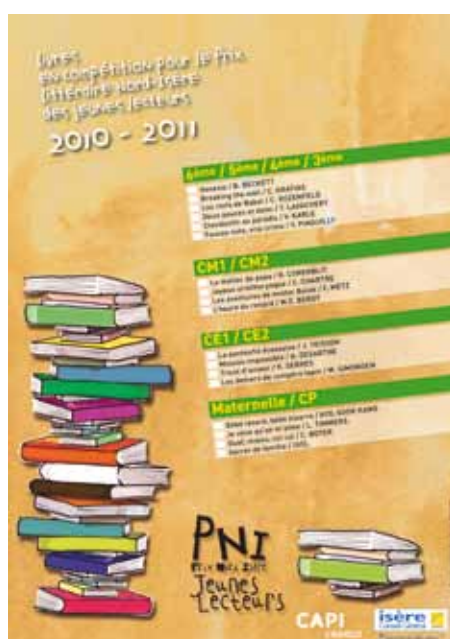
385 920 € HT
C'est le coût global de l'opération

160 m² raménagés



12 037 élèves Nord-Isère

4 327 élèves CAPI



PRIX NORD-ISÈRE DES JEUNES LECTEURS

Le prix Nord-Isère des jeunes lecteurs est un événement piloté par la CAPI et organisé par les bibliothèques et médiathèques du territoire, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Isère (BDI). Pour la cinquième année consécutive, le prix a été décerné à 5 auteurs de la littérature jeunesse par des élèves allant de la maternelle au collège. En 2011, un nouveau réseau de médiathèques a rejoint le dispositif (le réseau des Collines du Nord-Dauphiné) portant à une cinquantaine le nombre de bibliothèques participant à l'opération, et faisant de ce prix un événement à dimension extraterritoriale.

900 visiteurs lors des rencontres scolaires CAPI

1 000 visiteurs au salon



BIENNALE DU LIVRE JEUNESSE « À LIVRES OUVERTS »

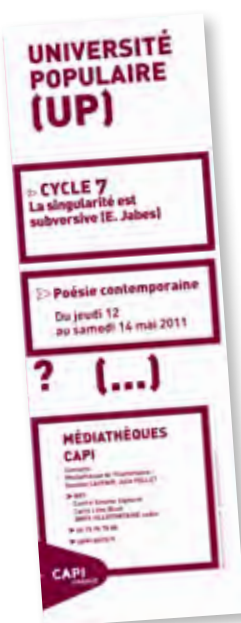
La biennale du livre jeunesse, opération organisée en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Isère (BDI) et les collèges du territoire, permet d'accueillir une vingtaine d'auteurs-illustrateurs jeunesse dans les bibliothèques et au sein d'un salon tout public. La salon s'est déroulé du 26 au 28 mai 2011. Sur une vingtaine d'auteurs invités au total, cinq l'étaient par la CAPI, dans cinq médiathèques différentes. Pour la première année, les médiathèques ont organisé un concours de nouvelles pour des classes de 4^{ème}.



CYCLE DE POÉSIE CONTEMPORAINE POUR LA 3^E SAISON DE L'UP

S'appuyant sur le concept de l'Université Populaire développé par Michel Onfray, le réseau des médiathèques assure un cycle gratuit de cours universitaires en littérature, sociologie, économie, sciences de l'information, sciences politiques, sciences de l'éducation, en accès libre à tous les publics.

En mai 2011, un des cycles proposés a été consacré à la poésie et à l'édition contemporaine. Dans l'optique de consolider ce cycle de cours, le réseau s'est tourné vers des partenaires spécialistes comme la « cave littéraire » (centre de poésie affilié à la fédération européenne des maisons de la poésie). Ce temps de rencontre autour de la poésie sera donc pérennisé les prochaines années.



22 conférences

1 500 participants



LES SOIRÉES « CONTE »

Le réseau des bibliothèques et médiathèques de la CAPI fait du conte l'une de ses spécialités. Après avoir été formées en interne, les conteuses ont proposé l'animation de soirées pyjama-conte, avec par exemple « Elise et superdoudou » à Bourgoin-Jallieu. L'expérience a remporté un vif succès en tournant au sein de huit médiathèques.

800 participants aux spectacles de conte

➤ THÉÂTRE DU VELLEIN

À partir des équipements culturels (Théâtre du Vellein et Salle de L'Isle), le service Théâtre du Vellein est chargé de développer une action culturelle sur le territoire à travers la programmation de spectacles vivants pour tous les publics et à travers la mise en place d'actions culturelles et d'éducation artistique à destination des adultes et des scolaires des 1^{er} et 2nd degrés (PLEA). Le Théâtre du Vellein est labellisé Scène Rhône-Alpes.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Le budget culture est un budget annexe.

Recettes

dont participation
du budget général CAPI

1600 K€

Dépenses

dont Personnel 845 K€

226 K€

Investissement

1592 K€

2425 K€

Fonctionnement

2710 K€

NB : L'excédant en fonctionnement est une provision pour financer la Biennale de la danse 2012.

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : **19,1** ETP



INDICATEURS

Nombre de places assises au Théâtre du Vellein : **532**

Nombre de place assises salle de L'Isle : **800** / debout : **1500**

Nombre de journées d'utilisation des équipements Théâtre en 2011 : **158 jours**

Nombre de journées d'utilisation des équipements salle de L'Isle en 2011 : **141 jours**

PROGRAMMATION TOUT PUBLIC

Depuis plusieurs années, la fréquentation du Théâtre du Vellein est en constante augmentation pour se situer aujourd'hui dans le peloton de tête des théâtres isérois. Une programmation pluridisciplinaire, des artistes régionaux, nationaux mais également internationaux composent la recette de cette programmation. Les spectateurs viennent pour une très grande majorité du Nord-Isère et donc du territoire de la CAPI. Des collaborations avec les structures culturelles de la CAPI se mettent en place et permettent à de nouvelles propositions de voir le jour.



	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'abonnés	3 095	3 156	3 693
Nombre de spectacles différents	41	37	37
Nombre de représentations	61	60 (dont 6 hors les murs)	65
Nombre de spectateurs	24 230	34 650 (cirque compris)	27 180
Proportion du public du Nord-Isère	97 %	97 %	–



PROGRAMMATION JEUNE PUBLIC

La programmation de spectacles à destination des plus jeunes reste une priorité. Elle permet d'accueillir pendant le temps scolaire la quasi totalité des enfants scolarisés, de la maternelle à l'élémentaire, sur l'ensemble des communes du territoire. La CAPI prend en charge un transport par enfant pour se rendre sur le lieu de spectacle.

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre de spectacles différents	14	20	19
Nombre de représentations	86	91	75
Nombre de spectateurs	18 030	20 060	20 163
Nombre d'écoles maternelles et élémentaires	72	94	94
Nombre de classes concernées	502	500	473

ACTION CULTURELLE JEUNE PUBLIC

Théâtre, danse, cirque, arts plastiques, mime...font l'objet d'atelier de pratiques artistiques dans les écoles de la CAPI. Ces actions sont en résonnance avec les programmations proposées par ailleurs par le Théâtre du Vellein. Un Plan Local d'Éducation Artistique (PLEA) fait l'objet d'une convention réunissant l'ensemble des partenaires concernés (CAPI, Education nationale, DRAC, Conseil Général, Conseil Régional). Ce PLEA a un caractère expérimental et innovant, il est observé très attentivement par les différents partenaires afin que ce modèle soit appliqué sur d'autres territoires.



	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre de jeunes (1 ^{er} et 2 nd degré) impliqués dans un projet avec un artiste	1 793	2 243	2658
Nombre de classes	72	97	123
Nombre de groupes scolaires	41 sur 11 communes	62 sur 15 communes	43 sur 18 communes
Nombre d'enseignants en formation dans le cadre d'animations pédagogiques	80	62	94

1 340 spectateurs au total
et 516 sur le territoire CAPI

14 communes au total
5 communes CAPI

LE FESTIVAL « LES BARBARES »

Ce festival est organisé par le CDDRA (Contrat de développement durable Rhône-Alpes) Isère Porte des Alpes et se déroule dans des bars des territoires d'Isère Porte des Alpes et des Vals du Dauphiné. La programmation artistique de ce festival est assurée par les deux scènes régionales du territoire : le Théâtre du Vellein et le Théâtre Jean-Vilar. Ce festival se propose d'aller au devant des habitants de ces communes en leur proposant des spectacles de qualité dans des lieux qui ne sont pas habituellement prévus pour ça : les bars. C'est l'occasion de rencontrer des spectateurs que l'on ne voit pas forcément dans les théâtres.

LA TOURNÉE DU FACTEUR

Créé par la compagnie « Les Boules au plafond », en résidence au Théâtre du Vellein, le spectacle « La tournée du facteur » a marqué la fin d'un cycle débuté en collaboration il y a 4 ans. « Hors les murs », ses représentations ont posé leurs tréteaux sur les places des communes de la CAPI, permettant ainsi d'aller au plus près des habitants du territoire. Par cette initiative, le Théâtre du Vellein propose une action culturelle de terrain, indispensable et partie intégrante de son activité.



1 200 spectateurs CAPI

13 communes

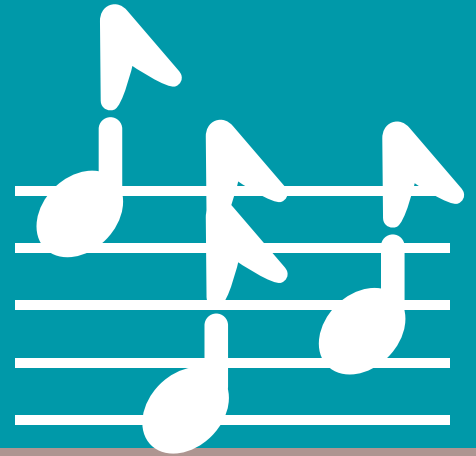


➤ CONSERVATOIRE

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Hector Berlioz a pour missions sur l'ensemble du territoire de la CAPI :

- > L'enseignement artistique dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre.
- > L'éducation artistique et culturelle, les actions de sensibilisation et de découverte, notamment en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale.
- > Le soutien au développement des pratiques artistiques des amateurs.
- > L'animation de la vie culturelle du territoire à travers la diffusion des productions liées aux activités pédagogiques.

Le conservatoire est un pôle ressources pour le territoire Nord-Isère : c'est un lieu public d'informations et de formation. Il contribue à animer le réseau des écoles de musique et de danse du territoire Nord-Isère.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 3 043 K€

102 K€

Investissement

3 315 K€



728 K€



Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 65,6 ETP



SCOLARITÉ

Le Conservatoire Hector Berlioz propose un enseignement structuré et progressif à travers un projet artistique et culturel global qui a pour but de contribuer à l'épanouissement de chacun, pour devenir musicien, danseur ou acteur au profil large et ouvert, créatif et curieux des esthétiques du monde. Il propose des parcours de formation différenciés et adaptés à des publics d'âges différents et aux projets et motivations diversifiés.



	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre total d'inscrits	1122	1156	1118
Proportion d'enfants inscrits	76 %	79 %	74 %
Proportion d'adultes inscrits	24 %	21 %	26 %
Proportion d'inscrits territoire CAPI	72 %	70 %	70 %
Proportion d'inscrits hors territoire CAPI	28 %	30 %	30 %
Proportion musique	89 %	86 %	87 %
Proportion danse	7 %	11 %	11 %
Proportion théâtre	4 %	3 %	2 %
Nombre d'heures de cours dispensées par semaine	Environ 900	Environ 900	Environ 900





ACTION CULTURELLE

En concertation avec ses partenaires publics et les acteurs culturels du territoire, les actions du conservatoire ont également pour objectif le développement du lien social, l'aménagement du territoire et l'ouverture à des publics les plus diversifiés possible. La fréquentation et l'intérêt du public pour ces manifestations ne font que grandir et sont la preuve de la pertinence de cette démarche. Parmi les moments forts de la saison culturelle 2010-2011 on retrouve, entre autres :

- > Les Semaines Contemporaines.
- > Concert de Noël musiques du cinéma.
- > Intégrale des concertos Brandebourgeois.
- > Projet réseau cuivres en Nord-Isère.

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre de concerts (avec artistes invités et élèves du Conservatoire)	23	30	54
Nombre de concerts d'élèves seuls	26	39	47
Nombre de concerts de professeurs	11	10	11
Nombre d'actions à la Médiathèque de Bourgoin-Jallieu	11	7	10
Nombre de master class	10 (57 heures)	14 (64 heures)	2 (6 heures)
Nombre de stages « danse »	4 (24 heures)	8 (40 heures)	3 (15 heures)
Nombre de stages « élèves du Conservatoire »	11 (33 heures)	12 (52 heures)	9 (21 heures)
Nombre de stages « élèves du Conservatoire et extérieurs »	21 (84 heures)	25 (105 heures)	40 (120 heures)

ACTIONS EN FAVEUR DES PUBLICS EMPÊCHÉS

Le Conservatoire Hector Berlioz accueille des personnes handicapées venant de foyers environnants (Bourgoin-Jallieu, La Tour du Pin et L'Isle d'Abeau). Il propose un atelier de pratique musicale et d'expression corporelle.

Le conservatoire a aussi poursuivi l'action engagée en 2010 en faveur des détenus du Centre Pénitencier de Saint-Quentin-Fallavier : une action de découverte, de sensibilisation et d'apprentissage instrumental à l'attention du public carcéral. Cette action s'est déroulée durant la période du 6 octobre 2010 au 11 mai 2011 et a impliqué deux enseignants du conservatoire.



23 personnes handicapées

350 heures d'intervention

12 détenus

84 heures

16 communes

106 classes

35 écoles

soit 2 523 enfants concernés
par l'action des dumistes

401 élèves concernés par les
dispositifs Éducation Nationale

INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Le conservatoire propose gratuitement, tout au long de l'année, des activités artistiques en milieu scolaire. Ces interventions sont proposées à l'ensemble des communes et ont pour objectif de sensibiliser les enfants aux pratiques artistiques.

Ces interventions se font à deux niveaux :

- > À travers l'action, dans le cadre du PLEA des sept dumistes CAPI (agents détenteurs du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) qui proposent aux écoles maternelles (grande section) et aux primaires différents projets d'éducation artistique et culturelle.
- > À travers les dispositifs mis en place en partenariat avec l'Éducation Nationale. Pour la saison 2010-2011, les dispositifs suivants ont été proposés aux écoles : Classes CHAM (classes à horaires aménagés musique), orchestre à l'école, orchestre collège, projets danse, projets théâtre, actions découverte de l'orgue et initiation musicale, partenariat avec le Lycée des Métiers des Arts à Bourgoin-Jallieu, partenariat avec le Lycée Aubry (construction d'instruments cuivres, essais et participation de ces élèves au concert du Jeune Ensemble Vocal).



ÉVÉNEMENTS SPÉCIFIQUES / PARTENARIATS

Les équipes du conservatoire, réelles actrices de la vie du territoire, ont participé à l'animation musicale de divers événements tels que :

- > La manifestation « Cap sur l'Agglo » à Écluse.
- > La journée commémorative de Kimmerling (+ 5 représentations théâtrales).
- > Deux inaugurations (piscine de L'Isle d'Abeau et médiathèque de Meyrié).
- > Les festivités de Bourgoin-Jallieu et des concerts à l'extérieur du territoire (avec les Amis de l'Orgue de Charolles, à l'Abbaye de Bonnevaux à Chatonay...).

15 journées

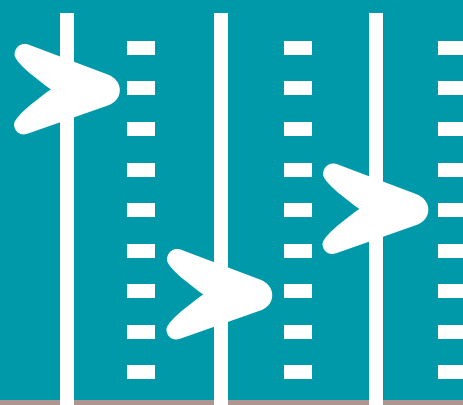


➤ LES ABATTOIRS

La SMAC «les Abattoirs» est une des 5 structures Rhône Alpines labellisées par le ministère de la culture «Scène de Musiques ACTuelles» (SMAC), en partenariat avec la Région, le Conseil Général de l'Isère et la CAPI.

Ses missions sont :

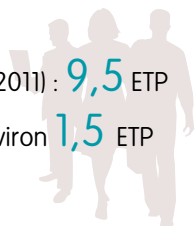
- > D'assurer le développement des musiques actuelles (définies comme l'ensemble des musiques exceptée la musique classique et les musiques dites savantes).
- > De déployer le projet artistique et culturel des Abattoirs autour de six axes majeurs (diffusion des musiques actuelles, aide à la création (résidence d'artistes), la formation («Tran's Abattoirs»), l'insertion sociale et/ou professionnelle à travers les musiques actuelles, la sensibilisation (milieu scolaire) et l'information et les ressources).
- > De favoriser la rencontre entre les arts numériques et le spectacle vivant.



MOYENS MOYENS

La SMAC Les Abattoirs est une régie autonome.

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : **9,5** ETP
+ **15** intermittents représentant environ **1,5** ETP



INDICATEURS INDICATEURS

	2009	2010	2011
Nombre de spectateurs total	9 004	9 623	13 920
Nombre de groupes (concerts + festival)	91	98	116
Nombre de concerts	52	56	74
Proportion d'artistes de provenance régionale		40 %	40 %
Proportion d'artistes de provenance nationale		40 %	30 %
Proportion d'artistes de provenance internationale		20 %	30 %

DIFFUSION DES MUSIQUES ACTUELLES ET DE SPECTACLES VIVANTS : OFFRE CULTURELLE

La diffusion est le moteur de l'activité de la SMAC « Les Abattoirs ». Elle s'adresse au plus large public par le choix d'une programmation éclectique balayant toutes les esthétiques du local à l'international. La saison 2010-2011 a vu le nombre d'événements accueillis et organisés par la SMAC en forte augmentation. Ceci est dû à la volonté de diffuser plus largement sur le territoire le projet culturel défendu par les Abattoirs. Deux spécificités de l'offre culturelle sur cette saison : la création Hip-hop et un élargissement au plus près des habitants (ouverture du festival Electrochoc sur de nouvelles communes et fête de la musique à Saint-Quentin-Fallavier).



12 groupes

93 personnes concernées

931 heures de formation

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES AMATEURS « TRAN'S ABATTOIRS »

Tran's Abattoirs est un parcours de développement personnalisé ouvert à des groupes amateurs qui souhaitent se professionnaliser. Ce parcours est assuré par un pôle de formateurs professionnels et piloté par un coordinateur pédagogique. Le référentiel de formation permet de balayer tous les aspects de la création et de la conduite de spectacle (environnement de l'artiste, gestion du son et des risques auditifs, techniques de son et de lumières...)

L'évolution et la reconnaissance du savoir faire des Abattoirs ainsi que la qualité de l'équipement expliquent l'augmentation des demandes de groupes du Nord-Isère mais aussi des départements limitrophes.

Cette saison, le dispositif évolue et s'enrichit afin de mieux répondre aux attentes des groupes et leur permettre de profiter des avantages qui se développent avec de nouveaux partenaires.



ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES : LES STUDIOS

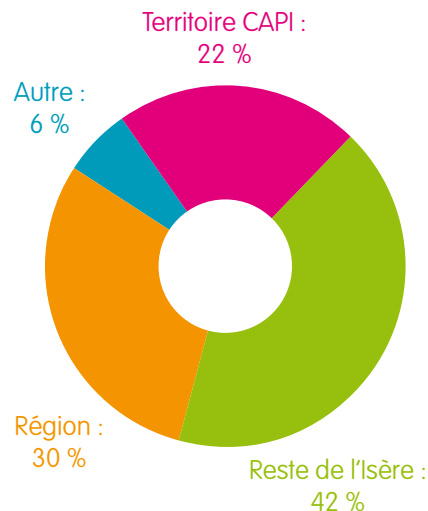
La SMAC «Les Abattoirs» possède deux studios de répétition. Ces locaux sont ouverts aux groupes de musiques actuelles désireux de travailler et de créer leur répertoire. La demande de créneaux de répétition est importante. La forte progression des demandes et la volonté d'y répondre favorablement a impliqué une diminution du nombre de créneaux attribués pour chaque groupe. En 2011, les studios ont été occupés au maximum de leur potentiel.



57 groupes

851 heures de répétition

Provenance des musiciens :



AIDE À LA CRÉATION

Les demandes en termes d'accueil de groupes en résidence et en répétition montée sont toujours importantes. De part la notoriété de la SMAC et la qualité de l'équipement, elles dépassent les frontières du territoire CAPI. Le rayonnement de la SMAC est augmenté par la venue de groupes reconnus. De plus, c'est aussi l'occasion d'échanges avec les artistes locaux.

9 groupes accueillis en résidence

11 groupes accueillis en répétition montée

70 jours d'utilisation de la salle



41 participants

15 jeunes participants à la création



CULTURES URBAINES ET CRÉATION HIP-HOP

Ouvrir les portes du Hip-hop aux jeunes des quartiers prioritaires (priorités CUCS) est un des objectifs des Abattoirs depuis le début. Deux ateliers hebdomadaires de Hip-Hop, animés par une compagnie professionnelle (Sai lence) leur ont été proposés. Certains d'entre eux ont pu participer au montage d'un spectacle et assurer sa restitution aux Abattoirs lors de la première partie d'un spectacle hip-hop professionnel.

Une suite a été donnée à ces ateliers. Certains participants volontaires sont mis en situation de travail avec des professionnels de la danse hip-hop (la compagnie E GO) pour monter un spectacle qui intègre l'offre culturelle des Abattoirs. Le spectacle «Listen and see» a ainsi été proposé aux Abattoirs mais aussi à Saint-Quentin-Fallavier, à L'Isle d'Abeau, à Bourgoin-Jallieu et à Villefontaine.

ACTION CULTURELLE ENVERS LES PUBLICS EMPÊCHÉS/ÉLOIGNÉS

La SMAC «Les Abattoirs», depuis plusieurs années, propose une action culturelle ciblée envers les publics empêchés et/ou éloignés des pratiques culturelles. La saison 2010-2011 a été marquée par différents projets :

- > Les ateliers «Écris-toi une chanson» permettent à des détenus de la prison de Saint-Quentin-Fallavier de composer leur chanson qu'ils arrangeront et enregistreront dans les studios des Abattoirs.
- > Les Ateliers danse Hip-Hop et «Écris-toi une chanson» ont aussi été menés avec des jeunes des IME (Mérieux les Étangs et Camille Veyron).
- > La fête de la musique a été organisée au Centre Psychothérapique du Nord-Dauphiné.

6 détenus en atelier

et 15 en restitution

16 jeunes IME concernés

100 patients

20 établissements

1172 élèves concernés

ACTIONS ENVERS LES SCOLAIRES

La SMAC accueille et intervient en milieu scolaire principalement au sein des collèges et lycées autour de trois démarches :

- > Le dispositif «dose le son» est une action de prévention des risques auditifs liés aux musiques amplifiées.
- > Les ateliers «Écris-toi une chanson» ont été organisés dans l'ensemble des collèges et lycées du territoire.
- > La visite des Abattoirs a été proposée à plusieurs établissements.

Ces actions ne s'arrêtent pas aux frontières du territoire. Hors CAPI, Les Abattoirs sont intervenus dans cinq établissements contribuant ainsi au rayonnement de l'agglomération.



3 822 spectateurs physiques
au total

3 907 spectateurs internet

943 visiteurs expos
arts numériques

ORGANISATION DU FESTIVAL ELECTROCHOC 6

Electrochoc est un festival de musique électroniques et d'art numérique organisé chaque année par la SMAC «Les Abattoirs». Du 31 mars au 16 avril 2011, autour d'une rue virtuelle sur le thème de «L'Amor». La diffusion en streaming (en direct sur Internet) de la soirée dédiée à la création de la rue virtuelle «L'Amor» était la nouveauté de cette saison. L'occasion de présenter à un public en ligne et en vrai une création pluridisciplinaire qui mêle vidéo, mapping, musique live et spectacle vivant. Une tendance qui se confirme au fil des ans et devient une marque de fabrique de cette création numérique des Abattoirs.

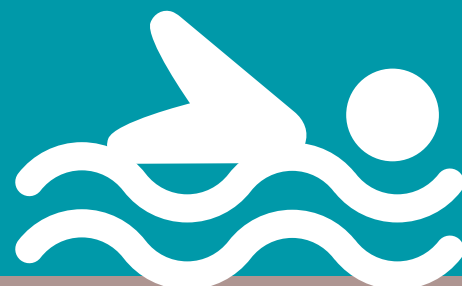
Dans un souci de résurgence sur le territoire CAPI, la SMAC a développé des partenariats avec les villes de Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier et Villefontaine en y proposant des installations et des concerts.

Dans un cadre élargi à la métropole, Les Abattoirs ont transformé l'essai réussi de l'édition précédente avec Saint-Étienne (concert métropolitain).



PISCINES

Le service des piscines est chargé d'assurer l'accueil, la surveillance et la sécurité de tous les usagers, d'enseigner les activités de la natation aux élèves du 1^{er} degré et d'assurer l'entretien des établissements nautiques.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 40,7 ETP



INDICATEURS

	2009	2010	2011
Nombre d'heures d'ouverture pour tous les équipements	13 320	13 610	14 380
Nombre d'heures personnel annuel	77 800	77 000	80 068
Nombre d'heures animation (école)	2 192	2 192	2 149
Nombre d'heures animation (surveillance)	7 728	7 930	6 764
Nombre d'entrées pour tous les équipements	349 000	313 000	317 413
Nombre d'entrées pour tous les équipements (enfants)	217 000	186 000	190 000
Nombre d'entrées pour tous les équipements (adultes)	132 000	127 000	127 413
Dont abonnements (enfants)	35 %	27 %	32 %
Dont abonnements (adultes)	52 %	58 %	52 %
Coût des produits d'entretien	12 450 €	11 200 €	14 470 €

MISE EN PLACE DES ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2011, la direction des sports de la CAPI a travaillé sur la mise en place d'activités aquagymniques dans les piscines. Depuis le 1^{er} trimestre 2011 des cours d'Aquastep, Aquagym, Aquajogging, nage avec palmes, Aquapalmes « femmes enceintes » sont proposés au sein des équipements nautiques de la CAPI. Des cours d'Aquabike ont été mis en place de manière expérimentale, au cours du premier semestre 2011, par les équipes de la piscine Fondbonnière de L'Isle d'Abeau. Ayant rencontré un grand succès, la pratique s'est étendue dès la rentrée scolaire, à la piscine de Saint-Bonnet à Villefontaine. Une nouvelle flotte de vélos a été acquise et tous les créneaux d'Aquabike sont complets pour le moment. Tout en répondant à la mission de service public, ces séances ont permis de répondre à la faible fréquentation de certains créneaux horaires et de proposer à des tarifs accessibles à tous des activités aquagymniques encadrées par des professionnels.

262 heures annuelles d'activités

26 vélos

53 400 € de recettes



PROJETS ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Dans un souci d'économie d'énergie, deux actions phares ont été menées par les services de la direction des sports. Tout d'abord, un projet de récupération des eaux grises a été mis en œuvre à la piscine Saint-Bonnet à Villefontaine. La démarche vise à récupérer la chaleur des décolmatages automatiques (filtration) des eaux de douche ainsi que des analyses d'eau pour préchauffer l'apport d'eaux neuves. Les calories des eaux usées sont ainsi utilisées pour préchauffer les eaux neuves. L'effort de chauffage des eaux neuves est donc moins important, ce qui diminue considérablement la facture électrique. La mise en essai de ce dispositif a été réalisé en octobre 2011. Dans le cadre des recherches d'économies d'énergie, un travail a aussi été réalisé pour optimiser les déplacements professionnels. L'activité a été réorganisée de manière à fixer les agents sur une seule structure au sein d'une même journée afin de réduire leurs déplacements.

10 000 €

C'est le montant annuel de l'économie d'énergie attendu

soit 15 %



PROJET ÉTABLISSEMENT NAUTIQUE PÔLE EST

Afin d'offrir un service de qualité à l'ensemble des usagers du territoire et de pallier l'état de la piscine Tournesol à Bourgoin-Jallieu, la CAPI étudie la (re)construction d'un équipement sur ce secteur du territoire.

Le projet serait de construire au même endroit un établissement nautique (quartier de Champ-Fleuri) répondant à un caractère sportif et permettant ainsi de compléter l'offre nautique sur le territoire.

Suite à un avis favorable au lancement du programme émis par la commission des sports, un projet de délibération a été présenté fin 2011. Le conseil communautaire de décembre a validé la mise en route d'une étude de programme pour la reconstruction d'un établissement nautique sur le secteur de Bourgoin-Jallieu.

3 072 heures

C'est la fréquentation annuelle de Tournesol (public + scolaires)



HARMONISATION DES CONTRÔLE D'ACCÈS

Depuis 2007, un travail sur les contrôles d'accès est mené au sein des différents équipements nautiques. Des bornes permettant de lire des cartes magnétiques sont installées pour répondre à un double objectif : d'une part permettre une meilleure lisibilité de la fréquentation des équipements et d'autre part offrir aux utilisateurs un support unique pour l'ensemble des structures équipées. En 2011, cette démarche s'est poursuivie par l'installation des contrôles d'accès à la piscine Gallois, à La Verpillière.

3 équipements sportifs équipés de contrôle d'accès





FIN DU PHMB À FONDBONNIÈRE

Le système de traitement de l'eau de la piscine Fondbonnière à L'Isle d'Abeau a été modifié au cours de l'année 2011. L'eau des différents bassins étaient jusqu'alors traitée au PHMB. Le PHMB est un système de traitement différent du chlore. C'est une molécule qui encapsule la bactérie au lieu de l'oxyder. Suite à l'analyse des résultats du PHMB dans diverses structures, La Direction Générale de la Santé (DGS), a imposé à l'ensemble des structures fonctionnant avec ce système de traitement de stopper ce dispositif et de revenir au chlore. Malgré les résultats satisfaisants des analyses de Fondbonnières au PHMB, le chlore est redevenu le système de traitement des eaux.

RATIONALISATION DES OUVERTURES

Un travail de rationalisation des temps d'ouverture des piscines a été réalisé. La piscine Gallois à La Verpillière était ouverte de mai à fin octobre. Les déperditions énergétiques de cette structure créaient un inconfort pendant la période automnale. Pour résoudre ce problème tout en garantissant l'ouverture d'une structure nautique sur le secteur, les créneaux d'ouverture public et les cycles scolaires de la piscine Bellevue à Saint-Quentin-Fallavier ont été réorganisés. La piscine Gallois a ainsi pu être fermée fin septembre.

100 %
du volume horaire maintenu

.....



➤ GOLF

Le Golf « Les 3 Vallons » est le seul golf public en régie de la Région Rhône-Alpes. Il se compose d'un practice abrité, d'un parcours d'initiation de 6 trous, d'une zone d'approche et deux putting greens, d'un parcours compact de 6 trous et 1007 m, d'un 9 trous de 2741 m. Le golf est ouvert tous les jours : il propose la découverte et l'initiation golfique. L'équipe assure l'organisation des compétitions de tous niveaux.



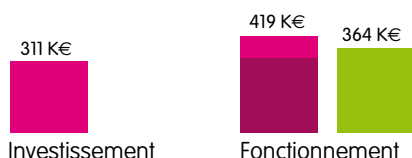
MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 324 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 7,9 ETP



INDICATEURS

	2009	2010	2011
Fréquentation nombre de départs	35 992	32 200	NC
Nombre d'abonnements	325	340	350

RÉOUVERTURE DU RESTAURANT GOLF

Après plus d'un an d'inactivité, le Restaurant du Golf des 3 Vallons a ouvert ses portes, partiellement au cours du mois d'avril pendant que les travaux se réalisaient, puis totalement à la fin octobre. Le restaurateur occupant les lieux dans le cadre d'un contrat de location gérance a été choisi au terme d'une procédure de mise en concurrence des personnes intéressées par la reprise de cette activité. Ouvert de manière similaire à l'accueil du golf, il élargit l'offre de service du golf en offrant aux joueurs une possibilité de se restaurer à tout moment. Le golf et le restaurant ont travaillé en partenariat cette année lors de plusieurs événements tels que la Coupe de la CAPI (le 21 juin), la journée de préparation de la Sainté Lyon pour les participants du Pôle Métropolitain (le 5 novembre) ou encore de nombreuses réunions internes.



LANCEMENT DE L'ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS DU GOLF

En partenariat avec la direction des Superstructures et dans le cadre d'une meilleure vision à long terme du projet de service, le golf a lancé cette année une étude externe afin d'établir des propositions sur un schéma fonctionnel du site. Les résultats permettront de programmer et de hiérarchiser les priorités de travaux dans les années à venir.

OUVERTURE DU GOLF AU PLUS GRAND NOMBRE

Les actions permettant d'élargir l'activité du golf au plus grand nombre ont été l'objectif prioritaire en 2011. L'avenir du golf public passe par la formation de nouveaux golfeurs et l'accès au plus grand nombre de ce sport ludique. De nombreuses opérations ont été mises en place cette année afin d'attirer un public plus nombreux. Les priorités sont données aux enfants (à travers les scolaires et les centres de loisirs) ainsi qu'aux entreprises. Le cycle scolaire a permis aux enfants de découvrir le golf et les journées portes ouvertes (du 20 et 23 mai et du 9 octobre) ont connu un franc succès.

Les actions en direction des entreprises ont permis le choix du golf comme lieu de « séminaires » (travail, repas et initiations golphiques) pour plusieurs entreprises du territoire.

3 journées portes ouvertes

plus de 250 visiteurs
sur les 3 jours

400 enfants en cycle scolaire



CRÉATION DE LA DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Cette année, le service des piscines et celui du golf ont fusionné pour former la direction des sports. Les objectifs sont doubles : mutualiser les moyens notamment humains au sein de la direction et créer une véritable identité sportive sur le territoire intercommunal. Cela se traduit notamment par le projet de raid multisports initié au début de l'année 2011. La direction des sports et la commission sport ont travaillé sur la création d'un événement sportif pour 2012, fédérant l'ensemble du milieu associatif local et adapté au grand public. Les épreuves ont été dessinées à travers un parcours découverte, un parcours loisir et un parcours sportif. Le site du golf a été retenu pour la 1^{re} édition qui se déroulera le 15 avril 2012.



➤ Transports urbains (DSP)

Claude BÉRENGUER



➤ Plan déplacement urbain et circulations douces

Fernand MOULIN



Développer l'accessibilité sur le territoire entre les différentes zones , les grands équipements et les territoires voisins en favorisant l'usage des transports collectifs et les modes doux.

DÉPLACEMENT ET MOBILITÉ

TRANSPORT

Au niveau local (territoire CAPI), la direction transport est chargée d'organiser et de faciliter l'ensemble des déplacements au sein du territoire, tous modes confondus, en cohérence avec les politiques d'habitat, d'urbanisme et de développement économique.

En matière de transports en commun : la CAPI a passé une délégation de service public pour l'exploitation de son réseau de transport urbain.

Au niveau métropolitain, la mission de la direction transport est de faciliter la mobilité en échange avec les autres territoires (lieux d'intermodalité, correspondances, informations voyageurs et tarification).



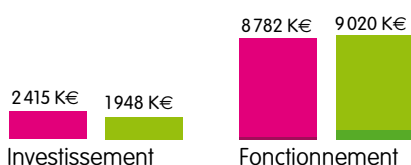
MOYENS

Moyens financiers

Le budget transport est un budget annexe.

Recettes
dont participation
du budget général
CAPI 877 K€

Dépenses
dont Personnel 231 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : **4,3** ETP



INDICATEURS

	2009	2010	2011
Nombre de voyages/an (en millions) sur le réseau RUBAN à partir des estimations billettiques	2	2	2,2
Nombre d'abonnés adultes	350	420	510
Nombre d'abonnés scolaires (dont gratuits – de 11 ans)	3 500	6 100	7 800
Nombre d'abonnés Tarification sociale Sésame (gratuité)	1 000	1 130	1 360
Nombre de km parcourus (en millions)	2,18	2,2	2,3
Nombre de points d'accès aux normes PMR	32	36	47
Nombre de véhicules	55	60	64
Nombre de salariés RUBAN	125	133	139

LE PRESTATAIRE POUR LES TRANSPORTS : SERUS

La CAPI délègue l'exploitation de son réseau Ruban (nom commercial du réseau de transports publics de la CAPI) à la société SERUS. SERUS (société anonyme filiale de la SEM VFD) assure l'exploitation du Ruban depuis le 1^{er} février 2003 pour le compte de la CAPI, dans le cadre d'une délégation de service public.



139 salariés

7,5 millions €
C'est le coût de la DSP

MISE EN SERVICE DU SYSTÈME BILLETTIQUE

La direction transport a travaillé sur la mise en place d'un système billettique permettant de gérer les titres de transports sur un support unique : la carte OÛRA!

En partenariat avec le Conseil Général, le Pays Voironnais, et le Pays Viennois, la CAPI a réalisé un groupement de commandes pour acquérir ce système billettique mutualisé et interopérable (pouvant fonctionner sur plusieurs réseaux de transport).

Depuis mars 2011, les titres de transports RUBAN peuvent être crédités sur la carte OÛRA! (carte interopérable utilisée sur l'ensemble du territoire Rhône-Alpes). L'ensemble des véhicules et des agences ont été équipés par un système informatique capable de gérer ces nouvelles cartes. Ce système billettique permet d'une part d'avoir une connaissance de la fréquentation exacte du réseau, et d'autre part d'offrir aux utilisateurs un support unique pouvant combiner les titres de transport de différents réseaux. Un site internet billettique permettant de recharger les titres de transports sur carte OÛRA! sera mis en service au 1^{er} trimestre 2012.

Équipements embarqués

46 pupitres et 89 valideurs

8 500 cartes oÛRA distribuées

940 000 €

d'investissement global

subventionnés à 50 %
par le Conseil Général de l'Isère



LANCEMENT RÉFLEXION REFONTE DU RÉSEAU

Afin de faire évoluer le réseau de transport en cohérence avec les besoins des acteurs du territoire, la CAPI a missionné un prestataire pour réaliser une étude de refonte de réseau. Entreprise en juillet 2011, cette étude est composée de trois étapes. Une première phase de diagnostic s'est déroulée entre juillet et octobre. Une concertation très large et tout public a été organisée avec l'ensemble des partenaires (maires et services techniques des communes, conseil local de développement, associations, enquêtes auprès de la population, entreprises...). Courant octobre, une deuxième phase d'élaboration de scénarios de desserte a débutée. La concertation s'est alors organisée par bassin de vie (5 bassins de vie sur le territoire) permettant ainsi de confronter l'élaboration des scénarios aux différents avis. Cette étape se termine début 2012.

516 personnes enquêtées

70 entretiens

5 ateliers de concertation
sur l'ensemble des 5 bassins de vie



MISE EN PLACE DU CONTRÔLE QUALITÉ

Suite à la renégociation du contrat de DSP transport en janvier 2010, une année de marché à blanc a permis de tester et de valider le référentiel qualité. Depuis janvier 2011, des contrôles qualité sont effectués sur les 5 critères validés à savoir : état et propreté des points d'arrêt, respect des horaires de desserte, conformité des bus, comportement du conducteur, accueil et information en agence commerciale et espace de réservation du transport à la demande.

Des réunions entre le service transport de la CAPI et le prestataire ont été mises en place de manière mensuelle pour suivre et analyser les indicateurs. Les outils de pilotage et de contrôle permettent aujourd'hui un meilleur suivi du contrat. Le prestataire s'est réellement impliqué dans la démarche et a modifié l'organisation du travail afin de répondre au besoin de qualité de service demandé.

1025 contrôles effectués

86 %

C'est le taux de conformité du
réseau



SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO

La CAPI s'est lancée depuis 2010 dans l'élaboration d'un schéma directeur vélo. L'objectif est d'accroître l'usage du vélo sur le territoire en développant et structurant le réseau cyclable d'intérêt communautaire ainsi que les services associés (signalisation, stationnement, location, aide à l'achat...).

Suite à un important travail de concertation avec l'ensemble des communes, plusieurs scénarios ont pu être élaborés. Le 15 novembre 2011, le conseil communautaire a retenu le scénario 2 qui prévoit : la réalisation et l'entretien d'aménagements cyclables d'intérêt communautaire, le cofinancement d'aménagements d'intérêt local, le recrutement d'un chargé d'opération vélo, la mise en place de jalonnement, d'arceaux de stationnement et d'actions de communication en vue de développer l'usage du vélo.



11 €

C'est le coût annuel par habitant
du scénario adopté

80 kilomètres d'aménagement
prévus sur les prochaines années

SCHÉMA DIRECTEUR ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre de La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CAPI poursuit la mise en œuvre de son schéma directeur. 10 % des arrêts du réseau (soit 70 arrêts) représentent 90 % de la fréquentation. L'objectif fixé pour 2015 est de mettre en accessibilité ces points d'arrêts. Pour se faire, c'est l'ensemble de la chaîne de déplacement qui doit être traitée : pour la partie transports le volet «hard» consiste à aménager les arrêts de bus et à les rendre accessibles pour les personnes à mobilité réduite, le volet matériel consiste à adapter les équipements (bus, bornes...). Tous les nouveaux véhicules acquis répondent aux normes d'accessibilité (planchers bas, palette rétractable pour les fauteuils roulants...). En 2011, ce sont 6 points d'arrêts qui ont été aménagés.

6 arrêts aménagés en 2011

47 arrêts accessibles à ce jour



PROJETS CUCS

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, deux projets ont été retenus et mis en œuvre en 2011.

- > Le premier est un projet artistique avec 3 collèges du territoire : les collèges Allende à Bourgoin-Jallieu, Aragon et Sonia Delaunay à Villefontaine. Il a pour objectif de sensibiliser les collégiens à « la bonne conduite » au sein et aux abords (arrêts) des transports en commun pour limiter le vandalisme. Le travail est réalisé en collaboration avec les professeurs d'arts plastiques. Onze classes participent à ce projet et travaillent sur l'élaboration d'affiches. La meilleure affiche sera sélectionnée et déclinée à travers une campagne de communication sur l'ensemble du territoire de la CAPI.
- > L'objectif du second projet est d'informer et de sensibiliser les publics en difficulté des possibilités de transports et déplacements notamment dans le cadre de l'accès à l'emploi et à la formation : promotion de l'offre de transport existante et valorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture solo. Une ambassadrice de la mobilité a été recrutée et concentre son action sur les quartiers « priorité 1 politique de la ville » à savoir Champ-Fleuri à Bourgoin-Jallieu, Les Roches, Saint-Bonnet et Muissiat à Villefontaine.

3 500 €

subventionnés à 100 % par l'État pour le premier projet

30 000 €

subventionnés à 55 % par l'État et la Région pour le second projet



Plus de 300 montées quotidiennes

DESSERTE MÉDIPÔLE

Suite à un important travail de concertation avec les trois structures hospitalières (le Centre Hospitalier Pierre-Oudot, le centre psychothérapique et la clinique Saint-Vincent de Paul), la ligne M du réseau a vu le jour en mai 2011 lors de l'ouverture du nouvel hôpital à Bourgoin-Jallieu.

Cette nouvelle ligne relie les communes de L'Isle d'Abeau et de Bourgoin-Jallieu en desservant le Médipôle ainsi que les deux zones d'activités des Sayes et de la Maladière. Elle fonctionne tous les jours de la semaine, toute l'année, sur un rythme cadencé.



RÉFLEXIONS MÉTROPOLITAINES

Dans le cadre de la création du pôle métropolitain, le groupe de travail transports et déplacements a travaillé sur :

- > Les hypothèses et conditions de mise en place d'un Syndicat Mixte Transports Métropolitain capable de gérer les questions de tarification, d'information des voyageurs, de coordination des réseaux.
- > La réalisation à l'échelle de la métropole de parkings de covoiturage et de parkings relais.
- > La réalisation d'un schéma de transports métropolitain permettant de repérer les insuffisances des réseaux à l'échelle du G4 et les attentes en termes de dessertes pour relier les territoires.
- > Un positionnement commun sur tous les grands projets d'infrastructures routières et ferrées.



➤ Inter-territorialité, métropolisation

Nicolas SIELANCZYK



➤ Projet de territoire, GPRA

Janine RIVOIRE



Établir des coopérations avec les territoires voisins pour créer de synergies nécessaire à la qualité des politiques publiques, développer l'attractivité de nos territoires et être partie prenante des décisions stratégiques.

INTER-TERRITORIALITÉ

GPRA

Les communautés de communes des Vallons de la Tour, des Collines du Nord Dauphiné et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère se sont unies pour inventer en Nord-Isère le territoire de demain et en faire une référence en matière de développement durable plus particulièrement dans le domaine de la construction et celui de l'aménagement et de l'urbanisme : le Nord-Isère Durable.

Fin 2011, les collines du Nord Dauphiné ont décidé de ne pas signer le protocole et de sortir de la démarche mais la CAPI et les Vallons de la Tour poursuivent le projet.

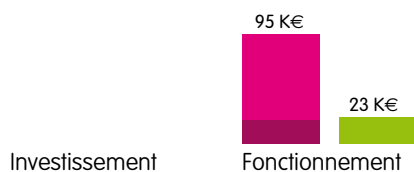
MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 21 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 2,5 ETP



PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES

SIGNATURE DU PROTOCOLE GPRA

Au titre de sa politique des Grands Projets structurants pour Rhône Alpes, la Région a validé le projet de protocole d'accord.

Le protocole décrit l'engagement du territoire, son ambition, son organisation, et le plan d'actions avec les modalités financières correspondantes, pour une durée de cinq ans (2011-2015). Les principaux points :

- > Créer et mettre en œuvre le pôle national d'assemblage des solutions pour la construction durable.
- > Accompagner le territoire dans l'innovation.
- > Définir de nouveaux modes « de faire » en matière de construction, d'aménagement et d'urbanisme.
- > Mobiliser les moyens financiers pour les expérimenter.



20 M€

C'est le montant total du projet

10 M€

C'est la participation de la Région

ÉLABORATION DE LA PLATEFORME ASTUSS

En 2011, les intercommunalités ont associé leurs efforts pour élaborer un projet de développement économique commun en travaillant sur le positionnement et la définition d'un projet de plate-forme d'innovation unique en Rhône Alpes, dans le domaine de la construction durable, ASTUSS (ASsemblage eT USages), et destinée principalement aux entreprises. Le positionnement du projet est double :

- > L'assemblage des matériaux et des solutions pour concevoir et tester les enveloppes du bâtiment de demain.
- > L'approche par les usages en associant au projet les représentants des futurs utilisateurs.

ASTUSS vise à remplir plusieurs objectifs :

- > Rassembler les acteurs du bâtiment.
- > Concevoir, tester et optimiser la mise en œuvre des enveloppes du bâtiment de demain
- > Être un outil proche du marché et orienté usages, qualité de vie.

2 855 m²

C'est la surface totale du projet



➤ INTER-TERRITORIALITÉ

L'inter-territorialité répond à la question des relations entre les territoires, entre les intercommunalités. Il s'agit dans le respect de l'identité de chaque structure de trouver des modes de coopération et d'échanges sur des projets ou/et des objectifs communs. Les thématiques principales qui nécessitent ce mode de travail sont aujourd'hui : les transports sur un bassin de vie, les enjeux du développement durable, de l'aménagement, de l'économie voire de la culture. Cette inter territorialité se traduit notamment pour la CAPI par la démarche de gouvernance métropolitaine et aujourd'hui par la participation à la création du Pôle Métropolitain (avec le Grand Lyon, Saint-Étienne Métropole, le Pays Viennois), le Grand Projet Rhône- Alpes (avec les Collines du Nord Dauphiné et les Vallons de la Tour), ou le CDDRA avec les Balnes Dauphinoises et le Pays Saint-Jeannais.



ACTIONS MÉTROPOLITAINES (G4)

Depuis plus de deux ans, la communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon) et les communautés d'agglomération de Saint-Étienne métropole, Porte de l'Isère (CAPI) et du Pays viennois (ViennAgglo) se sont engagées dans une coopération innovante permettant de promouvoir un développement durable et de renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain.

En 2011, ils ont porté des actions communes dans différents domaines tels que la culture (journées du patrimoine en collaboration avec la ville de Bourgoin-Jallieu), le sport (organisation de la SaintéLyon), les transports (travail à la préparation du syndicat mixte des transports), l'aménagement, l'environnement (voies verte des confluences), l'économie (participation à des salons).



TRAVAIL PRÉPARATOIRE POUR LA CRÉATION D'UN PÔLE MÉTROPOLITAIN

À l'issue de deux années riches et positives pour la coopération métropolitaine, les acteurs souhaitent aujourd'hui faire évoluer le dispositif de coopération au regard des nouvelles dispositions législatives offertes par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales en créant un Pôle Métropolitain.

L'année 2011, au-delà des actions développées, a été consacrée à la préparation de la création du Pôle Métropolitain dont les statuts ont été approuvés par les 4 EPCI en fin d'année. Le Pôle Métropolitain exerce ses actions dans les secteurs du développement des infrastructures et des services de transports, du développement économique, promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur, de l'aménagement et de la culture. Des soirées d'information ont été organisées pour l'ensemble des élus du territoire, par bassin de vie.

4 soirées d'information ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux de la CAPI



CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE ALPES (CDDRA)

La CAPI est engagée dans le CDDRA Isère Porte des Alpes signé avec la Région. En 2011, diverses études et actions ont été conduites telles que :

- > L'étude sur la création d'une agence de mobilité pour porter des actions autour des déplacements, intermodalité, accessibilité des transports en communs et modes doux.
- > L'étude sur le plan d'interprétation des sentiers de randonnée et valorisation du patrimoine.
- > Le lancement de l'étude sur le schéma directeur des grands équipements structurants.
- > L'étude sur la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques.



RELATION AVEC L'AÉROPORT

Dans le cadre de la coopération métropolitaine, la CAPI a participé à la démarche initiée et portée par l'État sur les enjeux de développement du territoire autour de l'aéroport de Saint-Exupéry (économie, agriculture, logistique, aménagement). Cette identification des grandes problématiques et un diagnostic de la situation permettent de rédiger un cahier des charges pour qu'un prestataire ensemble puisse travailler à un schéma de référence de ce territoire stratégique.

La CAPI a participé à l'élaboration d'une charte de coopération sociale et économique qui réunit la société qui gère l'aéroport Lyon Saint-Exupéry et les communautés de communes ou d'agglomération voisines. Autour des thématiques de déplacements, emplois, promotion, il s'agit de repérer des actions concrètes à conduire ensemble. La CAPI attend la finalisation de la démarche avec l'État et la réflexion dans le cadre de la coopération métropolitaine pour valider et signer cette charte.





➤ Eau –
Assainissement

Alain BERGER



➤ Eau –
Assainissement

Michel BACCONNIER



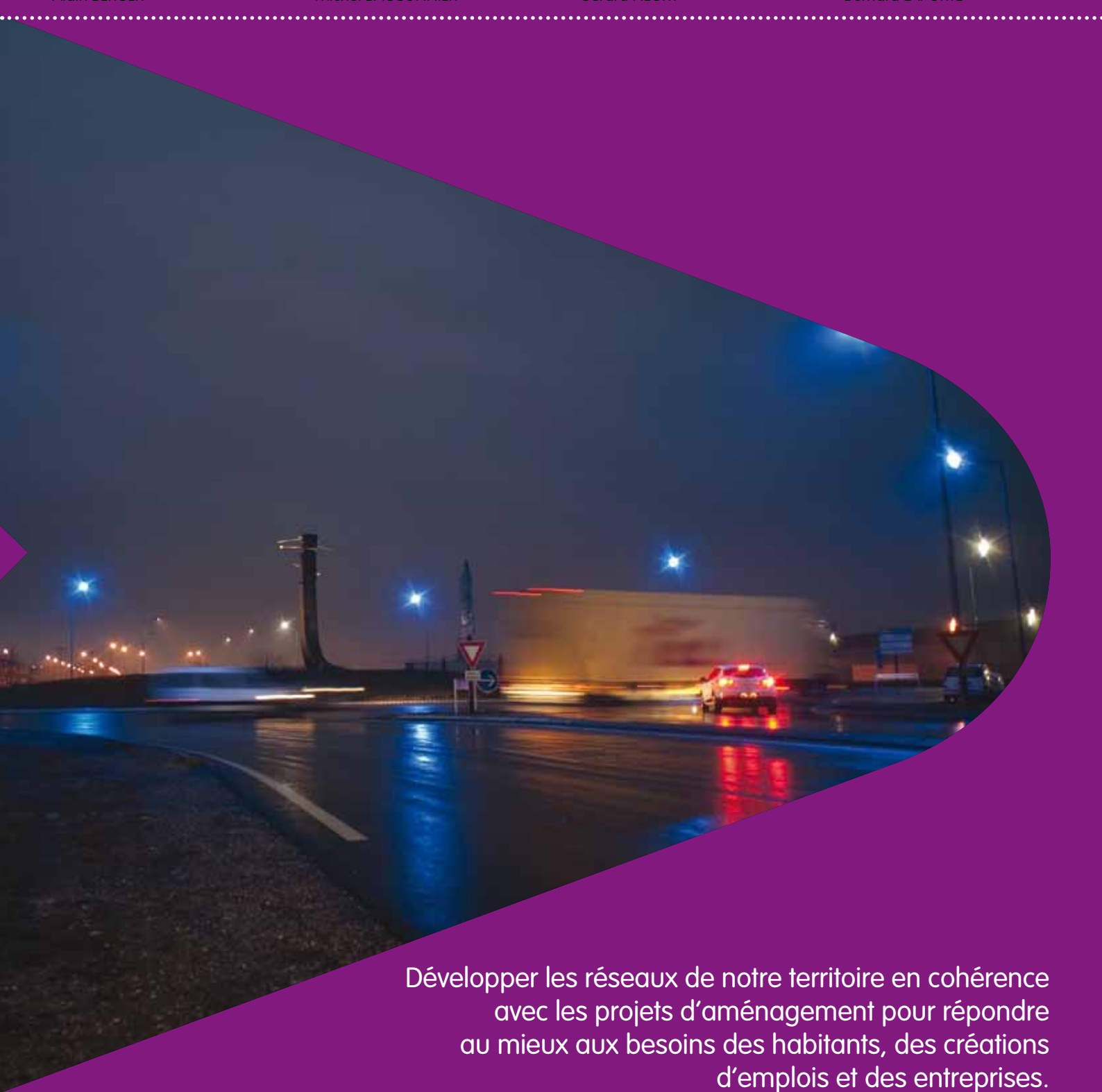
➤ Éclairage
public

Gérard NEURY



➤ Voirie

Bernard LAPORTE

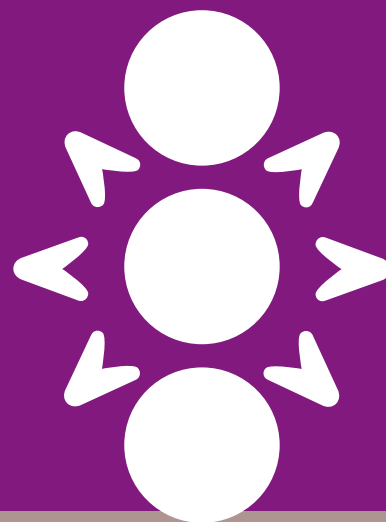


Développer les réseaux de notre territoire en cohérence
avec les projets d'aménagement pour répondre
au mieux aux besoins des habitants, des créations
d'emplois et des entreprises.

RÉSEAUX

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La direction infrastructures est chargée de gérer l'éclairage public et les feux tricolores : elle élabore et met en œuvre les programmes de travaux d'investissement annuels et pluriannuels en matière d'éclairage public et feux tricolores en coordination avec les communes. Elle pilote les opérations de création de réhabilitation des infrastructures (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre partielle). Elle expertise et suit les projets et aménagements réalisés par l'EPANI (ZAC, ZAE) en vue de leur gestion ultérieure par la CAPI. Elle représente la maîtrise d'ouvrage CAPI auprès des partenaires (communes, Conseil Général, État...) dans le domaine de l'éclairage et des feux tricolores. Le service éclairage public du Centre Technique est chargé de maintenir un éclairage de qualité (19 000 points lumineux) sur les 21 communes de la CAPI en assurant la maintenance, l'entretien et la restauration. Il a aussi la responsabilité d'assurer un fonctionnement de qualité des feux tricolores (52 feux tricolores) sur toutes les communes de la CAPI.



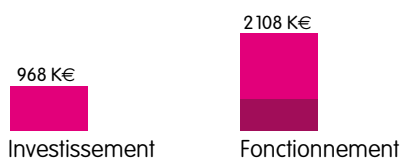
MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 699 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) :

16 ETP au total

dont Infrastructures : 3 ETP

et Centre Technique : 13 ETP



INDICATEURS

	2009	2010	2011
Nombre de points lumineux d'éclairage public :	NC	16 500	16 700
Nombre de grosses opérations éclairage public suivies (service infra)	34	34	36
Montant total des grosses opérations éclairage public, en millions d'euros (service infra)	0,9	1	1
Nombre d'interventions de maintenance éclairage public (centre technique) – préventif	NC	1485	1500
Nombre d'interventions de maintenance éclairage public (centre technique) – curatif	210	221	290
Nombre de feux tricolores	52	52	53

SÉCURISATION / MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE

Suite au diagnostic de 2008 évaluant l'état de vétusté du patrimoine éclairage public CAPI, la mise en œuvre du schéma directeur de mise en conformité et sécurité se poursuit. Il se traduit par une campagne de mise aux normes progressive des armoires électriques sur sept ans, 2011 étant la 4^e année. Les travaux de maintenance et les tournées régulières facilitent la priorisation d'intervention.



21 armoires changées

90 000 €

C'est le coût annuel

60 000 €

C'est le coût de l'opération
Diederichs à Bourgoin-Jallieu

60 000 €

C'est le coût de l'opération
place Perrégaux à Bourgoin-Jallieu

40 000 €

C'est le coût de l'opération RD 54B à
Ruy-Montceau

45 000 €

C'est le coût de l'opération carrefour
de Villefontaine

RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE

Le parc d'éclairage public fait l'objet d'une rénovation continue. Suite à la rencontre annuelle de chaque commune, permettant un recensement de leurs besoins, des arbitrages sont réalisés pour définir les priorités d'intervention, en cohérence avec le diagnostic. En 2011, les principaux travaux de rénovation ont été :

- > La réalisation de la 2^e tranche de l'éclairage du Mail piétons Diederichs à Bourgoin-Jallieu.
- > La rénovation totale de l'éclairage place Perrégaux à Bourgoin-Jallieu.
- > La réalisation d'un éclairage sur la RD 54B (sortie Est de Ruy).
- > La rénovation éclairage du carrefour Boulevard Villefontaine et avenue du Driève à Villefontaine.

Un programme de changement systématique de l'ensemble des têtes d'éclairage est organisé annuellement par quart afin que l'ensemble soit changé tous les quatre ans. Les lampes ballons fluos sont ainsi progressivement remplacées par des iodures métalliques.



MISE EN ŒUVRE PLAN LUMIÈRE

Le plan lumière est un plan d'actions visant à rationaliser l'éclairage public et à accompagner le développement urbain.

Cette programmation pluriannuelle a pour objectifs de valoriser le territoire par la création visuelle d'une identité nocturne, de préserver la ressource naturelle en adaptant les plages horaires d'éclairage aux besoins et d'améliorer le confort et la sécurité des usagers en réduisant les nuisances et la pollution lumineuse.

En 2011, ce sont cinq giratoires (sur les quatorze inclus dans le plan) qui ont été aménagés sur la RD 1006.

100 000 €
C'est le coût annuel



FEUX TRICOLORES

Suite à un changement de normes des feux tricolores en 2008, les carrefours ne respectant pas cette nouvelle réglementation sont progressivement mis en conformité. Chaque année, deux à trois carrefours font l'objet de travaux (changement de mobilier, abaissement de trottoirs pour accès PMR, modification des lampes par des LED...)

En 2011, trois carrefours ont été réaménagés :

- > Carrefour N° 1 – RD 1006/accès parking Médicis/Stalingrad.
- > Carrefour N°2 – RD 1006/ Rue Poncottier/ Bd Jean Jacques Rousseau.
- > Carrefour N° 3 – RD 1006/RD 1085 Route de Chambéry



190 000 €
C'est le coût total de l'opération



MARQUAGE DU RÉSEAU

Afin de réduire les difficultés de localisation des interventions et la perte de temps, le marquage de l'ensemble des mâts CAPI s'est poursuivi. L'objectif de cette démarche est de repérer chaque mât à l'aide d'une plaque numérotée pour faciliter l'identification du lieu d'intervention.

50 % du réseau est marqué

VOIRIES

La direction Infrastructures gère les voiries communautaires en élaborant et en mettant en oeuvre les programmes de travaux d'investissement annuels et pluriannuels en matière de voirie en coordination avec les communes. Elle pilote les opérations de création ou de grosse réhabilitation des infrastructures (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre partielle). Elle expertise et suit les projets et aménagements réalisés par l'EPANI (ZAC, ZAE) en vue de leur gestion ultérieure par la CAPI. Elle gère les demandes d'instruction administrative (permissions de voirie, demandes d'alignement, DICT...). Elle représente la maîtrise d'ouvrage CAPI auprès des partenaires (communes, Conseil Général, État...) dans le domaine de la voirie. Le service voirie du Centre Technique est chargé d'entretenir les 350 km de voirie (chaussées et accotements) communautaires et communales sous convention ainsi que les chemins ruraux, chemins piétons et pistes cyclables, pour assurer la sécurité des usagers.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

3 634 K€

Dépenses

dont Personnel 829 K€

33 K€

Investissement

1 136 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) :

21 ETP au total

dont Infrastructures : 6 ETP

et Centre Technique : 15 ETP



INDICATEURS

	2009	2010	2011
Nombre de kilomètres de voirie CAPI	285 sur les 3 années		
Nombre de grosses opérations voirie suivies (direction infrastructures)	49	48	54
Montant total des grosses opérations voirie, en millions d'euros (direction infrastructures)	2,3	4	5
Nombre d'interventions de maintenance voirie (centre technique)	220	245	260
Tonnage d'enrobé (intervention de maintenance)	223	190	206
Tonnage peinture (intervention de maintenance)	4,1	4,5	7
Tonnage de sel (déneigement)	210	500	375
Nombre de kilomètres de voiries fauchées	123 sur les 3 années		

MODIFICATION DE LA COMPÉTENCE VOIRIE

Dans un souci de cohérence et de simplicité de gestion, le conseil communautaire avait délibéré en fin d'année 2010 sur l'évolution de la compétence, en proposant de ne plus distinguer en agglomération la chaussée des trottoirs et accotements. La compétence voirie de la CAPI est donc étendue à toute l'emprise, sur l'ensemble de la voirie du réseau communautaire. La CLECT a dû réévaluer le coût de la charge transférée à la CAPI. La compétence voirie a aussi évolué sur le volet prestation d'entretien courant. Une distinction entre travaux (investissement et travaux de réhabilitation) et prestations d'entretien courant (balayage, tonte, élagage, fauchage, déneigement) a été faite. Les travaux courants de voirie restent de compétence communautaire alors que l'entretien courant (hors zones d'activités économiques communautaires) revient aux communes.



408 551 €

C'est le montant
des régularisations financières



REMISE À PLAT DES CONVENTIONS

Toute activité de voirie réalisée par un des acteurs en dehors de son domaine de compétence doit être régie par une convention entre les deux acteurs concernés. Suite à la redéfinition de la compétence voirie, une mise à jour de ces conventions, fixant les modalités financières des activités réalisées par la CAPI pour le compte des communes ou par les communes pour le compte de la CAPI a dû être réalisée. Suite à un travail de contrôle de gestion, les modalités financières ont pu être redéfinies au plus près de la réalité. De nouvelles conventions ont été mises en place fin 2011 en ce qui concerne la prestation de déneigement.

CRÉATION DE VOIRIES NOUVELLES

Pour assurer l'extension du réseau de voirie en cohérence avec les choix d'aménagement réalisés (création de ZAC...), la CAPI crée de nouvelles voiries. En 2011, les principaux travaux de création ont été :

- > Le barreau de liaison RD 1006 qui vise à désenclaver un secteur en plein développement (Ladrière de la ZAC de la Maladière) et qui assure la liaison entre la R 312 et la RD 1006 (desserte du médipôle).
- > La participation à la mise en 2 x 2 voies de la RD 1006, pilotée par le Conseil Général. Ces travaux visent à fluidifier l'axe, les liaisons entre les communes desservies et l'accès au médipôle en le valorisant comme axe urbain paysager. Les travaux se sont achevés début 2011.



1,6 M€

C'est le coût de l'opération
ZAC de la Maladière

1,2 M€

C'est la participation CAPI (sur 2 ans)
pour l'opération mise en 2 x 2 voies
de la RD 1006

RÉNOVATION DU PATRIMOINE DE VOIRIE

En cohérence avec le diagnostic de l'état des voiries CAPI réalisé en 2007, et en fonction des priorités des communes, les principales opérations de rénovation de voirie réalisées en 2011 ont été :

- > La réhabilitation de la 2^e tranche de travaux de l'avenue des Cantinières à Ruy-Montceau avec l'aménagement de trottoirs et voiries urbaines.
- > La réfection de la chaussée route de Domarin à Chèzeneuve.
- > La rénovation de la chaussée route des trappes aux Éparres.
- > La rénovation de chaussée rue du Lac à Saint-Quentin-Fallavier.
- > La rénovation par la mise en œuvre de procédés innovants (enrobé tiède) de la chaussée rue des Escoffiers à Villefontaine.

Les services du centre technique de la CAPI interviennent en régie pour l'entretien courant des voiries ce qui permet une réactivité importante.



485 000 €

C'est le coût (sur 3 ans)
de l'opération à Ruy-Montceau

80 000 €

C'est le coût de l'opération
route de Domarin à Chèzeneuve

100 000 €

C'est le coût de l'opération
route des Trappes aux Éparres

100 000 €

C'est le coût de l'opération
rue du Lac à Saint-Quentin-Fallavier

100 000 €

C'est le coût de l'opération
rue des Escoffiers à Villefontaine

120 000 €

C'est le coût de l'opération
carrefour de Sérézin de la Tour

50 000 €

C'est le coût de l'opération
rue Montmurier à Saint-Quentin-
Fallavier

120 000 €

C'est le coût de l'opération
chemin Saint-Martin à Saint-Savin

SÉCURISATION DE VOIRIE

En fonction des demandes des communes et en cohérence avec les priorités constatées des zones « à risque », les principales opérations de sécurisation et requalification réalisées en 2011 ont été :

- > La sécurisation, requalification de l'espace et l'aménagement du carrefour central de Sérézin de la Tour (route de Succieu et RD59A) entre autre par la création de trottoirs assurant la sécurité des piétons.
- > La sécurisation de la rue de Montmurier à Saint-Quentin-Fallavier. Un accent a été mis sur la sécurisation des modes doux (vélo) par la création d'une piste cyclable en site propre (déconnectée de la voirie).
- > L'aménagement et la sécurisation du chemin Saint-Martin à Saint-Savin par la création de trottoirs.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Le service veille à la protection de la ressource en eau. En ce qui concerne l'eau potable, le service est chargé de produire, traiter et distribuer de l'eau potable de qualité aux habitants de la CAPI. Il en assure également l'investissement et l'exploitation. L'exploitation est assurée sur une partie du territoire (5 communes sur 21) par la régie des eaux CAPI et sur une autre partie (16 communes sur 21) par des exploitants.

En ce qui concerne l'assainissement, il est chargé de collecter les eaux usées et d'assurer leur transit et leur traitement. Il collecte, traite les eaux pluviales urbaines et participe à la protection des habitations contre les inondations. Il en assure également l'investissement et l'exploitation. L'exploitation est assurée sur une partie du territoire (10 communes sur 21) par la régie des eaux CAPI et sur une autre partie (11 communes sur 21) par des exploitants privés.



MOYENS

Moyens financiers

Le budget eau et assainissement est un budget annexe.



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) :

15 ETP au total
 dont Infrastructures : **10** ETP
 et Régie des eaux : **5** ETP



NB : Les excédants sont destinés à autofinancer les travaux d'investissement 2012.

INDICATEURS

EAU	2009	2011
Rendement global (pourcentage du volume produit arrivant au robinet)	74,6 % (N-1)	78,3 % (N-1)
Nombre d'abonnés	42 160 (N-1)	42 670 (N-1)
Taux de conformité des prélèvements (physico chimie)	93,4 % (N-1)	87,5 % (N-1)
Taux de conformité des prélèvements (bactério)	98,1 % (N-1)	95,4 % (N-1)
Linéaire (en kilomètres)	812 (N-1)	874 (N-1)
Prix moyen pondéré au m ³ eau et assainissement en euros (au 1 ^{er} janvier)	2,82	3,12
ASSAINISSEMENT	2009	2011
Conformité des rejets STEP	97 %	97,5 %
Linéaire (en kilomètres)	1140 (N-1)	1157 (N-1)

LE PRESTATAIRE EAU ET ASSAINISSEMENT : LA SEMIDAO ET LA SDEI



L'exploitation des réseaux eau et assainissement de la CAPI est assurée pour certaines zones du territoire par des délégataires (la SDEI et la SEMIDAO) et pour d'autres en régie. Elles offrent un service de proximité dans les domaines de la distribution d'eau potable et de l'assainissement, dans le cadre d'une délégation de service public.

La SEMIDAO est une Entreprise Publique Locale.

La SDEI est une filiale de la Lyonnaise des eaux (elle-même filiale de Suez Environnement). En 2011, le nom SDEI a été remplacé par Lyonnaise des eaux.

33 salariés SEMIDAO

dont 25 affectés CAPI

67 salariés SDEI (agence Isère)

dont 33 affectés CAPI

9,4 millions €
de chiffre d'affaires global des DSP
en 2010

ÉTUDE SUR LES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES SECTEUR OUEST (DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION PARTENAIRES POUR L'EAU)

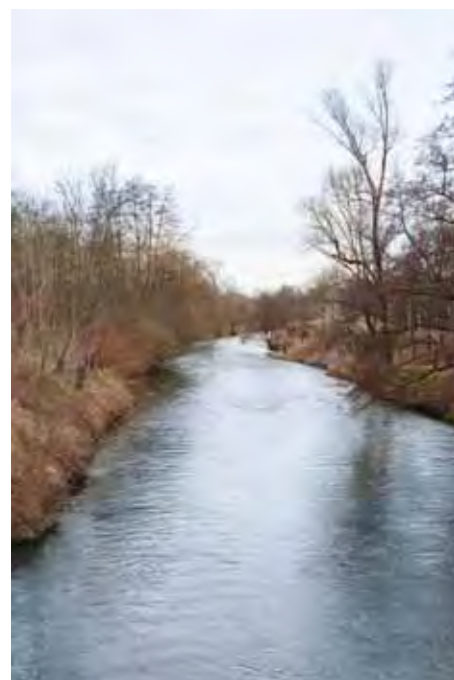
Suite à l'étude lancée en novembre 2010 visant à connaître et maîtriser les rejets non domestiques, de nombreuses enquêtes ont été menées auprès des industriels pour identifier d'éventuels dysfonctionnements (rejet d'eaux usées dans les eaux pluviales / stockage de déchets et risques de pollution accidentelle).

Un prestataire a été mandaté pour mener la campagne de mesures qui s'est terminée en septembre 2011. Le travail s'est poursuivi fin 2011 et sera finalisé en 2012 par :

- > La rédaction des documents administratifs (arrêtés d'autorisation de rejets et conventions spéciales de déversement) permettant une mise en conformité administrative des rejets existants.
- > L'élaboration d'une synthèse des non conformités existantes à traiter.

296 enquêtes

80 % d'avancement étude



CONVENTION SPÉCIALE DÉVERSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS (DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION PARTENAIRES POUR L'EAU)

Un travail d'harmonisation et de remise à plat des conventions spéciales de déversement a été mené au cours de l'année 2011. Cette opération a été lancée par une réunion de sensibilisation à destination des industriels au printemps 2011. Les conventions spécifient les conditions techniques et financières du déversement dans les réseaux publics. Elles mentionnent notamment les niveaux de rejets à ne pas dépasser, les modalités de calcul de la redevance en fonction de la pollution rejetée, les fréquences d'analyses pour l'autocontrôle...

L'objectif de ce travail est d'arriver à une équité de traitement sur le territoire et de définir des règles permettant un calcul de redevance en fonction des caractéristiques des rejets (principe du pollueur-payeur). L'élaboration d'un document type a été finalisé fin 2011.



AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA STATION D'ÉPURATION DE BOURGOIN-JALLIEU

Pour répondre au développement démographique et aux normes de protection de l'environnement, les travaux de réhabilitation et d'extension de la STEP de Bourgoin-Jallieu se poursuivent. Depuis septembre 2011, les anciens bassins ne fonctionnent plus, ce sont les bassins de la nouvelle construction qui ont pris le relais.

75 % d'avancement

50 millions €
coût de l'opération
échelonnée sur 42 mois



POINT D'AVANCEMENT SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Le schéma directeur d'eau potable est un document stratégique priorisant sur les années à venir l'ensemble des actions qui permettront :

- > D'assurer la pérennité de la qualité et de la quantité d'eau distribuée.
 - > D'assurer la continuité de la distribution de service tout en maîtrisant les investissements.
- Le diagnostic et la modélisation de l'état actuel et de l'état futur ont été validés par le comité de pilotage en septembre 2011. La phase suivante est en cours de réalisation et correspond à l'établissement du programme de travaux hiérarchisés.

80 % d'avancement



MISE EN ŒUVRE DES COMITÉS DE PILOTAGE DE SUIVI DES DSP

L'exploitation de l'eau et de l'assainissement est notamment assurée par deux prestataires en délégation de service public : la SDEI et la SEMIDAO. La CAPI a travaillé sur son mode de gouvernance avec ses délégataires. Ce travail a permis d'assurer une relation équilibrée avec ces prestataires et d'optimiser le contrôle des engagements contractuels. Des réunions mensuelles ont été mises en place entre les différents acteurs. Un comité de pilotage a été créé. Il se réunit deux fois par an pour évaluer le respect des engagements contractuels à partir des critères préalablement fixés.

AUTO SURVEILLANCE DES REJETS DE DÉVERSOIRS D'ORAGES

Par temps de pluie, les déversoirs d'orage rejettent le «trop plein» à la rivière. Pour minimiser ces rejets et ainsi protéger les ressources (Bourbre), il est nécessaire d'équiper ces déversoirs d'appareils de mesures qui permettent de suivre et d'optimiser leur fonctionnement quotidien.

Fin 2011, un dossier de consultation a été lancé pour mettre en place ces équipements de mesures.

50 % d'avancement démarche



MISE EN ŒUVRE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

Le territoire de la CAPI est alimenté par 27 captages d'eau potable. La pérennisation de la qualité de l'eau se fait par la mise en place des périmètres de protection des captages (surfaces réglementées dans lesquelles certaines activités polluantes et les constructions sont interdites ou limitées). Afin de régulariser la situation des 17 captages n'ayant pas de périmètres de protection, la CAPI s'est lancée dans une première phase de diagnostic de ses captages (campagnes de mesure de la qualité de l'eau...). C'est à partir de ce diagnostic que la liste définitive des captages à protéger ou à fermer pourra être élaborée.

10 %
C'est le niveau
d'avancement de l'étude



PRINCIPAUX TRAVAUX DE RÉSEAUX

Principaux travaux de réseaux réalisés en cohérence avec les priorités des schémas directeurs des communes effectués avant la création de la CAPI :

- > Ouverture et mise en service d'un nouveau forage sur le site du Loup sur la zone de Chesnes et création d'une nouvelle cuve sur le site de la Ronta à Chesnes.
- > Mise en séparatif place des Géraniums à Saint-Quentin-Fallavier.
- > Renouvellement du réseau d'eau potable route de Demptézieu à Bourgoin-Jallieu.
- > Création de l'exutoire de la station d'épuration de Bourgoin-Jallieu (sous l'autoroute A43).

800 000 €
de travaux (zone de Chesnes)

135 000 € de travaux
à Saint-Quentin-Fallavier

320 000 € de travaux route
de Demptézieu à Bourgoin-Jallieu

900 000 € de travaux station
d'épuration à Bourgoin-Jallieu





➤ Stratégie financière

Eugène REY



➤ Élaboration et exécution budgétaire

Guy RABUEL



➤ Achat public, informatique

Serge FOURNIER



➤ Communication

Annick ARNOLD



➤ Administration générale
➤ Patrimoine

Jean-Pierre AUGUSTIN



➤ Mutualisation, formation et conditions de travail

André ZIERCHER



Permettre l'adaptation et l'optimisation des ressources (humaines, financières, patrimoniales, mutualisées) de la collectivité au projet du territoire.

RESSOURCES

➤ RESSOURCES HUMAINES

Le service Ressources humaines est chargé de la gestion des carrières et des paies des agents, du recrutement, de la formation, de la mobilité et des reclassements.



MOYENS



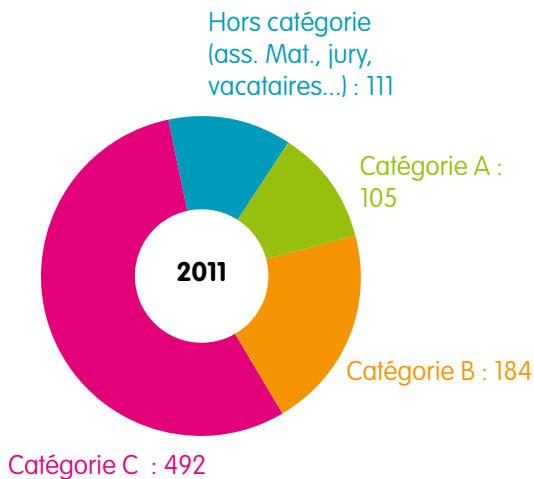
Masse salariale globale CAPI **27 M€**

Moyens humains du service RH
(effectif au 31/12/2011) : **12,2 ETP**

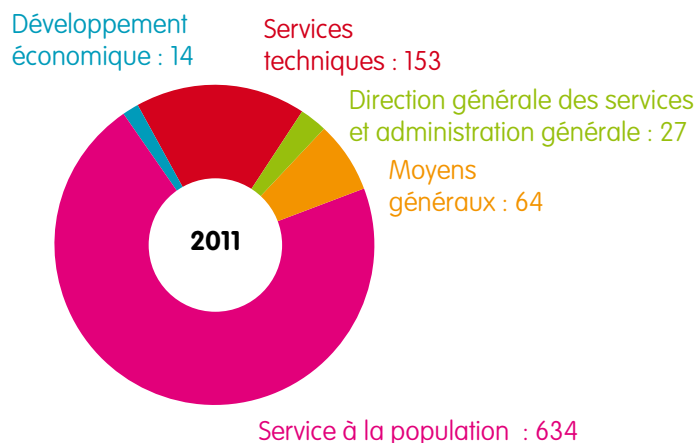


INDICATEURS

Répartition des agents par catégorie :



Répartition par DGA :



RECRUTEMENT ET INSTANCES	2009	2010	2011
Nombre de recrutement dans l'année - catégorie A	4	11	10
Nombre de recrutement dans l'année - catégorie B	13	11	14
Nombre de recrutement dans l'année - catégorie C	17	23	29
Nombre de recrutement - création de poste délibéré	18	7	17
Nombre de recrutement - suite départ	15	37	29
Nombre de recrutement - remplacement temporaire	1	1	7
Nombre de reclassements médicaux	2	1	2
Nombre de mobilités internes	5	4	6
Nombre de stagiaires écoles – 3 mois	NC	200	250
Nombre de stagiaire écoles + 3 mois	NC	4	7
Nombre contrats d'apprentissage	11	12	12
Nombre de CAE (contrat aidé)	11	14 (dont 3 passerelle)	16 (dont 3 passerelle)
Nombre de CTP (comité technique paritaire)	3	2	5
Pourcentage d'agents reconnus travailleurs handicapés	4,31	4,34	NC



FORMATION	2009	2010	2011
Nombre de jours de formation - catégorie A	NC	NC	187
Nombre de jours de formation - catégorie B	NC	NC	421
Nombre de jours de formation - catégorie C	NC	NC	935
Nombre d'agents concernés par la formation	358	333	365
Budget de formation (hors CNFPT) en K€	127	100	153
Cotisation CNFPT en K€	127	133	141
Budget frais déplacements liés à la formation en K€	27	17	30
Nombre de préparations concours suivies	8	22	35

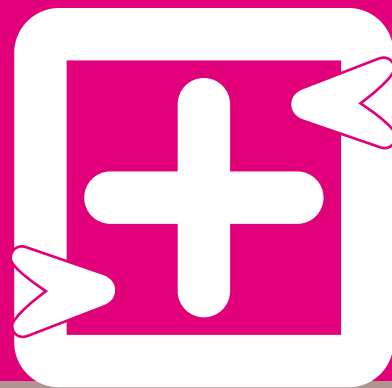
PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE

Un travail régulier et collectif (ressources humaines, contrôle de gestion et finances) d'optimisation du pilotage de la masse salariale a été réalisé en 2011. La mise en place d'outils de contrôle de gestion a permis un suivi précis de l'évolution des dépenses de personnel. Leur analyse a favorisé l'identification des seuils d'alerte et la mise en place d'actions correctives. Cette méthode de suivi associée à diverses actions menées au sein des services (centralisation des remplacements au service petite enfance, affectation des maîtres nageurs sur un seul équipement) ont permis une meilleure maîtrise des dépenses.



➤ PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Le service prévention et sécurité au travail est chargé de la mise en place et du suivi de la politique de gestion des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail dans les services. Il analyse et évalue les risques afin de mettre en place des actions de prévention. Il assure le suivi des accidents du travail et les maladies professionnelles. Il anime le comité d'hygiène et de sécurité (CHS).



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 93 K€

12 K€

Investissement

123 K€



17 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : **2,3** ETP



INDICATEURS



	2009	2010	2011
Nombre d'accidents de service	26	54	41
Nombre de demandes de reconnaissance en maladie professionnelle	6	4	1
Nombre de CHS (comité hygiène et sécurité)	3	2	3

GUIDE RÉGLEMENTAIRE DES FORMATIONS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Dans le cadre du réseau Agence Chargée de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) CAPI, un travail d'élaboration d'un guide des formations réglementaires hygiène et sécurité avait été mené en 2010. La mise à jour du document a été réalisée et deux demi-journées de restitution ont été proposées :

> À l'ensemble des communes du territoire.

> Au réseau départemental des responsables formation : La CAPI a co-animé (avec les villes de Bourgoin-Jallieu, et Vaulx-Milieu et avec le Centre De Gestion 38 (CDG38)) la journée du réseau organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sur le thème de l'hygiène et de la sécurité. Le guide a été présenté et remis à l'ensemble des participants, faisant ainsi rayonner le réseau ACMO CAPI au delà des frontières du territoire.

21 communes CAPI informées
et 15 autres communes de l'Isère



44 dossiers suivis CCAR

CRÉATION DE LA CCAR (CELLULE DE COORDINATION ET D'ACCOMPAGNEMENT AU RECLASSEMENT)

Afin de favoriser le maintien dans l'emploi, une cellule de coordination et d'accompagnement au reclassement (CCAR) a été créée. Elle permet la coordination des différents acteurs (service ressources humaines, médecine professionnelle, service prévention) pour favoriser le repositionnement des agents de la CAPI en situations spécifiques (dossiers d'aptitudes, d'inaptitudes, de mobilités internes accompagnées, de reclassements).

AMÉLIORATION CONTINUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans un objectif de prévention des risques au travail, plusieurs actions ont été menées en 2011 :

- > Un premier travail de diagnostic a permis d'initier la mise à jour des formations hygiène et sécurité prévues sur deux ans. Cette première année, la priorité a été donnée à l'ensemble des formations requises pour la délivrance d'un titre d'habilitation (électrique ou de conduite).
- > Un plan de prévention des risques a été validé en CHS. Le premier volet sur les nuisances sonores a été mis en œuvre.
- > La démarche d'élaboration du document unique d'évaluation des risques s'est poursuivie. Les 35 structures petite enfance ont fait l'objet d'une analyse pour la mise en place d'actions préventives et correctives.

37 000 € de budget
formation hygiène et sécurité 2011

90 agents présents
à la journée de prévention



➤ FINANCES

Le service est chargé d'assurer le fonctionnement financier de la CAPI : en veillant aux recettes et dépenses pour lesquelles il s'agit de payer les fournisseurs en respectant les délais, de percevoir les titres, de suivre les régies d'avance et de recettes. Il assure l'exécution budgétaire : il suit les consommations de crédits, prépare les décisions modificatives, gère la trésorerie. En appui aux services pour la réalisation de leurs projets, il analyse, conseille et aide à la préparation budgétaire. Il gère la dette par une optimisation des emprunts et un suivi des relations avec les organismes bancaires. Il assure le suivi des subventions accordées à la CAPI.



MOYENS MOYENS

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 9 ETP



INDICATEURS

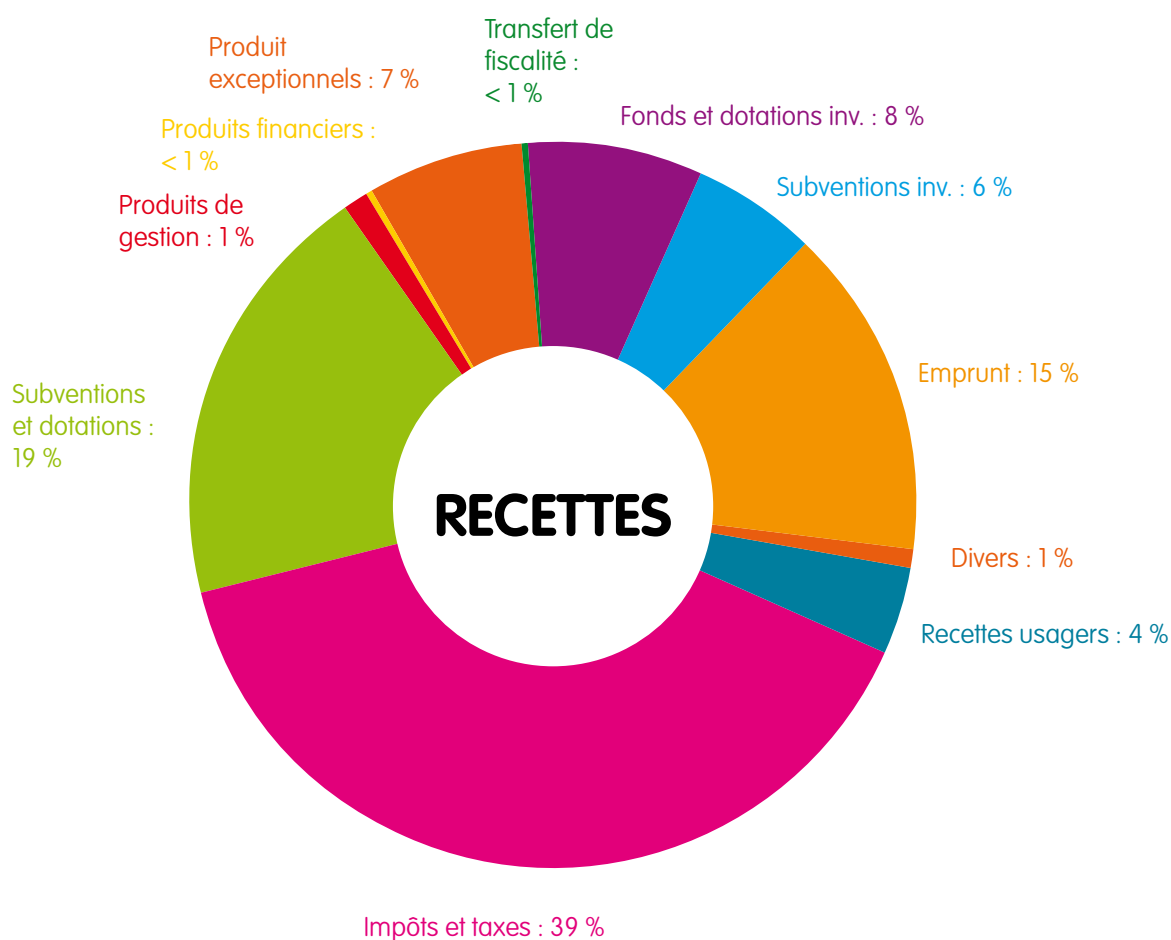
	2009	2010	2011
Nombre de factures traitées	11 324	12 839	14 561
Nombre de marchés publics en cours d'exécution	256	338	179
Nombre de dossiers de subvention d'investissement en liquidation	98	106	98
Nombre de contrats d'emprunts gérés	103	97	111
Montant de la dette du budget général en M€	129	126	127

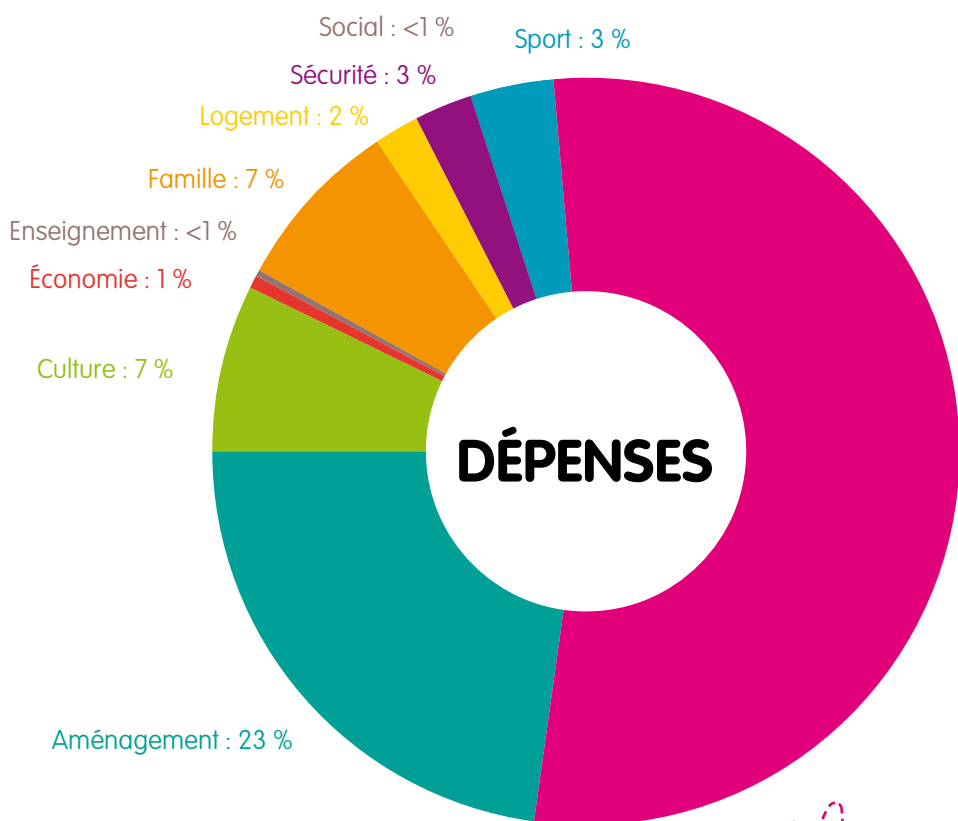
ÉLABORATION ET EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Voté chaque année au premier trimestre, le budget est le reflet des moyens et ambitions de l'agglomération. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année (voir schéma ci joint). Le budget de la CAPI est composé d'un budget général et de quatre budgets annexes (assainissement, eau, transports et culture), dont le montant total s'élève à environ 130 millions d'euros, investissement et fonctionnement confondus et hors opération d'ordre.

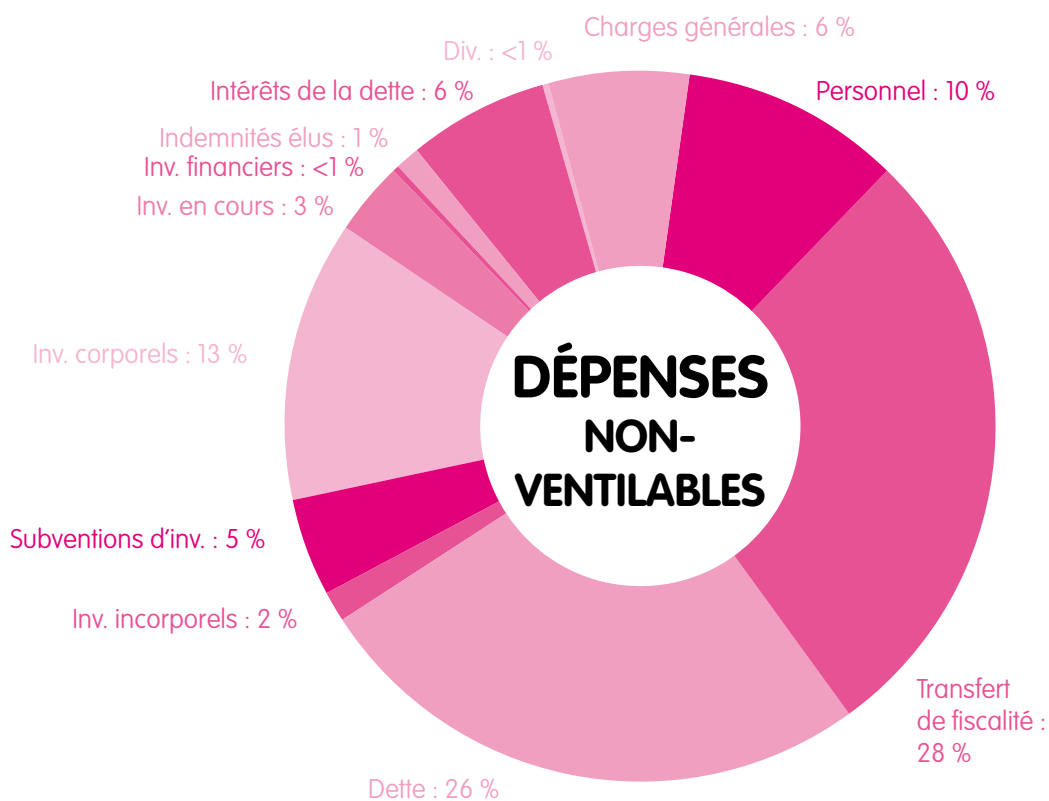
L'année 2011 est la première où la CAPI s'inscrit dans l'intégralité de la nouvelle fiscalité des EPCI. Cette recomposition transforme la répartition de la pression fiscale, auparavant en quasi intégralité portée sur les entreprises, vers un rééquilibrage entre tissu économique et ménages.

Le dynamisme du territoire reste le moteur majeur de l'accroissement des recettes fiscales, les taux d'imposition étant restés stables.





Dépenses non-ventilables : 54 %



88 biens concernés
sur 5 communes



REDESCENTE DU PATRIMOINE AUX COMMUNES DE L'EX-SAN

À la suite de la transformation-extension du SAN en CAPI, de nombreuses régularisations financières et foncières ont dû être entreprises afin de faire coïncider le patrimoine de la CAPI et des communes avec les compétences exercées désormais par chacune des collectivités. Certains équipements sont revenus de plein droit aux communes de l'ex-SAN. Ces régularisations ont été précédées d'un travail de concertation, accompagné par Monsieur le sous-préfet, afin d'élaborer une solution contractuelle négociée, base du travail en cours de redescente du patrimoine aux communes de Four, Vaulx-Milieu, L'Isle d'Abeau, Villefontaine et Saint-Quentin-Fallavier. Ces régularisations ont été actées en conseil communautaire à l'unanimité le 5 juillet 2011.

RÉGULARISATIONS FINANCIÈRES CAPI / COMMUNES MEMBRES (HORS EX-SAN)

Au-delà de l'évolution du statut juridique nécessaire au processus d'extension-transformation du SAN en communauté d'agglomération, l'extension du périmètre a occasionné de nombreux transferts de personnels et l'intégration de différentes compétences. Les montants des attributions de compensation de départ, tels qu'actés en 2008 ont nécessité un travail complémentaire de régularisations. Le travail, engagé depuis 2008 à travers différentes étapes, tant de diagnostic partagé que d'échanges avec les communes, a abouti par un ensemble de régularisations, acté en conseil communautaire à l'unanimité le 5 juillet 2011, et réalisé par la CAPI aux communes dans l'année.



PACTE FINANCIER

En 2011, la CAPI a démarré un travail d'élaboration d'un pacte financier. Il s'agit de l'élaboration d'un outil commun à la CAPI et à l'ensemble des communes membres permettant d'acter, à travers la définition d'une stratégie financière partagée, les modalités équitables et solidaires de financement du projet de l'ensemble du territoire. Les grandes étapes (partage de la situation financière agrégée du territoire, définition des grands axes du pacte financier) ainsi que les principes d'élaboration (démarche de partage et de concertation entre les communes et la CAPI) ont été définis. La consultation nécessaire au choix du prestataire qui accompagnera les différentes étapes du projet a été lancée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La direction de l'administration générale est chargée de gérer les bureaux et conseils communautaires ainsi que les décisions et conventions de la CAPI. Elle centralise les documents administratifs.

Le service juridique et assurances gère trois pôles d'activités :

- > Pour le volet juridique, il rédige les actes juridiques, gère les contentieux et précontentieux, gère les procédures de délégation de service public, assure la veille juridique et l'assistance auprès des services.
- > Pour le volet assurance, il rédige et exécute les marchés publics d'assurances et gère les sinistres.
- > Pour la partie patrimoine, il est chargé de la gestion des acquisitions, cessions et mises à disposition du patrimoine communautaire.



MOYENS

Moyens financiers



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 6 ETP



INDICATEURS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2009	2010	2011
Nombre de conseils communautaires	8	8	8
Nombre de délibérations prises	253	283	411
Nombre de bureaux communautaires	32	33	24
Nombres de sujets présentés en bureaux	252	322	359
Nombre de comités transversaux	création 2011	création 2011	10

AFFAIRES JURIDIQUES	2009	2010	2011
Nombre de contentieux juridiques	11	10	15
Nombre de procédures amiables	3	3	4
Nombre de sinistres (bâtiments, véhicules)	101	70	67
Nombre de convention passées en matière de patrimoine	NC	NC	19

RÉORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 impose aux collectivités, à partir de 2014, de réduire le nombre de leurs délégués communautaires. Ainsi, au prochain mandat, le conseil communautaire sera composé d'une soixantaine de représentants (contre 108 actuellement) le bureau ne devant pas quant à lui dépasser 12-15 membres (20 % maximum de l'effectif du conseil). Ces nouvelles règles ne permettront plus à chaque commune de la CAPI d'être directement représentée au bureau communautaire comme c'est le cas actuellement au travers de nos 30 vice-présidents. En 2011, pour anticiper ces évolutions, les vice-présidents ont adopté de nouveaux modes d'organisation interne : création de nouvelles instances (les pôles thématiques et le comité transversal) et nouvelle organisation des réunions du bureau communautaire qui pourrait préfigurer un « comité des maires » au prochain mandat, instance où chaque commune serait représentée. Ces réorganisations se sont accompagnées de la modification de certaines délégations aux vice-présidents.

10 pôles thématiques



COMMUNICATION DÉMATÉRIALISÉE DES DOCUMENTS AUX ÉLUS

L'information des élus communautaires est non seulement un droit que la loi leur reconnaît mais aussi une garantie de démocratie locale. 21 bureaux communautaires, 7 conseils communautaires et 3 réunions des conseillers : ce sont ainsi plus de 15 000 feuilles qui ont été utilisées en 2011 comme support de cette information. Capinet.fr, plateforme d'accès dématérialisé aux dossiers des instances communautaires, est opérationnelle depuis fin 2011 et permet de réduire progressivement (et dans la limite des obligations réglementaires) le nombre de documents imprimés.

15 000 feuilles reprographiées



RÉCUPÉRATION DES CONTENTIEUX EPANI

En prévision de la fermeture de l'EPANI à la fin de l'année 2011, le service juridique et la Direction générale de l'administration communautaire ont réalisé un travail collaboratif important avec les services et conseils de l'EPANI sur les contentieux engagés dans le cadre des opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage déléguée à cet établissement.

8 procédures contentieuses en cours de « reprise » portant sur

3 équipements

➤ COMMANDE PUBLIQUE

Le service accompagne et assiste les différents services de la CAPI dans les procédures d'achats. Il garantit la sécurité juridique en assurant le respect des réglementations définies par le guide interne des procédures MAPA et par le code des marchés publics. Il assure la gestion administrative et financière des marchés conclus.



MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 217 K€

13 K€

Investissement

228 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 4 ETP



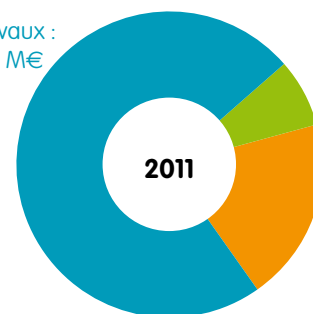
INDICATEURS

	2009	2010	2011
Montant global des marchés TTC (hors marchés à bons de commandes) (en M€)	6,4	4,3	4,9
Nombre de marchés en procédure adaptée	NC	NC	49
Nombre de marchés en appel d'offres	NC	NC	16
Nombre de marchés de travaux	30	37	24
Nombre de marchés de fournitures et services	32	33	21
Nombre de marchés de prestations intellectuelles	85	91	20
Nombre de marchés classés sans suite et infructueux	1	4	11
Nombre de dossiers passés en CAO (commission d'appels d'offres)	NC	18	14
Nombre de dossiers passés en commission MAPA	NC	46	37
Nombre de marchés avec clauses d'insertion ou développement durable	NC	NC	8

Montant par marchés

(hors marchés à bons de commandes)

Travaux :
3,6 M€



Fournitures
et services :
0,35 M€

Prestations
intellectuelles :
0,95 M€

NB : Les marchés à bons de commande attribués et notifiés sont ensuite gérés par chaque service respectif de la CAPI. Ils ne sont donc pas inclus dans les montants figurant dans le tableau.

MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

Afin d'optimiser ses achats, la CAPI a fait le choix d'un accompagnement externe à la définition et mise en œuvre d'une politique d'achat durable.

Une première phase de diagnostic doit permettre l'analyse de l'ensemble des besoins de la collectivité en matière d'achat et permettre de déterminer la cohérence de la répartition des missions entre chaque acteur de la procédure de commande publique. La définition d'une politique d'achat publique durable ainsi qu'une proposition d'évolution de notre organisation permettra une meilleure gestion de nos achats. La consultation pour cet accompagnement a été lancée début novembre.



INFORMATIQUE

La direction informatique et télécommunications veille à la cohérence entre l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les besoins de la CAPI en dotant ses services des outils pertinents, en assurant leur installation, leur bon fonctionnement et leur sécurité.



MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 235 K€

306 K€

Investissement

728 K€



1 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : **5,3** ETP



INDICATEURS



	2009	2010	2011
Nombre de postes informatiques fixes et portables	315	350	370
Nombre de postes informatiques clients légers	35	45	45
Nombre de logiciels (métiers)	14	16	NC
Nombre de téléphones fixes (lignes internes)	470	510	556
Nombre de téléphones fixes (lignes externes)	300	300	300
Nombre de téléphones portables	133	165	172

PCA (PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ)

Un plan de continuité d'activité a pour but de garantir la survie des données informatiques après un sinistre important touchant le système informatique. Il s'agit de redémarrer l'activité le plus rapidement possible avec le minimum de perte de données. La CAPI a identifié cela comme une priorité de sa politique de sécurité informatique. En 2011, c'est une phase de diagnostic qui a débuté avec le lancement d'une étude permettant d'identifier tous les applicatifs critiques et les modes de bascules à envisager. Cet état des lieux a mis en évidence la nécessité de créer une seconde salle informatique (salle de sauvegarde).



FIBRE OPTIQUE

La création d'une salle informatique (dans le cadre du PCA) nécessite une liaison haut débit entre les sites. La mise en réseau de 11 sites CAPI par fibre optique a donc été actée. Au-delà d'être une condition pour la création de la seconde salle informatique, cette mise en réseau offrira des performances accrues pour les entités CAPI et permettra de s'affranchir des liaisons opérateurs. Le marché a été lancé en octobre 2011.

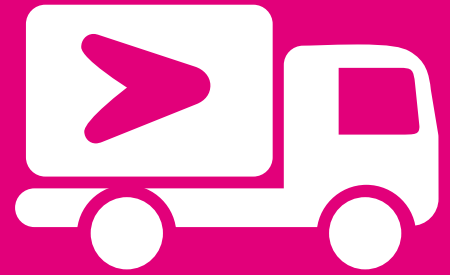
11 sites CAPI reliés fibre optique

10 Go de débit fibre optique



LOGISTIQUE

Le service logistique et entretien est chargé de l'entretien des locaux CAPI (golf, médiathèques, pôle petite enfance de Villefontaine, centre administratif, services techniques, centres techniques, médecine du travail et maison de l'environnement) et de l'accueil des usagers. Il assure les liaisons courriers entre les différents bâtiments CAPI et les autres administrations. Il réalise pour le compte des services des petits déménagements et installation de manifestations. C'est aussi le service qui assure la reprographie, l'achat et la gestion des stocks de fournitures de bureaux.



MOYENS



Moyens financiers

Recettes

Dépenses
dont Personnel 704 k€

107 k€
Investissement

956 k€
9 k€
Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : **18,2** ETP



INDICATEURS

	2010	2011
Nombre de m ² entretenus (tout secteur)	53 961	53 961
Pourcentage de m ² entretenus (en externe)	21,3 %	11,5 %
Pourcentage de m ² entretenus (en interne)	78,7 %	88,5 %
Nombre d'appels téléphoniques reçus	34 186	33 717
Nombre de courriers reçus (hors factures)	NC	17 600
Nombre de courriers affranchis	64 004	85 923
Nombre de feuilles (impression + reprographie) (en millions)	1,52	1,63



INTERNALISATION ET PROFESSIONNALISATION DE L'ENTRETIEN

Deux ans après la création du service entretien et logistique, démonstration est faite du retour en termes qualitatif (professionnalisme, formation, identité commune...) et financier de l'intérêt de ce choix d'internalisation. Dans un souci d'optimisation de gestion (meilleure qualité, coût restreint), la CAPI a poursuivi cette démarche en internalisant l'entretien de ses médiathèques (trois agents d'entretien ont été recrutés au 1^{er} janvier 2011). Le coût de 62 000 euros pour 45 heures hebdomadaires de prestation externalisée est passé à 58 000 euros pour 65 heures hebdomadaires en internalisant le service. En parallèle, un travail de professionnalisation des agents d'entretien a été réalisé : l'ensemble des agents d'entretien a été formé à la connaissance et l'utilisation des produits, les fiches techniques, l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI)...

60 agents formés

2 jours par groupe



➤ MUTUALISATION

La CAPI souhaite faire de la logique de la mutualisation une partie intégrante des politiques publiques menées entre communes et intercommunalité. Les spécificités territoriales de notre communauté d'agglomération (multipolaire, urbain/ rurale, étendue) doivent nous conduire à innover pour adapter une démarche de mutualisation à l'échelle de notre territoire (mutualisation de moyens, d'informations, de prestations, de projet). Cette démarche ne doit pas être pensée comme une finalité mais comme un outil au service du projet de territoire.



SCHÉMA DE MUTUALISATION

La loi de décembre 2010 sur la réforme territoriale prévoit la mise en place d'un schéma de mutualisation entre les agglomérations et leurs communes membres pour 2014. Dans le prolongement d'une démarche initiée depuis 2008 avec ses communes membres, la CAPI anticipe cette obligation en lançant l'élaboration du schéma qui permettra la priorisation et l'organisation technique (juridique, financier, managérial) de la feuille de route des démarches de mutualisation (tant ascendantes que descendantes) sur les prochaines années. L'enjeu sera l'adaptation d'un schéma en lien avec les différentes spécificités organisationnelles et territoriales. En 2011, la consultation et le choix du prestataire ont été réalisés.



POURSUITE DE LA PRESTATION ARCHIVES AUX COMMUNES

En 2010, un poste d'archiviste mutualisé et itinérant, mis à la disposition des communes a été créé. En 2011, Cet archiviste a été sollicité 10 journées de plus qu'en 2010 : toutes les communes qui l'ont sollicité en 2010 ont renouvelé leur demande en 2011 (sauf une dont le fonds ne justifiait pas une seconde intervention). De plus, trois nouvelles communes ont formulé des demandes.

Les types de demandes varient suivant les communes : tri des archives anciennes et modernes, préparation des éliminables, rédaction des tableaux de gestion et formation du personnel à l'archivage, prise en charge des versements, conseils pour la restauration de documents anciens et pour l'aménagement de locaux d'archives. Le planning de l'archiviste itinérant est d'ores et déjà complet pour 2012.

11 communes concernées

164 journées d'intervention

103,5 mètres linéaire éliminés

13 tableaux de gestion d'archives réalisés





MUTUALISATION DU FONDS, DES PRODUITS DOCUMENTAIRES ET TOURISTIQUES AVEC LES COMMUNES

Le service documentation CAPI est équipé d'un fonds (documentaire et ouvrages) sur l'environnement, le fonctionnement, les métiers et les problématiques des collectivités territoriales. Depuis janvier 2011, ce fonds a été ouvert à l'ensemble des agents des communes. Les prêts concernent surtout les ouvrages pour les préparations des concours. Les agents ayant emprunté cette année viennent principalement des communes de L'Isle d'Abeau, Éclose, Bourgoin-Jallieu, Saint-Quentin-Fallavier et Villefontaine.

Le service a aussi mutualisé ses produits documentaires :

- > « Le fil » (lettre d'actualité hebdomadaire) est envoyé aux communes intéressées par « mutualisation doc CAPI ».
- > « Le Rétroviseur » (bulletin des nouvelles acquisitions) est aussi envoyé aux communes.
- > « Les guides d'utilisation des bases de données » (documentaires et juridiques) sont en ligne sur le catalogue.
- > « Au fil de l'agglomération » (agenda événementiel du territoire) est diffusé à l'ensemble du territoire.

149 prêts de documents (55% d'augmentation par rapport à 2010)

16,6 % de prêts effectués par des agents communaux





FINALISATION DU PROJET DE MUTUALISATION DE L'ACHAT INFORMATIQUE

Suite à la proposition faite aux communes de mutualiser l'achat informatique, un marché a été lancé début 2011 sur la base d'un groupement de commandes. Cinq communes et un CCAS ont été intéressés par cette démarche, à savoir Bourgoin-Jallieu (ville et CCAS), Four, L'Isle d'Abeau, Ruy-Montceau et La Verpillière. Les premières commandes ont été réalisées au printemps. Ce marché a été acté pour une année à titre expérimental. Un bilan a été organisé avec les communes en fin d'année. Il a acté la poursuite de la démarche. D'autres projets de ce type sont actuellement envisagés et seront déterminés plus précisément suite à l'élaboration du schéma directeur mutualisation.

MUTUALISATION D' ACTIONS DE FORMATION

Dans le cadre du réseau « mutualisation de la formation » des communes de la CAPI, plusieurs actions de formation ont été proposées en 2011 :

- > Sept modules de formation dans le domaine de la finance avec un cahier des charges co-élaboré (CAPI, communes, trésorerie).
- > Deux modules de formation dans le domaine de l'urbanisme opérationnel (instruction des Autorisations Droit des Sols (ADS) et contentieux en matière d'urbanisme).
- > ½ journée de formation – information sur les obligations règlementaires hygiène et sécurité en matière de formation.

Ces actions ont aussi permis de poursuivre le partenariat CAPI - communes - CNFPT et d'identifier les besoins pour les années à venir.

20 communes ayant participé aux modules finances

13 communes ayant participé aux modules urbanisme

27 communes ayant participé à la 1/2 journée hygiène et sécurité (CAPI et hors CAPI)





COMMUNICATION

Le service Communication est chargé de promouvoir les actions concrètes réalisées par l'agglomération auprès des habitants, des entreprises et des autres collectivités. Il assure la mise en œuvre de la communication interne auprès de l'ensemble des agents de l'agglomération. La CAPI étant engagée dans une politique d'éco-communication, ce service veille à réaliser l'ensemble des supports de communication de manière éco-responsable et il accompagne les services dans cette nouvelle démarche.



MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 197 K€

7 K€

Investissement

577 K€



Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 6 ETP



INDICATEURS

	2009	2010	2011
Nombre de publications du journal intercommunal Ici l'agglomération	2	4	4
Nombre de supports graphiques (affiches, plaquettes, encarts...)	479	698	856
Nombre de travaux rédactionnels (discours, edito, communiqués de presse)	348	630	658
Evènements (journées portes ouvertes, inaugurations, vernissage)	42	53	58
Nombre de réunion du réseau communication CAPI	4	3	2
Nombre de visites site internet		85 700	116 213

« CAP SUR L'AGGLO »

Les 8 et 9 avril 2011, le service communication de la CAPI a organisé la manifestation « Cap sur l'Agglo – l'Agglo à votre rencontre », à Éclose – Badinières.

Sous la forme d'un forum/animation, la CAPI (en collaboration avec les communes de Nivolas-Vermeille, Sérézin de la Tour, Les Éparres, Badinières et Éclose) a souhaité sensibiliser l'ensemble des habitants des communes et les élus du territoire à l'intercommunalité. Lieu d'exposition et de débat, ce forum/animation a été une manifestation conviviale et familiale avec des moments festifs (temps musical, temps sportif, temps découverte).

Ce type de concept a déjà été dupliqué au forum des associations de La Verpillière (le 11 septembre 2011) et au forum de l'emploi de Villefontaine (le 11 octobre 2011 avec le service ressources humaines).

350 visiteurs

9 services associés



7 prolongations depuis la création

500 destinataires

« PROLONGATIONS »

En mai 2011, le service Communication a lancé « Prolongations », la nouvelle lettre d'informations rapides sur la vie de la CAPI, à destination des élus du territoire et du réseau des Directeurs Généraux des services des 21 communes. L'objectif est d'améliorer l'information de l'ensemble des conseillers communautaires et des membres des commissions de l'agglomération.

« Prolongations » propose un retour sur les commissions et les événements qui se sont déroulés au cours du mois, comprend le calendrier des prochaines instances communautaires (commission, bureaux, conseils...) et annonce les prochaines manifestations.





1^{ER} RAPPORT D'ACTIVITÉS CAPI

En 2011, la CAPI a édité son rapport d'activités 2010. Depuis la création de l'agglomération en 2007, ce support est le premier réalisé. Divisé en trois parties (services aux personnes, aménagement et développement du territoire, services ressources), ce document offre une vision complète des principaux projets conduits par la CAPI et ses services. Ce rapport annuel a pour ambition de présenter le bilan de toutes les actions engagées en 2010 et d'illustrer avec des exemples concrets et en images la politique volontariste et les réalisations menées par l'agglomération.

800 exemplaires distribués

235 téléchargements
sur le site web

ÉVOLUTION DU SITE WEB CAPI (FORUMS ET NEWSLETTER)

La CAPI a lancé son site internet fin 2009. Après une année de mise en place, cet outil est entré dans une phase de stabilisation et de création de nouvelles fonctionnalités. L'ambition est de rendre le site internet de l'agglomération plus dynamique et interactif. En 2011, deux initiatives y ont participé :

- > La mise en place d'un forum sur deux thématiques : le vélo et le transfert d'initiatives des ZAC (outil permettant aux internautes de déposer leurs impressions, suggestions et avis sur ces sujets).
- > L'élaboration de la lettre d'information du Théâtre du Vellein en octobre 2011. Elle permet aux abonnés d'être informés de toutes les activités du Théâtre (spectacles, rencontres, abonnements...).



3 400 destinataires
de la newsletter

1 751 consultations du forum



2^E RENCONTRE CME (CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS)

Le 1^{er} Juin 2011, la CAPI a organisé la deuxième rencontre des Conseils Municipaux d'Enfants du territoire aux Grands Ateliers (à Villefontaine). 6 CME ont participé à cette journée. Organisée sur la thématique des éco-constructions, cette manifestation avait pour objectif d'initier et de sensibiliser les enfants à la construction durable et aux éco-matériaux. Encadrés par l'équipe des Grands Ateliers, les jeunes élus ont été accueillis par groupe, sous forme d'ateliers pédagogiques et ludiques sur le matériau « terre ».

85 participants

6 communes représentées



RHÔNE ALPES ISÈRE TOUR

Depuis sa création en 2007, la CAPI est partenaire de l'épreuve cycliste « Le Rhône-Alpes Isère Tour » (RAIT). Comme chaque année, la première épreuve de cette compétition est organisée sur le territoire de l'agglomération. Le 12 mai 2011, le départ de la 21^e édition du RAIT a ainsi été donné à Vaulx-Milieu et l'arrivée s'est déroulée à Saint-Savin après 156 km de course. Réunissant à la fois des jeunes cyclistes prometteurs et des professionnels qui peaufinent leur préparation, cette épreuve suscite un engouement particulier chaque printemps sur le territoire car le cyclisme est avant tout une grande fête populaire.

123 participants

20 équipes



© Daniel Filoz

PARTENARIAT CSBJ

Depuis 2009, la CAPI soutient activement le CSBJ Rugby. En 2011, ce partenariat avec ce club phare du territoire s'est matérialisé par l'achat d'espaces de communication sur différents types de supports proposés dans le but de renforcer l'image et la notoriété de l'agglomération : visibilité du logo de la CAPI sur les équipements des joueurs (shorts), visibilité sur le terrain (panneautique déroulante), visibilité sur le site internet du club (lien vers le site de la CAPI), partenariat lors de l'organisation d'un match international le 19 mars 2011 (équipe de France féminine contre les Pays de Galles Tournoi des 6 Nations). Ces collaborations traduisent l'importance que la CAPI accorde au sport en général, et en particulier aux valeurs véhiculées par le rugby et le club ciel et grenat.





INFO DOC ARCHIVES

Le service Info Doc Archives est chargé de trois missions :

- > **Info** : il met à disposition du public les informations sur les missions et compétences de la CAPI, sur les activités culturelles et touristiques du territoire et de la région Rhône-Alpes et propose une billetterie locale et nationale de spectacles.
- > **Doc** : il collecte les informations relevant du domaine des collectivités territoriales et les traite afin de les diffuser aux services de la CAPI.
- > **Archives** : il traite et conserve les archives de tous les services de la CAPI et intervient pour l'archivage des communes qui en font la demande.



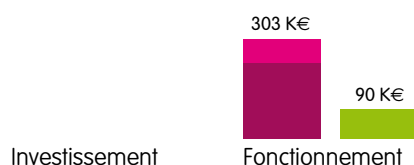
MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 230 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 5,7 ETP



INDICATEURS

DOCUMENTATION	2009	2010	2011
Nombre d'abonnements gérés pour les services de la CAPI	152	134	132
Nombre de recherches documentaires (sur demandes des services)	82	85	161
Nombre de produits documentaires réalisés (à l'initiative du service info-doc-archives)	38	42	47
ARCHIVES	2009	2010	2011
Mètres linéaires CAPI classés (entrées)	105	46	157
Mètres linéaires CAPI classés (éliminés)	30	14	25,5
Nombre de journées d'intervention en communes		159	164
Mètres linéaires éliminés		20	103,5
INFORMATION	2009	2010	2011
Nombre de billets vendus (ticketnet et COS)	7200	7000	7200

En 2011, 183 livres ont été empruntés, dont 15 % par des agents communaux.



CENTRE TECHNIQUE

Le centre technique est chargé de veiller au bon entretien et à la qualité du patrimoine de compétence communautaire, et à la bonne exécution des conventions avec certaines communes de la CAPI, de piloter et coordonner l'ensemble des services qui le composent, à savoir :

- > Le service éclairage public (voir détail pôle éclairage public).
- > Le service entretien patrimoine immobilier (voir détail pôle bâtiments).
- > Le service qualité espaces urbains : il entretient et embellit les espaces verts d'intérêt communautaire et assure la propreté urbaine des voiries communautaires.
- > Le service voirie (voir détail pôle voirie).
- > Le garage : Il assure la maintenance générale du parc automobile et du matériel agricole.
- > Le magasin : Il achète les fournitures nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services du centre technique et d'optimise la gestion des stocks.

MOYENS MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 2021 K€

405 K€

Investissement

2454 K€



1 K€

Fonctionnement

Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : **51,7** ETP
au sein de la Direction du Centre Technique et des services Qualité Espaces Urbains, Garage, Magasin.



INDICATEURS



ESPACES VERTS	2009	2010	2011
Surface totale entretenue (en hectares)	221	242	250
Surface entretenue espaces verts communautaires	120	139	147
Surface entretenue espaces verts ville sous convention	101	103	103
Surface par agent	13,3	15,44	16,33

GARAGE	2009	2010	2011
Nombre de véhicules achetés dans l'année	33 dont 11 reprises	18 dont 6 reprises	11 dont 9 reprises
Nombre de contre visite suite à contrôle technique	0	0	0
Nombre total de véhicules et remorques immatriculés	174	186	188
Nombre de petits matériels thermiques (taille-haies, tronçonneuses...)	160	175	180
Consommation globale de carburant (en K€)	158	225	256
Nombre d'interventions données au privé	95	120	110
Nombre d'interventions réalisées en régie	250	372	423

MAGASIN	2009	2010	2011
Nombre de bons de commande	1 900	2 000	2 050
Valeur en euros du stock magasin (en K€)	105	100	102
Nombre de facture fournisseurs	3 000	3 050	3 100
Nombre de marchés publics	12	17	32

CENTRE SIMONE-SIGNORET

Le Centre Simone-Signoret est un bâtiment CAPI de 7 500 m² hébergeant des services CAPI (Médiathèque, Théâtre du Vellein, service Info-Doc-Archives), des administrations de services (Pôle Emploi, Centre Psychothérapique Nord Dauphiné, Conseil Général de l'Isère, Centre d'Information et d'Orientation, Centre de Planification Familiale, Maison de Quartier de Saint-Bonnet, Nord-Isère Initiative), des commerces (coiffeur, pharmacie, restaurant) et offrant une prestation de location de salles de réunion à des organismes constitués.



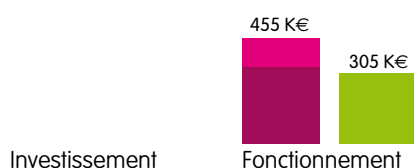
MOYENS

Moyens financiers

Recettes

Dépenses

dont Personnel 333 K€



Moyens humains (effectif au 31/12/2011) : 8 ETP



INDICATEURS

	2009	2010	2011
Nombre total annuel de demi-journées de locations de salles de réunion	896	648	549
Répartition des locations (CAPI)	33 %	30 %	35 %
Répartition des locations (extérieurs)	67 %	70 %	65 %
Répartition de l'occupation du centre (bâtiment loué)	25 %	25 %	25 %
Répartition de l'occupation du centre (bâtiment occupé par des services CAPI)	75 %	75 %	75 %
Recettes (en K€) liées aux baux de location (administrations et commerces)	296	270	303
Recettes (en euros) liées aux locations des salles de réunion (locations et gardiennage)	2 000	3 000	13 600

Communauté d'Agglomération**Porte de l'Isère (CAPI)**

17 avenue du Bourg
BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau cedex
Tel : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

Direction de la Publication :

Alain Cottalorda

Directrice de la Rédaction :

Yasmina Hattabi

Rédaction :

Les services CAPI / Morgane Flety

Création graphique, mise en page :

Ligne Ovale, 38300 Bourgoin-Jallieu
www.ligneovale.fr

Impression :

Imprimerie Fouquet Simonet,
38300 Bourgoin-Jallieu

Crédits photos :

Services Communication,
Superstructures, Logements
de la CAPI
Christian Chevallier
Fotolia
RUL
Isère Porte des Alpes
Ville de L'Isle d'Abeau
Aéroport Lyon Saint-Exupéry
Georges TESTUD, Ville'Phot

Vues aériennes :

ULM38/Michel Viriot

Iconographie :

Service Communication CAPI



CAPI L'AGGLO

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
17 avenue du Bourg - BP 90592
38 081 L'Isle d'Abeau Cedex

Badinières, Bourgoin-Jallieu, Chêzeneuve, Crachier, Domarin, Écluse, Four, L'Isle d'Abeau, La Verpillière, Les Éparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint-Alban de Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Satolas-et-Bonce, Sérézin de la Tour, Vaulx-Milieu, Villefontaine